



- Les pirates informatiques
- Emploi : 13 pages d'annonces classées

Le procès de Lockerbie

Les sanctions de l'ONU contre la Libye ont été levées dès que les deux suspects de l'attentat contre un avion de la PanAm sont arrivés aux Pays-Bas. Mais le procès ne devrait pas commencer avant plusieurs mois. p. 40

Restructuration chez Elf

Le groupe a décidé de réduire de 20 % les effectifs mondiaux de sa branche exploration-production. L'Aquitaine serait la région la plus touchée. p. 22

Banques : résultats records

La reprise de la consommation et de l'immobilier permet aux banques françaises d'afficher d'excellents résultats pour 1998. p. 23



Endormissement mortel au volant

Des chercheurs ont mis au point des instruments capables de traquer les premiers signes d'hypovigilance. L'endormissement est l'une des premières causes d'accidents mortels sur la route. p. 28

Ambroise Roux, ce grand patron

Familier du pouvoir politique, Ambroise Roux a régné pendant vingt ans sur la Compagnie générale d'électricité avant de devenir l'éminence grise d'une nouvelle génération de patrons. Il est mort le 4 avril. p. 18

Euro Disney, ville

C'est une véritable ville que va construire Euro Disney, avec 4 000 logements, 30 000 m² de bureaux, 12 000 habitants, à côté de son parc de loisirs à Marne-la-Vallée. p. 16

P'tite faim

Notre chroniqueur gastronomique a testé deux restaurants traditionnels, entre daube des familles et œuf mayonnaise soudé à sa légende. p. 32

Financer les productions

La Bourse aux coproductions permet aux auteurs de télévision de financer leurs émissions en partenariat international. p. 24

Légion d'honneur

La liste des nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur parues au Journal officiel, dimanche 4 avril. p. 12 et 14

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 407 - 7,50 F



Kosovo : que faire des réfugiés ?

● L'afflux des Kosovars aux frontières conduit les alliés à infléchir leurs objectifs ● L'OTAN s'affirme déterminée à assurer leur retour ● L'hypothèse d'une intervention terrestre en est renforcée ● Selon M. Kouchner, il y aurait une centaine de morts parmi les réfugiés en Macédoine

DEVANT l'afflux continu des réfugiés aux frontières du Kosovo, Américains et Européens ont accentué leur campagne de bombardements sur la République fédérale de Yougoslavie (RFY), mais entretiennent la plus grande confusion sur leurs objectifs. Le nombre de Kosovars chassés par la vague d'épuration ethnique que mènent les forces serbes était évalué, lundi 6 avril, à quelque 400 000 personnes. L'ampleur du drame paraît avoir conduit les Etats-Unis, au moins, à modifier sensiblement les objectifs qui avaient initialement été fixés à l'opération « Force alliée » : ramener Slobodan Milosevic, le président de la RFY, à la table de négociation ; imposer à Belgrade la formule de Rambouillet, celle d'une autonomie poussée pour le Kosovo.

Lundi, à Washington, on disait la formule de Rambouillet condamnée, sans indiquer par quoi on la remplaçait. On s'interrogeait sur la possibilité de négocier encore avec M. Milosevic : « Il y a le sentiment croissant (...) qu'il sera de plus en



- Le sort des réfugiés, par nos envoyés spéciaux p. 2
- Polémique en France sur le retour des Kosovars p. 3
- L'OTAN révisé ses objectifs stratégiques p. 4
- La colère des Serbes de Bosnie, reportage p. 6
- La peur qui taraude l'Europe : débats p. 20 et 21
- Editorial, revue de presse, chroniques p. 19, 38 et 40

plus difficile de s'asseoir à une table de négociations avec quelqu'un qui est politiquement responsable de ces horribles actes barbares. » La secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a dit envisager de faire inculper M. Milosevic devant le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. Enfin, en filigrane des déclarations, apparaît l'éventualité d'une opération au sol, condition nécessaire au retour des Kosovars.

En Albanie, en Macédoine et au Monténégro, des milliers de réfugiés ont continué à affluer dans des conditions de dénuement absolu. Selon Bernard Kouchner, une centaine de personnes sont mortes en Macédoine. La question du retour des réfugiés au Kosovo provoque des polémiques en France. Les avions de l'OTAN ont conduit, dans la nuit de lundi à mardi, l'un de leurs raids les plus massifs, depuis le 25 mars, début de l'opération « Force alliée ».

Le cri et l'angoisse de Sabri Hamiti, écrivain albanais du Kosovo

BLOIS de notre envoyée spéciale

Universitaire et auteur albanais du Kosovo, Sabri Hamiti a pu trouver refuge en France, depuis le 29 mars, grâce à l'aide du Parlement international des écrivains. Cette association de défense des artistes menacés a pris contact avec lui après qu'il eut été blessé devant sa maison à Pristina, en septembre 1998, lors d'une agression éclair qu'il attribue aux « forces de sécurité serbes ».

Né en 1950, ce spécialiste de littérature contemporaine, auteur de poésie, de théâtre et de roman, appartient à la génération des intellectuels qui, dans les années 70, ont voulu faire émerger une intelligentsia albanaise au Kosovo. « L'université de Pristina a ouvert en 1970. Nous formions un cercle autour de mon ami Ibrahim Rugova, et nous voulions propager la culture et les débats d'idées contemporains. Très vite, nous avons traduit les livres de Roland Barthes, dont Rugova avait été l'élève, ou de linguistes comme André Martinet », explique-t-il. Autour de ces jeunes gens qui ont souvent approfondi leurs études dans d'autres universi-

tés yougoslaves ou étrangères, des revues se créent, ainsi que des émissions littéraires à la radio. Sabri Hamiti suit un troisième cycle à Zagreb, consacré à la littérature européenne contemporaine, puis étudie un an à l'Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris. A son retour, il traduit des essais de théorie littéraire de Gérard Genette.

A partir de 1986, quand l'Association des écrivains, présidée par Ibrahim Rugova, lance ses critiques contre la politique de Slobodan Milosevic, la situation devient « très cruelle pour les intellectuels », affirme Sabri Hamiti. Pour le pouvoir serbe, l'Albanais cultivé constitue une menace. La plupart des écrivains, qui étaient universitaires, éditeurs ou journalistes, ont perdu leur emploi.

Les écrivains albanophones ont perdu contact avec leurs confrères de l'ex-Yougoslavie. L'isolement et la répression se sont amplifiés. Les éditions Rilindja, qui publiaient les œuvres de Sabri Hamiti - poèmes, pièces de théâtre, romans et ouvrages de critique littéraire, non traduits en français -, ont fermé. Jusqu'à ces dernières semaines, « seuls trois à

quatre éditeurs privés ont continué à publier des romans et de la poésie. Les livres n'étaient presque plus distribués et les tirages sont tombés à mille ou deux mille exemplaires. Rares étaient les nouvelles œuvres, car chacun était happé par les problèmes de survie ».

Accueillis par la ville de Blois pour un an, Sabri Hamiti et sa femme sont arrivés directement d'Allemagne, où il était soigné depuis plusieurs semaines pour les séquelles de son agression. Ils devaient retourner chez eux à Pristina, avant de gagner la France pour y retrouver leurs deux fils. Les événements ne l'ont pas permis. Le couple a passé ses premiers jours dans l'Hexagone « en pleine confusion », pendu au téléphone avec le Kosovo, où ils ont tout abandonné, y compris leur précieuse bibliothèque. « Je passe mes journées à téléphoner, à écouter les informations, à lire les journaux, dit-il. Pour écrire, il faut un minimum de tranquillité. Je ne peux pas faire de la littérature en criant, et, actuellement, c'est le temps du cri et de l'angoisse. »

Catherine Bédarida

Lire page 8

La lutte contre les discriminations raciales à l'embauche

COMMENT rendre plus efficace la lutte contre les discriminations raciales à l'embauche ? Dans un rapport rendu public, mardi 6 avril, le conseiller d'Etat Jean-Michel Belorgey prend position pour une réforme profonde de l'organisation des institutions chargées d'agir en France dans ce domaine. Sévère sur les pratiques de l'administration, il préconise la création d'une autorité indépendante, calquée sur la CNIL ou le CSA, qui serait notamment chargée d'instruire les réclamations des personnes qui s'estiment victimes du racisme d'un employeur. Il prône également la séparation entre les services qui gèrent les flux d'immigration et ceux qui œuvrent pour l'intégration. Cette coupure permettrait, selon lui, de préserver la politique d'intégration des débats sur les étrangers.

Lire pages 10 et 11

Justice contre crimes de guerre

L'ASSEMBLÉE nationale devait débattre, mardi 6 avril, d'une nouvelle révision de la Constitution, nécessaire pour pouvoir ratifier le traité approuvé à Rome, le 17 juillet 1998, par cent vingt pays, créant une Cour pénale internationale. Celle-ci se mettra en place quand soixante Etats auront ratifié le traité. La Cour aura pour objet la sanction, à l'avenir, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, de ceux qui les auront commis et de ceux qui, ayant le pouvoir de les empêcher, les auront laissés commettre. A la demande de la France, un Etat pourra récuser la compétence de la Cour pour des crimes de guerre pendant sept ans après la date de ces crimes.

Lire page 8

Une voix du rock américain



PAUL WESTERBERG

« LES MODES passent, les chansons restent », affirme l'ex-vocaliste des Replacements. Paul Westerberg sort un album, *Suicaine Gratification*, en même temps que ses cadets du groupe Wilco (*Summer Teeth*), qui se réclament de lui : « Paul Westerberg a été l'un des songwriters les plus importants pour ma génération », confie Jeff Tweedy, le leader de Wilco, en visite à Paris.

Lire page 36

International.....	2	Tableau de bord.....	25
France-société.....	8	Aujourd'hui.....	28
Carnet.....	12	Météorologie, jeux.....	33
Régions.....	16	Culture.....	35
Horizons.....	18	Guide culturel.....	37
Entreprises.....	22	Kiosque.....	38
Communication.....	24	Abonnements.....	38
Emploi/annonces.....	24	Radio-Télévision.....	39

POINT DE VUE

Pourquoi cette rage anti-américaine ?

par Pascal Bruckner

A peine les premières bombes larguées sur la République fédérale de Yougoslavie par l'OTAN, s'est réveillée l'une des plus vieilles passions de l'intelligentsia et de la classe politique française : l'anti-américanisme. Mais il a pris une forme démesurée qu'on ne lui avait pas vue depuis longtemps, comme si une rancœur mal contenue depuis la chute du Mur pouvait s'épancher en toute innocence.

Tout de suite a triomphé le principe d'équivalence : parce que cette guerre est « une forfaiture », « un conflit destructeur voulu et décidé par les Etats-Unis » (Jean-François Kahn dans *Marianne*), on renvoie dos à dos les frappes euro-américaines et la politique de déportation de Belgrade. « Ni bombardements ni purification ethnique », proclamaient les banderoles de la manifestation organisée à Paris le 1^{er} avril par le Parti communiste français et le Mouvement des citoyens.

Bref, on met sur le même plan

ceux qui veulent sauver les Kosovars et ceux qui veulent les liquider. Ou bien, dans une pétition signée notamment par Pierre Bourdieu et Pierre Vidal-Naquet, on exige simultanément l'arrêt immédiat des missions de l'OTAN et l'autodétermination des Kosovars. Par quel bond magique passera-t-on de l'un à l'autre ? Mystère. L'essentiel, c'est la pose anti-impérialiste, si frivole soit-elle. Amérique : il faut être contre. Ainsi l'exige le conformisme intellectuel, à gauche comme à droite.

Il y a plus : pour beaucoup, cette guerre injuste, ignoble, qu'une superpuissance mène contre un petit pays souverain (pour des broutilles, explique avec délicatesse Jean-François Kahn : « Parler d'épuration ethnique au Kosovo est une formidable sottise ») devrait nous inciter à une tâche primordiale : libérer l'Europe.

Lire la suite page 21

Pascal Bruckner est écrivain.

Le Monde DOSSIERS DOCUMENTS Au sommaire du numéro d'avril

La Russie est mal partie

Dégradation de l'économie et du tissu social, instabilité politique, un président malade et de prochaines élections rendent plus hypothétique une perspective de redressement.

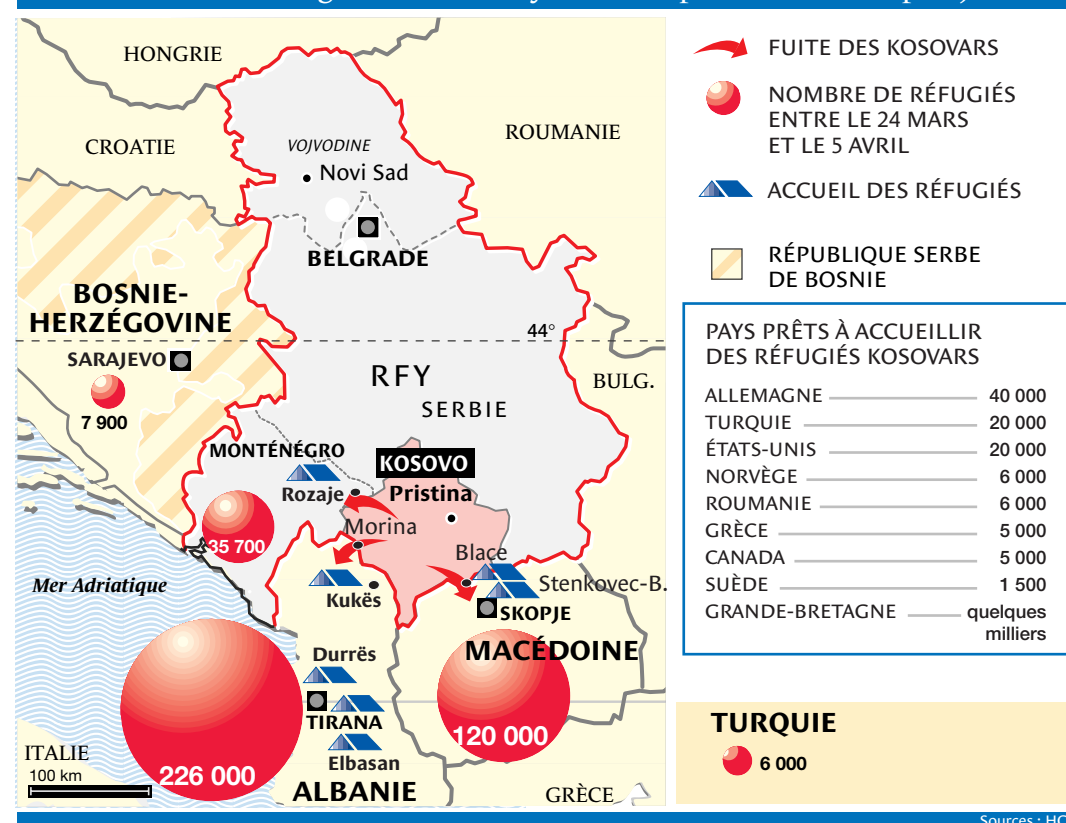
La social-démocratie en Europe

Onze gouvernements européens sur quinze ont une direction sociale-démocrate. Sauront-ils imprimer leur marque à l'Europe ?

Chez votre marchand de journaux 12 F - 1,83 €

Plus : LES CLÉS DE L'INFO 4 pages pour décoder l'actualité

L'exode des réfugiés enfle au rythme de plus de 30 000 par jour



L'accueil des Albanais du Kosovo provoque un vif débat en France

LES ACCUEILLIR ou pas ? Le sort des réfugiés kosovars – que la France entend aider sur place, dans les camps de fortune installés aux frontières de la Yougoslavie, alors que plusieurs pays de l’alliance envisagent des rapatriements par souci humanitaire (Le Monde du 6 avril) –, alimente un vif débat. Jack Lang (PS), président de la commission des affaires étrangères de l’Assemblée nationale, défend la position du gouvernement. « Nous ne devons en aucune manière nous détourner de notre stratégie première : vaincre Milosevic et obtenir que les Kosovars puissent ainsi revenir sur leurs terres et y vivre libres et en paix », a-t-il expliqué lundi 5 avril. Pour M. M. Lang, « organiser l’exil d’une partie de ses habitants vers des pays lointains, ce serait involontairement faire le jeu de Milosevic, dont le seul rêve est le nettoyage ethnique du Kosovo ».

Cette position est également défendue par Paul Quilès (PS), président de la commission de la défense, pour qui le gouvernement « a apporté une réponse tout à fait adaptée à la situation », l’objectif étant le retour des réfugiés chez eux. La décision annoncée par Lionel Jospin recueille aussi des approbations au sein de l’opposition. « Le premier ministre a raison de rappeler que toute cette opération de l’OTAN n’a pour but que de ramener les réfugiés dans leur foyer, a expliqué, lundi, Pierre Lellouche (RPR). La pire des choses que nous pourrions faire serait de ratifier le fait accompli qu’essaie de nous imposer Milosevic ».

De nombreuses voix s’élèvent, cependant, pour critiquer une attitude d’où la part d’humanitaire serait trop absente. Malgré ce qu’il appelle « un devoir de réserve », le professeur Marc Gentilini, président de la Croix-Rouge française, a déclaré, lundi sur France-Info, qu’il « y a un devoir d’attirer l’attention des pouvoirs publics sur la né-

cessité de faire une Europe humaine, humanitaire », et que « l’occasion nous en est fournie ». Pour lui, il est « un peu gênant vis-à-vis de nos partenaires européens » que la France, « patrie des droits de l’homme, refuse d’accueillir des réfugiés ». M. Gentilini a souligné qu’« on ne prend pas un risque important de voir s’implanter durablement en France des réfugiés », car « ceux qui fuient leur pays n’ont qu’une envie, c’est d’y retourner ».

Daniel Cohn-Bendit, tête de liste des Verts aux élections européennes, qualifie d’« inadmissible », dans Libération de mardi, le refus du gouvernement de partici-

per à l’accueil des réfugiés. « C’est, en fait, la position de Chevènement qui s’impose », dit M. Cohn-Bendit. Son plus grand souci était de ne pas voir arriver des réfugiés kosovars en France. » Selon lui, M. Jospin « développe un argument hypocrite quand il affirme qu’accueillir ces gens, ce serait faire le jeu de Milosevic ».

« Accueillir les réfugiés chez nous, ce serait un aveu d’échec. Ne pas les accueillir, ce serait les laisser “pourrir sur place” »

« Le fond de sa pensée, conclut-il, c’est qu’on ne peut accueillir toute la misère du monde et qu’il ne faut pas relancer le débat sur l’immigration en France ».

Partageant cette analyse, Alain Krivine, porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), a dénoncé, lundi, le « cynisme total » du gouvernement. Il estime

« tout doit être fait » pour aider les Kosovars, « y compris en les accueillant sur notre sol ». « Les Kosovars, a-t-il ajouté, sont à la fois victimes de la répression de Milosevic et des frappes de l’OTAN, qui l’aggravent ».

« Quelques propos, enfin, témoignent d’un certain embarras devant la complexité de la situation. Le communiste Francis Wurtz, député européen, s’est déclaré mardi « d’accord avec la position de principe » du gouvernement sur les réfugiés, tout en estimant que « si la guerre se prolonge », l’accueil risque de devenir « incontournable ».

Interrogé par Le Parisien, Max Gallo, historien et romancier, proche de Jean-Pierre Chevènement, a répondu : « Les accueillir chez nous, ce serait un aveu d’échec, mais ne pas les accueillir, ce serait les laisser “pourrir sur place”, tout en risquant, en même temps, de déstabiliser toute une région. On nous a engagés décidément dans une voie sans issue ».

Même ambivalence chez Alain Madelin, président de Démocratie libérale, qui a expliqué, mardi à Nouméa, où l’a emmené la campagne électorale européenne : « Les femmes, les enfants dans les situations les plus difficiles doivent pouvoir être hébergés au-delà de la Macédoine, du Monténégro ou de l’Albanie. » Il a ajouté : « Accueillir massivement des réfugiés kosovars dans le reste du monde serait, certes, donner raison à Milosevic. Je pense néanmoins qu’il faut le faire et que la France doit prendre sa part de cet accueil pour la partie la plus fragile des réfugiés ».

Jean-Marie Le Pen, enfin, cherche à relativiser le drame des Kosovars en « rappelant », mardi dans Le Parisien, « qu’il y a eu beaucoup d’autres exodes, dont celui, encore proche de nous, d’un million de pieds-noirs et de harkis chassés d’Algérie ».

Transfert des premiers groupes de réfugiés en Turquie

ISTANBUL
de notre correspondante
Sept avions civils ont atterri, lundi 5 avril en fin de soirée, sur l’aéroport militaire de Corlu, dans l’ouest de la Turquie. Ils transportaient les premiers groupes de réfugiés kosovars en provenance de zones de concentration insalubres à la frontière de la Macédoine et du Kosovo. Les 1 138 Albanais du Kosovo ont été transférés par autobus au camp de Kırklareli, situé près de la frontière bulgare, à une centaine de kilomètres de l’aéroport.

Dans le hall d’arrivée bondé, des équipes médicales ont pris en charge ceux des réfugiés qui réclamaient des soins urgents. Les plus malades ont été transférés à l’hôpital local. Partagés entre le soulagement d’avoir survécu aux horreurs et le désespoir d’avoir dû abandonner leurs proches et leurs domiciles, de nombreux réfugiés, épuisés, choqués et couverts de boue, étaient en larmes. Pour la plupart, le bol de soupe chaude, le pain, le fromage, les tomates et les petits gateaux qui leur ont été servis ont été leur premier repas depuis plusieurs jours.

La Turquie, dont onze avions participent aux raids aériens de l’OTAN, a annoncé qu’elle accueillerait vingt mille réfugiés. Environ trois mille d’entre eux seront logés dans des maisons préfabriquées érigées il y a dix ans pour abriter la minorité turque qui avait fui le régime communiste bulgare. Cinq mille tentes vont être dressées sur un terrain boisé à proximité du camp pour abriter les milliers de Kosovars attendus dans les prochains jours.

LIENS HISTORIQUES
Depuis le début de l’offensive contre la Serbie, quelque 5 500 réfugiés sont déjà arrivés en Turquie. Seuls 262 d’entre eux ont, jusqu’à présent, pu être logés au camp de Kırklareli où vivent encore 300 réfugiés bosniens. Les autres ont trouvé refuge auprès de membres de leurs familles qui forment une communauté d’Albanais installés en Turquie. Des liens historiques, qui remontent à l’époque de l’empire ottoman, se sont tissés entre les Albanais du Kosovo et la Turquie. En raison de ces liens ethniques et culturels, la Turquie, qui a

annoncé qu’elle participerait à une éventuelle intervention terrestre au Kosovo, s’apprête également à mettre sur pied deux camps de réfugiés supplémentaires en Albanie et en Macédoine. Deux avions chargés de matériel se sont envolés lundi et treize camions du Croissant-Rouge doivent quitter mardi la Turquie avec des tentes, de la nourriture, des cuisines de campagne et des couvertures. Quinze personnes superviseront l’installation de deux camps de tentes devant abriter dix mille personnes chacun.

Au total, la Turquie envisage de prendre en charge quelque quarante mille réfugiés kosovars. Les autorités turques insistent cependant sur le fait que ces arrangements doivent demeurer temporaires. « Nous ne pouvons pas participer aux plans serbes de vider le Kosovo des Kosovars », a déclaré le premier ministre Bülent Ecevit, en ajoutant : « L’OTAN doit s’assurer que les victimes de ce génocide puissent retrouver leurs maisons, leurs terres et leurs emplois. »

Nicole Pope

L'évacuation des Kosovars hors des Balkans a commencé à partir de la Macédoine

Un « sanctuaire international » a été créé près de Skopje

L'évacuation hors des Balkans des réfugiés, qui tentent à déferler aux frontières du Kosovo, s'est timidement esquissée lundi 5 avril, au lendemain de l'en-

gagement de plusieurs pays de l'OTAN d'accueillir temporairement quelque 100 000 d'entre eux. Un pont aérien a été mis en place.

L'ACCUEIL des réfugiés du Kosovo dans les pays occidentaux a commencé, lundi 5 avril. Quelque 800 réfugiés sont ainsi arrivés en Turquie, à bord d'avions en provenance de Macédoine (voir article ci-dessous). Une centaine de Kosovars sont arrivés mardi en Norvège, dont les autorités ont annoncé qu'elles accueilleront 6 000 déportés.

Confirmant leur décision de recevoir 20 000 réfugiés, les États-Unis ont répété, comme les autres pays membres de l'OTAN, que l'objectif était le retour des réfugiés au Kosovo. Deux bases améri-

caines outre-mer – l'île de Guam, dans le Pacifique, et la base de Guantanamo, à Cuba –, devraient être aménagées à cet effet, a expliqué le secrétaire à la défense, William Cohen.

Ces déplacements de réfugiés paraissent encore dérisoires quand on les compare aux chiffres publiés lundi midi par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) des Nations unies : près de 400 000 personnes ont fui le Kosovo depuis le déclenchement des bombardements, le 24 mars. 226 000 d'entre elles ont trouvé refuge en Albanie, 120 000 en Macédoine, 35 700 au Monténégro, 7 900 en Bosnie et 6 000 en Turquie. Selon le HCR, le flux de Kosovars chassés de leur province continue à s'accroître à raison de « 30 000 tous les jours ».

Localement, en Macédoine, l'initiative la plus notable a été l'ouverture d'un « sanctuaire international » géré par le HCR, annoncée lundi par le ministre britannique des affaires étrangères, Robin Cook. Situé à Brazde, tout près de la frontière entre la Macédoine et le Kosovo, ce camp devait accueillir 20 000 réfugiés, et plus de 100 000 à terme.

Le Foreign Office a exprimé sa gratitude aux autorités macédoniennes qui ont accepté l'implantation de tels « sanctuaires internationaux ». Cette initiative a vocation à améliorer la situation des environs du camp de Blace, à la frontière entre la Macédoine et le Kosovo, où les réfugiés sont confrontés à des difficultés extrêmes.

Des officiels du HCR ont accusé les autorités macédoniennes, lundi, de mettre en danger la vie des Albanais déportés du Kosovo en les faisant entrer au compte-gouttes en Macédoine. Paula Ghedini, chargée des relations avec la presse pour le HCR, a critiqué, à

Skopje, l'extrême lenteur des enregistrements de personnes déplacées et des autorisations à pénétrer sur le territoire macédonien (5 000 personnes par jour seulement).

Environ 65 000 personnes sont entassées à ciel ouvert depuis plusieurs jours dans l'« enfer humanitaire » de Blace, un champ de boue dans le no man's land entre la frontière avec le Kosovo et le poste-frontière macédonien, selon le HCR. Dix personnes décèdent chaque jour d'épuisement, de déshydratation, et la situation sanitaire empire, a indiqué M^{me} Ghedini.

UNE CRAINTE DES ÉPIDÉMIES

D'autre part, près de 30 000 réfugiés attendaient encore de l'autre côté de la frontière, au Kosovo même. « L'état de ces personnes auxquelles nous n'avons pas accès et qui attendent depuis plusieurs jours sans approvisionnement est extrêmement préoccupant », explique Pierre Ramelle, responsable du secteur « urgence » à Médecins du monde (MDM). Une intervenante de MDM a expliqué, lundi sur LCI, que plusieurs enfants déshydratés n'avaient pas été autorisés par la police macédonienne – gantée de caoutchouc et munie de masques à gaz par crainte des épidémies – à recevoir des soins au poste de secours de Médecins du monde situé en aval du camp de boue.

Le pont aérien du Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies se met cependant progressivement en place. Un premier vol, dimanche, a permis de transporter 22 000 rations en Albanie. « Tous les réfugiés qui arrivent dans le nord du pays reçoivent maintenant quelque chose, et 80 % d'entre eux ont une ration complète », a indiqué lundi le PAM.

RECHERCHE

TRAFIC AÉRIEN

Comment éviter le chaos

À LIRE AUSSI :

Entretien avec Walter Kohn
prix Nobel de chimie
1998

Tuberculose :
saura-t-on juguler l'épidémie ?

N° 319 • AVRIL 1999 • EN KIOSQUE • 38 F

Propos recueillis par Erich Inciyan

La confusion règne au sein de l'administration Clinton sur la finalité des opérations militaires

Madeleine Albright évoque le jugement des « hauts responsables » serbes

Divers porte-parole à Washington ont cherché, lundi 5 avril, à contrer d'avance toute « demi-mesure » visant à garantir un cessez-le-feu et

toute « offre de paix bidon ». Mais sur la question du traitement politique de la question des réfugiés et sur celle de l'envoi de troupes d'in-

tervention au sol, ces mêmes représentants de l'administration et de l'armée ont multiplié les déclarations embarrassées et contradictoires.

WASHINGTON

de notre correspondant
Pour la première fois, lundi 5 avril, Washington a fait état d'un plan de Slobodan Milosevic pour décréter un cessez-le-feu dans les prochains jours, une fois son objectif de se débarrasser de la population albanaise du Kosovo atteint, dans l'objectif de diviser les alliés. Le président serbe « est probablement en train d'essayer de se positionner afin de déclarer son travail achevé et d'annoncer qu'il accepte la paix », estimait la Maison Blanche. « Nous ne serions pas surpris de voir dans les prochains jours des tentatives pour prôner des demi-mesures ou des faux cessez-le-feu. Cela ne sera pas acceptable pour un arrêt des bombardements », a prévenu son porte-parole, Joe Lockhart. « Les pays membres de l'OTAN n'accepteront pas la première offre de paix bidon », a renchéri James Rubin au département d'Etat. Pour le moment, dit-on à Washington, la seule « ouverture » envisageable, c'est la « capitulation » de Milosevic.

La journée n'a pas été bonne pour l'administration Clinton, qui a semblé s'embrouiller à plaisir dans la définition des conditions d'envoi de soldats au Kosovo pour aider les réfugiés à rentrer chez eux dès lors que ce sera possible. Au Pentagone comme à la Maison Blanche, c'était à qui accumulerait le plus de confusion. Alors que Bill Clinton

réaffirmait son intention de « persister jusqu'à ce que nous l'emportions », son porte-parole a paru dans l'impossibilité de fournir une définition consistante du terme d'« environnement permissif », condition mise par Washington au franchissement de la frontière du Kosovo par ses GI.

Pour que cette condition soit remplie, a expliqué M. Lockhart, il

dégradera et même détruira, parfois, sa capacité militaire à imposer sa volonté (...), et il aura cessé de représenter une menace. » Mais plus tard, M. Lockhart est revenu sur ses propos pour assurer que cet « environnement permissif » était impossible sans « une sorte d'accord ».

Pour avoir tenu les mêmes propos, le porte-parole officiel du Pen-

tagone, Ken Bacon – pourtant connu pour une extrême prudence exprimée en langue de bois –, s'est vu infliger un démenti cinglant par le porte-parole du chef d'état-major suprême : « Le chef d'état-major suprême, pour lequel je travaille, et les autres chefs d'état-major ont toujours estimé qu'un environnement permissif signifiait un accord avec M. Milosevic », a déclaré le capitaine Pietropaoli. Les deux

Pas d'« indépendance » pour le Kosovo

Le porte-parole de la Maison Blanche, Joe Lockhart, est sans doute allé plus loin qu'aucun officiel américain en affirmant son opposition à toute perspective d'indépendance du Kosovo. Réitérant la nécessité d'un statut du type de celui de Rambouillet pour la province, il a expliqué que, « si l'on regarde le Kosovo tel qu'il est, ce n'est pas une entité politique ou économique viable en soi, et il restera un point de conflit régional ». Interrogé sur un éventuel rattachement à l'Albanie voisine, il a répondu : « Nous pensons que la meilleure solution est celle qui a été prévue par les accords de paix de Rambouillet. » M. Lockhart a par ailleurs reconnu qu'une partie de l'aide qui avait été positionnée en prévision d'un exode de la population albanaise avait été stockée... à Belgrade. – (Corresp.)

faudrait « un accord politique prévoyant l'autonomie du Kosovo, le retrait des forces serbes, le retour des réfugiés et le déploiement d'une force dirigée par l'OTAN pour assurer leur sécurité ». Très bien, mais, lui a-t-on demandé, que se passera-t-il si M. Milosevic refuse d'obtempérer ? « Il sera contraint de donner son accord, parce que la punition qu'il reçoit et qu'il va continuer de recevoir – par l'aviation –

tagone, Ken Bacon – pourtant connu pour une extrême prudence exprimée en langue de bois –, s'est vu infliger un démenti cinglant par le porte-parole du chef d'état-major suprême : « Le chef d'état-major suprême, pour lequel je travaille, et les autres chefs d'état-major ont toujours estimé qu'un environnement permissif signifiait un accord avec M. Milosevic », a déclaré le capitaine Pietropaoli. Les deux

Cinq leçons d'une guerre pour l'Europe du XXI^e siècle

LA GUERRE du Kosovo n'est pas une simple reproduction de la guerre en Bosnie. Les images de réfugiés, le « nettoyage ethnique », la crainte renouvelée des débordes-

ANALYSE

Le conflit du Kosovo ouvre une ère nouvelle dans les relations internationales

ments dans les pays voisins, les menaces de l'OTAN contre Slobodan Milosevic, finalement mises à exécution, créent une similitude trompeuse. La guerre du Kosovo représente, à plusieurs titres, une « première » qui augure une nouvelle ère dans les relations internationales. Elle est annonciatrice de tendances qui marqueront l'Europe du XXI^e siècle – des tendances « d'après-après guerre froide ».

● **Le sacro-saint principe de la souveraineté des Etats** est un peu plus ébranlé. Dans la nuit du vendredi 2 au samedi 3 avril, une grande capitale européenne a subi un bombardement aérien pour la première fois depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Pour la première fois, l'OTAN, alliance défensive, a fait usage de la force contre un Etat souverain pour des problèmes de politique interne à cet Etat. En Bosnie-Herzégovine, la communauté internationale a tenté de sauver un Etat, issu certes d'une fédération multinationale, mais dont elle avait reconnu l'indépendance et la souveraineté en mars 1992. Par les accords de Dayton, elle a restauré, au moins en théorie, l'intégrité de cet Etat, qui était mise en cause de l'intérieur et de l'extérieur. Dans le conflit actuel, l'Occident fait fi de la souveraineté de la Yougoslavie tout en reconnaissant que le Kosovo fait partie intégrante de la Serbie et en refusant l'indépendance de la province, peuplée à 90 % d'Albanais.

● **La prépondérance de l'OTAN, clé de la sécurité en Europe**, est affirmée. Après la chute du mur de Berlin, dans la période de l'après-guerre froide, l'OTAN occupait une place dans ce qu'on appelait « la nouvelle architecture de sécurité en Europe ». Sans être une organisation comme une autre, elle était plus ou moins mise sur le même plan que d'autres, l'ONU, l'OSCE, quand elle ne leur était pas subordonnée. La menace soviétique disparue, cette organisation, qui assure la présence politique et militaire des Etats-Unis sur

le Vieux Continent, paraissait à la recherche d'une raison d'être. Avec le Kosovo, l'OTAN s'affirme comme la pièce maîtresse de la sécurité en Europe, la gardienne de la stabilité, la seule organisation capable de mettre en œuvre les forces nécessaires dans des opérations où s'estompe la différence entre *peace keeping* et *peace making*, le maintien de la paix et le rétablissement de la paix.

● **L'Europe de la défense a des années de retard.** Le déploiement militaire de l'OTAN illustre l'extrême faiblesse militaire de l'Union européenne. L'identité de l'Europe en la matière paraît quasi inexistante dans quelques-uns des domaines-clés de l'avenir. L'Union n'a ni missiles de croisière ni bombardiers furtifs. Elle dispose d'encore moins d'indépendance à l'égard des Etats-Unis quand il s'agit de la collecte – par satellites, notamment – des informations nécessaires à la conduire moderne de la guerre. Rarement la prépondérance américaine a paru aussi écrasante. Les Européens – essentiellement les Allemands, les Britanniques et les Français – prennent certes leur part dans l'offensive mais ils auraient été parfaitement incapables de la mener sans les Etats-Unis. Ceux-ci paraissent, *a contrario*, pousser sans cesse plus avant l'avantage technologique qu'ils ont sur les Euro-

peens, tout en craignant que cet écart n'empêche à terme « l'interopérabilité » entre les armées alliées.

● **Les clivages issus de la guerre froide réapparaissent.** Désireuse de justifier sa pérennité alors que le Pacte de Varsovie se désaisit, l'OTAN « nouvelle manière » a voulu tendre la main à une Russie résolument hostile à l'élargissement du pacte atlantique à certains de ses anciens satellites (Pologne, Hongrie, République tchèque). Le point d'orgue de cette politique d'apaisement par rapport à Moscou fut la signature, en mai 1997 à Paris, de l'Acte fondateur entre l'Organisation atlantique et la Russie et la création du Conseil conjoint. Sans doute, les Occidentaux avaient-ils refusé ce que les Russes réclamaient, à savoir un droit de veto sur les décisions de l'OTAN, mais une sorte de participation à la formation du consensus était implicitement reconnue à Moscou.

En se passant d'un mandat du Conseil de sécurité de l'ONU par crainte d'un veto russe, les alliés affirment, au Kosovo, que le développement de la coopération avec la Russie n'est pas leur première priorité, au risque de recréer les lignes de fracture de la guerre froide. Autre membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine est tout aussi furieuse d'avoir été

Ibrahim Rugova demande à sortir du Kosovo

LE CHEF modéré des Albanais du Kosovo, Ibrahim Rugova, a reçu lundi 5 avril, à son domicile de Pristina, étroitement surveillé par la police, la visite de l'ambassadeur de Russie à Belgrade, Iouri Kotov, puis celle du vice-premier ministre yougoslave, Nikola Sainovic. Entre les deux, il a pu s'entretenir avec des journalistes, dont celui de l'AFP.

« Il faut vraiment trouver une solution à cette situation aiguë, et je demande à Belgrade d'être plus coopératif avec la communauté internationale », a-t-il déclaré devant la presse. « Il faut arrêter les bombardements » et instaurer une « surveillance » de la situation au Kosovo, a-t-il ajouté sans être plus explicite. « J'espère que cela va être discuté au niveau international. Ce n'est pas une question pour moi actuellement. Ici je suis sans mon peuple. »

« J'ai dit à M. Kotov que je suis intéressé à sortir de Pristina, à aller à

Skopje et dans d'autres pays pour contribuer à ce processus et arrêter la situation actuelle, parce que je suis ici sans mes collaborateurs », a-t-il ajouté. « Je ne peux pas travailler et apporter une contribution, ici à Pristina. Je pense que je peux contribuer davantage si je travaille actuellement hors du Kosovo. J'ai dit aussi aux autorités serbes que c'est ma demande. J'attends une réponse de ce côté », a-t-il indiqué.

SPÉCULATION

Interrogé par un journaliste sur sa liberté de mouvement, M. Rugova a répondu : « Je suis ici. La police de sécurité serbe est ici. J'ai demandé à sortir du Kosovo afin d'aider à résoudre cette situation, aider la partie serbe et aider la partie albanaise. » Plusieurs dirigeants occidentaux ont invité ces derniers jours M. Rugova à venir s'entretenir avec eux.

L'ambassadeur russe, Iouri Kotov, a dit avoir évoqué la question

court-circuitée. Avec Moscou, elle est résolument hostile à l'affaiblissement en cours du principe de la souveraineté des Etats pour des raisons qui, dans un cas, peuvent s'appeler Tchétchénie, par exemple, et, dans l'autre, Tibet ou Taïwan...

● **La justification humanitaire l'emporte sur le principe de souveraineté.** L'invocation de la catastrophe humanitaire menaçante pour justifier l'action de l'OTAN sans mandat formel de l'ONU crée un précédent que les Américains et les Britanniques voudraient voir codifier dans le « *nouveau concept stratégique* » de l'Alliance. Certains responsables occidentaux sont allés plus loin, comme Javier Solana. Le secrétaire général de l'organisation a justifié l'intervention de l'OTAN au Kosovo par l'impossibilité de tolérer, dans la nouvelle Europe en gestation, un régime dictatorial bafouant les droits de l'homme, même si ces violations ont lieu à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Corollaire de l'affaiblissement du principe de souveraineté, le droit d'ingérence humanitaire prend une valeur supérieure au respect des frontières, un des piliers de l'ordre ancien. C'est une nouvelle Europe qui se dessine.

Alain Frachon et Daniel Vernet

smart notes



Un plaisir raisonnable.

La smart vous offre des raffinements souvent coûteux sur certaines

voitures plus grandes. Quelle autre voiture de sa catégorie a un moteur turbo ?

Et un équipement de sécurité standard aussi complet ? Le tout à des conditions de financement aussi favorables ?

Financement :

Au prix de 53 900 F TTC (tarif au 8 mars 1999), la smart & pure peut être financée en Crédit "Ballon" au T.E.G. de 3,95%, avec un apport minimum de 10% : 5 390 F.

Soit un montant financé de 48 510 F composé de 35 mensualités de 717 F et d'une mensualité finale (échéance "ballon") de 27 960 F*.

Coût total du crédit hors assurances facultatives de 53 055 F.

Cette offre est valable jusqu'au 15 avril

1999 sous réserve d'acceptation par smartstart finance, département de Mercedes-Benz Financement SA, BP 114, 78150 Rocquencourt.

*Votre smart Center vous assure la reprise de votre véhicule pour le montant de l'échéance "ballon" sous réserve d'un kilométrage annuel de 10 000 km.

(Modèle présenté : smart & pulse avec options)

Équipement complet :

La smart bénéficie d'un équipement de très grande qualité : SOFTIP, boîte de vitesse séquentielle semi-automatique à 6 rapports, verrouillage centralisé, vitres teintées...

Suivant les modèles : climatisation, toit vitré, jantes en alu, antibrouillards, etc. L'équipement de sécurité de série est très complet : cellule TRIDION en acier, ABS, système électronique de stabilité TRUST, 2 coussins gonflables, prétensionneurs et limiteurs d'effort.

Options très accessibles :

Pour personnaliser et optimiser votre smart, vous pouvez l'équiper de nombreuses options : boîte de vitesse automatique SOFTOUCH, alarme, coussins gonflables de sécurité latéraux et bien d'autres aménagements encore.

Pour plus d'informations, sur les avantages de la smart appelez le 0 801 803 803 ou venez nous voir dans votre smart Center.

reduce to the max. = réduire au maximum.

smart
reduce to the max.

Zhu Rongji est aux Etats-Unis pour un séjour délicat

WASHINGTON. Premier chef de gouvernement chinois en visite officielle aux Etats-Unis depuis quinze ans, Zhu Rongji, s'est rendu, mardi 6 avril, à Los Angeles, première étape d'un voyage de neuf jours. Ce déplacement promet d'être délicat. La condamnation virulente par Pékin des bombardements de l'OTAN contre la Serbie s'est ajoutée aux différends accumulés entre les deux pays : espionnage, transferts de technologies sensibles, financement politique, divergences sur Taïwan, droits de l'homme, différends commerciaux, admission de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La Chine a démenti, lundi, des informations selon lesquelles son chef des renseignements militaires, le général Ji Shengde, aurait versé 300 000 dollars au Parti démocrate en 1996 pour contribuer à la campagne présidentielle de Bill Clinton. Les deux pays sont presque arrivés à un accord sur l'ouverture accrue du marché chinois réclamée par les Etats-Unis pour faciliter l'adhésion de Pékin à l'OMC, mais il semble exclu qu'il soit signé durant la visite. De nouvelles interpellations de dissidents ont eu lieu ces derniers jours à Pékin à l'occasion, le 5 avril, de la Fête des morts. - (Corresp., AFP)

Le président soudanais annonce un cessez-le-feu unilatéral

KHARTOUM. Le président soudanais Omar Al Béchir a déclaré unilatéralement, lundi 5 avril, un cessez-le-feu global dans le sud du pays dès le 15 avril, date d'expiration du cessez-le-feu partiel en vigueur. « Afin de souligner notre position inchangée en faveur de la paix, nous déclarons un cessez-le-feu global dans tous les Etats du sud du Soudan », a affirmé le général Béchir dans une allocution à l'Assemblée nationale soudanaise. Il a appelé l'Armée de libération des peuples du Soudan (SPLA, rebelles sudistes) à répondre positivement à cet appel pour un cessez-le-feu global. Le gouvernement soudanais et la guérilla sudiste, en guerre depuis 1983, ont prolongé en janvier un cessez-le-feu dans la région du Bahr el-Ghazal, qui doit expirer à la mi-avril. - (AFP)

Les candidats rivaux de M. Bouteflika dénoncent ses appuis au sein du pouvoir

ALGER. Quatre candidats en vue à l'élection présidentielle du 15 avril en Algérie dénoncent dans un communiqué commun la partialité de l'administration en faveur d'Abdelaziz Bouteflika, ancien ministre des affaires étrangères du défunt président Houari Boumediène. « Les méthodes et documents électoraux utilisés pour truquer les élections législatives précédentes (en 1997) refont surface malgré nos protestations répétées. L'administration et les services publics se dévouent à un candidat en particulier », affirment-ils dans un communiqué commun. Faisant clairement allusion à Abdelaziz Bouteflika, présenté comme le candidat du « consensus » d'une partie au moins du puissant lobby des généraux, ce texte émane de l'ancien ministre des affaires étrangères islamisant Ahmed Taleb Ibrahimi, de l'ancien premier ministre libéral Mouloud Hamrouche, du candidat islamiste modéré Abdallah Djaballah et d'un représentant du socialiste kabyle Hocine Aït Ahmed. - (Reuters.)

DÉPÊCHES

■ **ÉTHIOPIE : deux membres d'une équipe** de l'organisation non gouvernementale Action contre la faim (ACF) - dont un hydraulicien français - ont été enlevés, samedi 3 avril, par des « éléments armés non identifiés » en Ogaden, région éthiopienne jouxtant la Somalie. Dans un communiqué diffusé lundi à Addis Abeba, l'organisation humanitaire confirme ne plus avoir de nouvelles de son équipe depuis quarante-huit heures. - (Reuters.)

■ **CONGO-KINSHASA : Kofi Annan, le secrétaire général des Nations unies**, a nommé, lundi 5 avril, Moustapha Niassé, ancien ministre sénégalais des affaires étrangères, émissaire spécial pour la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre). M. Niassé est chargé de déterminer, après consultation des dirigeants de l'Afrique centrale, quel rôle les Nations unies peuvent jouer dans le rétablissement de la paix en RDC, de nouveau en guerre depuis août 1998. - (Reuters.)

■ **INDE : le gouvernement indien conduit par les nationalistes hindous du BJP** (Parti du peuple indien) est de nouveau menacé après la démission des deux ministres de son principal allié sudiste. Mécontente du refus du gouvernement de satisfaire ses exigences - réintégration du chef d'état-major de la marine limogé en décembre et changement du ministre de la défense -, l'ancienne actrice reconvenue en politique, M^{me} Jayalalitha, a demandé à ses deux représentants de démissionner et annoncé qu'elle allait de nouveau réétudier son soutien au gouvernement. M^{me} Jayalalitha, dont le parti a dix-huit députés au Parlement, n'en est pas à sa première menace, mais sa rencontre la semaine dernière avec la présidente du Parti du Congrès, M^{me} Sonia Gandhi, laisse à penser qu'elle pourrait changer d'alliance, au risque de faire tomber le gouvernement de M. Atal Bihari Vajpayee. - (Corresp.)

■ **CHILI : neuf anciens officiers de l'armée de terre** ont été arrêtés, lundi 5 avril, dans le cadre d'une enquête ouverte sur l'assassinat en 1982 d'un dirigeant syndicaliste, Tucapel Jimenez, opposant au régime du général Augusto Pinochet. Tucapel Jimenez avait été tué après avoir lancé un appel à la restauration de la démocratie au Chili et à lutter contre le régime militaire dirigé par le général Pinochet. Il y a une semaine, la justice chilienne avait demandé l'arrestation de douze officiers, dont les neuf qui ont été mis en détention lundi. - (AFP)

■ **RUSSIE : le président Boris Eltsine a suspendu**, la semaine dernière, le procureur fédéral Iouri Skouratov, qui enquêtait sur des affaires de corruption au plus haut niveau de l'Etat, et fait apposer des scellés sur son bureau. Toutefois, c'est le Sénat russe, le Conseil de la Fédération, qui, constitutionnellement, doit entériner son limogeage. Le 17 mars, le président Eltsine avait déjà tenté d'écarter le procureur et le Sénat avait refusé de voter sa mise à l'écart. Une enquête criminelle a été ouverte à l'encontre du procureur, prétexte à sa mise à l'écart.

Washington déplore le contrat conclu entre Elf et l'Iran

WASHINGTON. Les Etats-Unis sont « profondément déçus et sérieusement préoccupés » par la signature, la veille, d'un contrat avec l'Iran, par les groupes pétroliers français Elf et canadien Bow Valley, a déclaré, lundi 5 avril, le porte-parole du département d'Etat, James Rubin. « Les Etats-Unis demeurent fortement opposés à tout investissement dans le secteur pétrolier iranien », a ajouté M. Rubin. Elf et Bow Valley ont signé dimanche à Téhéran un contrat de 300 millions de dollars avec l'Iran pour exploiter un gisement pétrolier dans le Golfe. « Comme dans les cas similaires, nous allons examiner de près les faits et nous évaluerons les implications aux termes de la législation [D'Amato] qui prévoit des sanctions pour des investissements effectués en Libye et en Iran », a précisé M. Rubin. - (AFP)

Xanana Gusmao, le leader indépendantiste du Timor-Oriental, appelle à reprendre les armes

Washington lui demande de revenir sur sa décision

A la suite d'un raid de miliciens pro-indonésiens qui a fait dix-sept morts, le leader indépendantiste timorais Xanana Gusmao a appelé la guérilla

à reprendre le combat. Washington lui a demandé de revenir sur une décision dont l'objet paraît être d'attirer l'attention sur la dégrada-

tion de la situation dans le territoire envahi en 1975 et annexé unilatéralement par l'Indonésie l'année suivante.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Xanana Gusmao a appelé, lundi 5 avril, la guérilla est-timoraise à reprendre les armes contre l'armée indonésienne après avoir appris que des miliciens pro-indonésiens avaient tué 17 personnes lors d'une attaque à une cinquantaine de kilomètres de Dili, capitale de l'ancien territoire portugais. Washington a aussitôt réagi en demandant au leader timorais, assigné à résidence à Djakarta, de revenir sur sa décision. Tout « en réaffirmant son attachement à la poursuite » des négociations menées sous l'égide de l'ONU et qui doivent reprendre le 22 avril à New York, Lisbonne a exprimé « son indignation la plus forte ».

L'appel de Xanana Gusmao représente un revirement : ces derniers mois, il avait demandé à ses partisans de faire preuve de retenue et de ne pas répondre aux provocations des milices ou de l'armée. En apprenant, en mars, que Portugais et Indonésiens s'étaient entendus pour organiser, sous l'égide de

l'ONU, une « consultation directe » des Timorais de l'Est sur le statut de leur territoire, Xanana Gusmao avait donné son aval. Au même moment, à Djakarta, l'ancien chef de la guérilla timoraise s'était entendu avec Joao Tavares, chef des milices timoraises pro-indonésiennes, pour jeter les bases d'un « cessez-le-feu » entre leurs partisans respectifs. Alors qu'une bien fragile paix civile au Timor-Oriental est régulièrement menacée par des manipulations, celui qui fut longtemps, pour Djakarta, l'homme à abattre est devenu, par sa modération et son prestige, la cheville ouvrière d'un règlement timorais.

« COUP DE GUEULE »

Madeleine Albright, qui l'a rencontré en mars à Djakarta, s'est dite « très impressionnée » par cet ancien fonctionnaire du territoire portugais devenu chef du Fretilin (Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Oriental), fondé en 1974, dans la foulée de la « révolution des œillets ». En 1974, Gusmao venait d'obtenir un prix de poésie

et s'installait en Australie quand la guerre civile a commencé à déchirer le Timor-Oriental, que les Portugais s'apprétaient à évacuer sans avoir assuré de relève. Laisant sa femme et leurs deux enfants à Melbourne, où il avait adhéré au Fretilin, José « Xanana » Gusmao avait regagné son pays en novembre 1975, une semaine avant l'invasion indonésienne. Il avait gagné la forêt pour diriger le Falintil, bras armé du Fretilin, jusqu'à sa capture, en 1992, dans une banlieue de Dili. La justice indonésienne l'a condamné, en 1993, à perpétuité, sentence commuée sous pression internationale en vingt ans de prison.

Début février 1999, le gouvernement indonésien a annoncé qu'il ne s'opposait plus à l'indépendance du Timor-Oriental. Deux semaines plus tard, Gusmao a été assigné à résidence dans une villa à Djakarta, afin de faciliter sa participation aux négociations.

Si Djakarta semble prêt à offrir aux Timorais le choix entre une large autonomie et l'indépendance, au cours d'une « consultation »

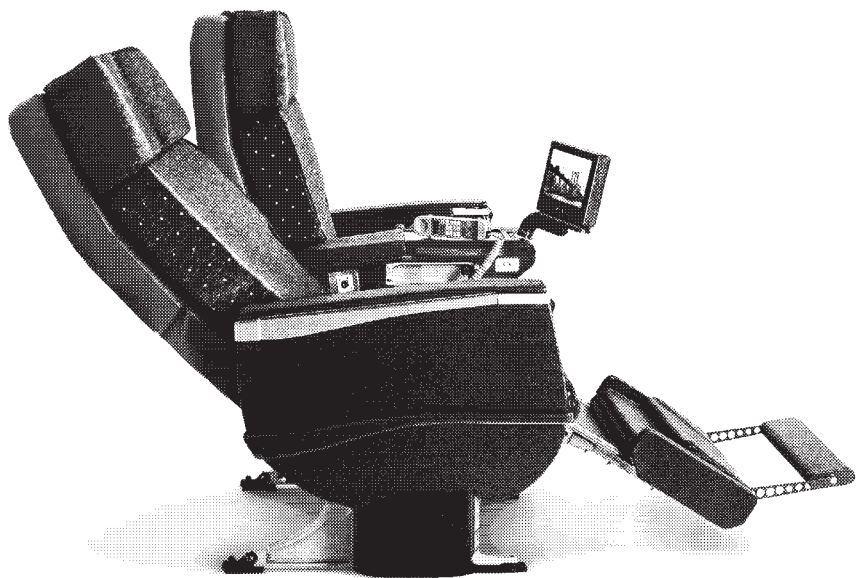
dont la nature et la date n'ont pas encore été déterminées, l'attitude de l'armée indonésienne est plus ambiguë. Malgré ses démentis, on la soupçonne d'armer des milices locales levées parmi une minorité favorable à l'intégration. Ces manipulations et l'incertitude qui pèse sur l'avenir du territoire contribuent à y entretenir un climat de peur, y compris chez les Indonésiens, qui tiennent l'administration et l'essentiel du commerce.

Xanana Gusmao réclame une « présence internationale » pendant une période de transition assez longue, ce que proposent également les Américains, ainsi qu'un retrait militaire indonésien progressif et le désarmement des milices timoraises levées par Djakarta. Son « coup de gueule » de lundi a pour objet d'attirer l'attention sur un engrenage inquiétant. Il a d'ailleurs fait savoir, mardi, qu'il reviendrait sur son appel si les Nations unies intervenaient dans l'ancienne colonie.

Jean-Claude Pomonti



Enfin seuls.



Découvrez la nouvelle classe Business Intercontinentale d'Iberia et profitez d'une expérience de niveau international sur une compagnie mondiale. Distancer la concurrence, c'est notre objectif. À ce sujet, la distance entre votre siège ergonomiquement conçu et celui situé devant vous passe à 132 cm*. Un atout qui s'ajoute à un confort sur-mesure pour votre plus grand bien-être. Détendez-vous, profitez des 135° d'inclinaison que notre siège vous offre et oubliez le temps en regardant films, sport ou informations sur votre écran personnel. Entre autres possibilités, vous pouvez aussi téléphoner avec le combiné intégré à votre siège, ou déguster l'un de nos trois menus inspirés de la gastronomie méditerranéenne. Enfin, quand vous aurez atterri, et que vous repenserez à ce que vous venez de vivre, vous ne vous demanderez plus pourquoi Iberia est aujourd'hui l'une des premières compagnies aériennes d'affaires au monde. www.iberia.com

* Distance mesurée entre 2 sièges.

IBERIA
N°1 VERS L'ESPAGNE ET L'AMÉRIQUE LATINE.

Les collectivités publiques recrutent désormais leurs avocats par appels d'offres

Le Conseil d'Etat doit dire si cette obligation est compatible avec la déontologie professionnelle

La moralisation de la vie publique justifie-t-elle que l'Etat ou les collectivités locales passant des contrats avec des avocats mettent ces profes-

sionnels en concurrence ? Oui, répond le commissaire du gouvernement du Conseil d'Etat, à condition que l'appel d'offres respecte

les principes déontologiques qui régissent la relation avocat-client, ce que ne permet pas de faire, actuellement, le code des marchés publics.

AU DÉBUT de l'année 1999, un avis d'appel public à la concurrence publié par *La Gazette du Palais* a fait sursauter le milieu des avocats. L'union des maires de l'Oise lançait un marché négocié, ayant pour objet le « recrutement d'un cabinet d'avocats » pour « une durée d'un an », et demandait au candidat d'indiquer les « références et expériences professionnelles » témoignant de « sa compétence ». Le directeur de cette publication, Jean-Gaston Moore, s'est senti obligé d'expliquer, dans un article en date du 16 mars, que « l'avis est conforme à la loi », car « la prestation de l'avocat est assimilée à un marché », bien que « cette procédure heurte notre sensibilité ». Il ajoutait que « fort heureusement, grâce à la vigilance de

deux avocats », M^e Françoise Toubol-Fischer (du barreau de Paris) et M^e Gérard Bismuth (du barreau de Marseille), « il est possible d'espérer que le Conseil d'Etat l'annulera ».

MISE EN CONCURRENCE

Le Conseil d'Etat, réuni en assemblée du contentieux, a examiné, le 26 mars, ce recours, qu'ont appuyé deux ordres et un syndicat d'avocats. Les requérants demandaient l'annulation d'une disposition d'un décret du 27 février 1998 aux termes de laquelle les marchés de services juridiques d'un montant égal ou supérieur à 300 000 francs annuels doivent désormais faire l'objet d'une mise en concurrence. Ils faisaient valoir que cette disposition méconnaît

les grands principes régissant la profession d'avocat : secret professionnel, libre choix du défenseur par toute personne privée ou publique, indépendance de l'avocat par rapport à son client.

Le commissaire du gouvernement (magistrat indépendant), Henri Savoie, a d'abord écarté l'argument selon lequel le décret violerait la règle du secret professionnel, dans la mesure où il inciterait les avocats à dévoiler l'identité de leurs autres clients. Il a affirmé que les avocats seront invités seulement à indiquer la taille de leur cabinet, ses spécialités, le nombre de personnes qu'ils sont susceptibles d'affecter au traitement de l'affaire et le niveau approximatif de leurs honoraires. Il a estimé que le principe du libre choix ne serait

pas « restreint » mais, au contraire, « éclairé » par ces données. Il a donc jugé que la mise en concurrence préalable au choix d'un avocat ne méconnaît pas ces principes professionnels.

En revanche, M. Savoie a critiqué l'insertion de cette procédure dans le code des marchés publics, qui modifie la nature du contrat passé entre l'avocat et son client. Constatant que l'obligation, pour une collectivité locale, de transmettre ce contrat au préfet, afin qu'il exerce son contrôle de légalité, est contraire au principe de confidentialité, il a souligné qu'en matière de marchés publics le co-contractant de l'administration ne peut pas se dégager, à tout moment, de l'exécution du contrat, ce qui est contraire au principe d'indépendance des avocats.

Le commissaire a observé aussi qu'un marché public doit indiquer précisément l'objet de la prestation, sa durée et son prix, ce qui est pratiquement impossible en matière de contentieux. Jugeant donc, au total, que les règles des marchés publics ne peuvent s'appliquer à la relation contractuelle qui unit l'avocat à son client, M. Savoie a proposé au Conseil d'Etat de dire que la disposition contestée est, pour cette raison, illégale. Toutefois, il a affirmé que, « si le gouvernement le souhaite, il pourra reprendre un texte qui soumettra à une mise en concurrence » les contrats juridiques, « mais en prévoyant, alors, un certain nombre d'ajustements par rapport aux règles des marchés publics ». Le Conseil d'Etat doit rendre son arrêt dans les prochains jours.

Rafaële Rivais

La CGT contre un report des échéances pour les 35 heures

DEUX MOIS après son arrivée à la tête de la CGT, Bernard Thibault réaffirme, dans un entretien publié, mardi 6 avril, par *Les Echos*, son inquiétude devant le bilan « encore modeste », en matière d'emplois créés, de la première loi portant sur la réduction du temps de travail. M. Thibault craint ainsi que « les suppressions de postes résultant des fermetures de sites, des délocalisations, etc. soient plus importantes que les emplois créés par la réduction du temps de travail ». C'est pour la CGT, ajoute-t-il, « un énorme sujet de préoccupation ».

SALAIRE MINIMUM ET ANNUALISATION

La seconde loi, qui devra entériner, à l'automne, les modalités d'application du passage aux 35 heures, ne devra pas seulement tenir compte, à ses yeux, des accords passés mais aussi des « désaccords exprimés », et de « la représentativité des syndicats qui ont paraphé ces textes ». La loi devra « réévaluer le salaire minimum » – « aucun syndicat » ne s'accrochant d'un double SMIC –, et elle devra, aussi, « corriger les excès

de l'annualisation », insiste M. Thibault. « La proposition du Medef de taxer les heures supplémentaires de 5 % seulement n'est pas une base de proposition sérieuse », ajoute-t-il.

Le secrétaire général de la CGT invite, enfin, le gouvernement à être « logique avec lui-même » : « Il n'y a aucune raison que la fonction publique reste à l'écart ». M. Thibault repousse l'idée d'une période de transition, après le 1^{er} janvier 2000, en arguant qu'« il n'y a pas de raison de reporter les échéances car on ne peut juger qu'il est urgent d'infléchir la courbe du chômage et donner des souplesses supplémentaires aux entreprises alors qu'elles ont eu largement le temps de négocier ».

Au sujet des retraites, M. Thibault continue de récuser les solutions envisagées par le rapport Charpin. « L'augmentation de la durée de cotisation pour les salariés du régime général, en 1993, a été plus subtile qu'acceptée », déclare-t-il, en soulignant qu'il « ne serait pas aberrant de consacrer une part plus importante au financement des retraites ».

Jacques Chirac rend hommage à Ambroise Roux

LE PRÉSIDENT de la République a exprimé, lundi 5 avril, sa « profonde tristesse » après l'annonce du décès d'Ambroise Roux (*Le Monde* du 6 avril, lire aussi page 18). « Par son intelligence, par son rayonnement et par son action dans les différentes fonctions qu'il a occupées, tant au sein des entreprises françaises qu'au sein du CNPF, Ambroise Roux incarnait une des grandes figures du capitalisme français », a affirmé Jacques Chirac.

Le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, a salué « le rôle et la mémoire » d'Ambroise Roux, « une personnalité centrale de l'establishment des affaires français ».

L'UNEF favorable à un syndicalisme étudiant réunifié

LORS de son 79^e congrès, qui s'est tenu du 2 au 5 avril à Pantin (Seine-Saint-Denis), l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) s'est prononcée en faveur d'une réunification du syndicalisme étudiant, en réponse à la proposition formulée par Carine Seiler, présidente de l'UNEF-ID (*Le Monde* du 19 mars).

Estimant « le temps venu de créer une nouvelle structure, un nouveau syndicat uni et rassembleur qui ne soit pas simple addition d'appareils », Karine Delpas, réélue présidente de l'UNEF, a évoqué l'ouverture de discussions, en mai, avec d'autres organisations (Fédération générale des associations d'étudiants, SUD-étudiants...). Elles pourraient aboutir à des assises de réunification avant la fin de l'année.

DÉPÊCHES

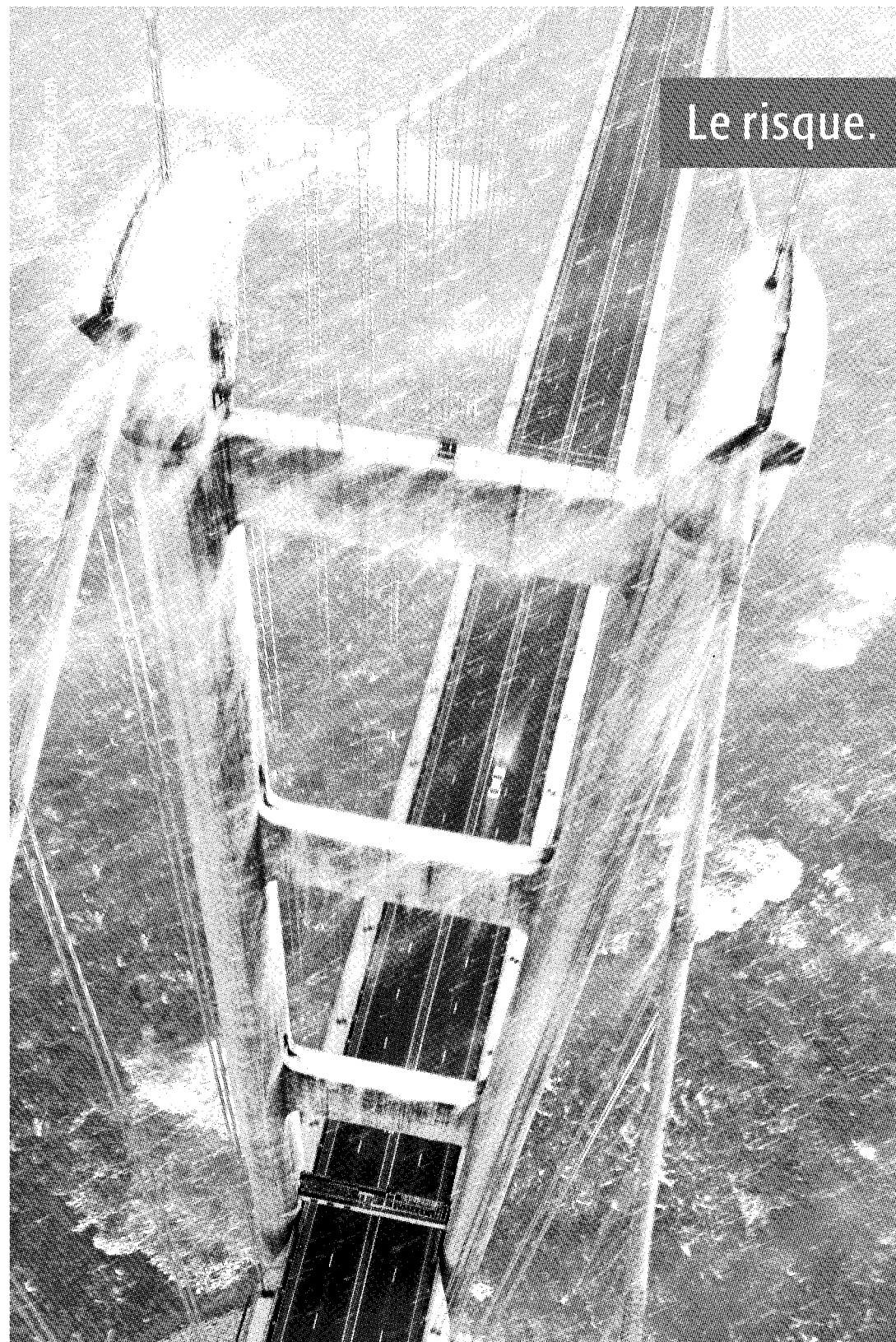
■ **CONJONCTURE : le moral des ménages reste au plus haut.** Selon l'« indicateur résumé » publié, mardi 6 avril, par l'Insee, le solde des opinions optimistes et pessimistes des ménages sur leur situation financière était négatif de seulement 7 points en mars, comme en février. Début 1996, ce solde était négatif de 38 points.

■ **ACCIDENT : quatre adolescents, âgés de quinze à dix-huit ans, sont morts**, lundi 5 avril, au cours d'un accident de la route près de Macheren (Moselle). Deux autres jeunes, également passagers du véhicule, sont grièvement blessés. De retour d'une discothèque, le conducteur aurait perdu le contrôle du véhicule en raison d'une vitesse excessive et heurté la façade d'une habitation.

■ **JUSTICE : un vigile de supermarché situé dans un quartier de Strasbourg (Bas-Rhin) a été mis en examen**, lundi 5 avril, et écroué pour « tentative d'homicide » pour avoir blessé par balle, samedi 3 avril, un jeune homme de dix-sept ans. L'incident serait intervenu après une altercation entre un groupe de trois adolescents et les vigiles du magasin.

■ **FAIT DIVERS : un homme de quarante et un ans a été mis en examen**, lundi 5 avril, pour « meurtre aggravé » et écroué à Brest après avoir reconnu le meurtre de sa compagne, mortellement blessée, samedi soir, de plusieurs coups de râteau, à Plouézoch (Finistère), près de Morlaix. Il aurait invoqué l'abus d'alcool pour expliquer son geste.

■ **MÉDECINE : la cour d'appel de Versailles a minoré**, dans un arrêt rendu vendredi 2 avril, la responsabilité du vaccin contre l'hépatite virale de type B commercialisé par la firme SmithKline Beecham dans certains cas de sclérose en plaques (*Le Monde* du 10 juin 1998). La cour a demandé à un collège d'experts médicaux de réaliser une analyse approfondie du dossier des deux plaignantes.



Le risque.

Couvert par le Groupe Allianz.

Où que vous soyez. Quoi que vous fassiez. Une société du Groupe Allianz est toujours à vos côtés.

Pour nous, la gestion du risque, c'est envisager l'impensable de manière à identifier les risques avant qu'ils ne surviennent. La compétence de nos collaborateurs, notre savoir-faire technique et notre puissance financière – tant au niveau international que national – nous le permettent. Et c'est précisément cette étroite coopération avec nos filiales, telles que les AGF en France, qui fait du Groupe Allianz le partenaire sur lequel vous pouvez compter, quels que soient l'endroit et le moment où vous avez besoin de nous. **Allianz. La puissance à vos côtés.**



AGF est un membre du Groupe Allianz la compagnie d'assurances leader en Europe. Un des plus importants prestataires de services financiers dans le monde: Allianz Group.

Un rapport préconise une « autorité indépendante » contre les discriminations

Dans un document remis à Martine Aubry, le conseiller d'Etat Jean-Michel Belorgey propose la mise en place d'une institution, calquée sur la CNIL ou le CSA, qui instruirait notamment les réclamations des personnes s'estimant victimes du racisme d'un employeur

Le conseiller d'Etat Jean-Michel Belorgey a rendu public, mardi 6 avril, son rapport intitulé « *Lutter contre les discriminations* » rédigé à la demande de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Dans

ce document, il prend position pour la mise en place d'une autorité indépendante, calquée sur la CNIL ou le CSA, qui devrait notamment instruire les réclamations des personnes qui s'estiment victimes d'une

discrimination raciale à l'embauche. M. Belorgey préconise également une séparation entre les services de l'Etat chargés de gérer les flux migratoires et ceux qui œuvrent pour l'intégration. Pour rendre cette poli-

tique d'intégration plus efficace, celle-ci serait menée par une agence, sur le modèle de celles qui agissent dans le domaine de la santé publique. Jusqu'à présent, la justice n'est parvenue que très rarement à

condamner un employeur pour discrimination. Ceux-ci se retranchent souvent derrière le racisme de leur clientèle. Les textes européens pourraient obliger la législation française à évoluer à court terme.

DU CONSTAT à l'action, il y a un grand pas. En particulier lorsqu'il s'agit de passer de la dénonciation des multiples discriminations dont sont victimes des personnes d'apparence étrangère à la lutte efficace contre ces pratiques qui compromettent l'intégration de millions d'acteurs de la société française et attisent la violence. Les propositions formulées par Jean-Michel Belorgey, conseiller d'Etat, dans le rapport intitulé *Lutter contre les discriminations* remis, fin mars, à Martine Aubry et rendu public, mardi 6 avril, tentent de sauter ce pas décisif, comme semble le souhaiter l'opinion publique.

Huit personnes sur dix estiment injustifiée la discrimination à l'embauche contre une personne d'origine maghrébine, selon un sondage CSA réalisé en novembre 1998. Il n'étaient que six sur dix un an plus tôt (*Le Monde* du 25 mars 1999). La réalité, familière des intéressés, n'a été reconnue officiellement que récemment.

« ROMPRE LA LOI DU SILENCE »

Il faut « *rompre la loi du silence* » face à une « *évolution (...) de nature à saper les fondements mêmes du modèle français d'intégration* », avait lancé, en octobre 1998, le Haut Conseil à l'intégration (HCI). Dans le sillage de ce rapport, M^{me} Aubry avait annoncé la création d'un simple « observatoire des discriminations ». Mais elle avait simultanément chargé Jean-Michel Belorgey d'« *évaluer la pertinence de l'organisation administrative française* » dans ce domaine.

Son diagnostic, solidement étayé, l'affirme : lutter sérieusement contre les discriminations suppose la création, par la loi, d'une véritable « *autorité indépendante* » sur le modèle de la CNIL ou du CSA, puisqu'aussi bien l'administration elle-même n'est pas exempte de pratiques discriminatoires. Mais cette innovation doit s'accompagner d'une audacieuse réforme des structures administratives chargées de l'intégration. Il s'agit de séparer les services qui gèrent les flux d'immigration de ceux qui œuvrent à l'intégration. Autrement dit, d'en finir avec une administration censée simultanément mettre en application la police des étrangers et les intégrer, « *ce qui est souvent difficilement compatible* ».

Au fond, la lutte contre les discriminations à l'égard de toute « *personne étrangère ou que son origine, son patronyme, son apparence physique conduisent à supposer tel* » n'est, pour M. Belorgey, qu'une nouvelle manière de poser la question de l'intégration. Dans cet esprit, il invite à déplacer le projecteur « *d'une réflexion sur les carences de l'intégration vers une réflexion sur les raideurs de la société d'accueil* ».

Un tel changement d'optique n'est pas sans conséquences : engager la France dans la lutte contre les discriminations suppose d'abord de dépasser « *le cadre étirqué de l'intégration républicaine* », en reconnaissant que les populations d'origine étrangère « *n'ont pas à effacer le souvenir de leur par-*

ours antérieur ». Cela suppose aussi, insiste M. Belorgey de poser des questions conflictuelles comme la double peine, le droit de vote des étrangers aux élections locales, ou l'accès aujourd'hui interdit, des étrangers à certaines professions libérales.

« ÉVENTUELS DÉRAPAGES »

Enfin, agir contre les discriminations exige de les mesurer, et donc de réformer l'outil statistique pour permettre la prise en compte des « *caractéristiques d'origine ethnique ou nationale* » tout en veillant à « *se prémunir contre d'éventuels dérapages* ».

Pour bousculer de tels tabous, « *une autorité administrative indépendante (...) peut vraisemblablement se révéler (...) en meilleure position que les autorités politiques ou que les administrations traditionnelles* », constate M. Belorgey, qui juge avec sévérité les actions déjà engagées par l'administration. S'appuyant sur des exemples européens, en particulier celui de la Commission for racial equality bri-

tannique, le conseiller d'Etat confirme que « *seule* » cette autorité indépendante « *est de nature à permettre le franchissement d'un seuil significatif d'efficacité* ».

Baptisée Conseil supérieur de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, cette institution « *légère* » serait composée de quinze membres nommés par le président de la République sur proposition du premier ministre. Elle pourrait être constituée par simple transformation de l'actuel Haut Conseil à l'intégration, dont la composition vient d'être renforcée (*lire ci-contre*) et qui a lui-même suggéré cette mutation.

Contrairement à la pratique britannique, les simples citoyens saisiraient l'autorité indépendante non pas directement mais par l'intermédiaire d'un syndicat, d'une association (antiraciste, familiale, de parents d'élèves, de locataires, de consommateurs) ou d'un élu. La nouvelle « autorité indépendante », épaulée par l'observatoire déjà créé, aurait le pouvoir d'instruire des réclamations et de saisir

à son tour la justice ou d'autres administrations. Elle négocierait aussi avec les administrations, les syndicats, les organismes patronaux ou logeurs, des « chartes de bonnes pratiques » et des programmes d'action. Elle serait obligatoirement consultée par le gouvernement sur tout projet de texte comportant d'éventuelles conséquences discriminatoires.

SOLIDES RELAIS

Mais la nouvelle « autorité » ne sera efficace, souligne M. Belorgey, que si elle dispose de solides relais dans l'administration. Son rapport propose de renforcer le pouvoir des inspecteurs du travail en leur permettant de dresser des procès-verbaux en matière de discrimination et de procéder à des mises en demeure, comme en matière de sécurité. Parallèlement, il suggère d'autoriser les syndicats à porter plainte en la matière comme c'est déjà le cas en cas de discrimination sexuelle.

Passant trop rapidement sur la question de la charge de la preuve

de la discrimination devant un tribunal, qu'il propose de laisser en l'état, il détaille en revanche la petite révolution administrative qui consisterait à déconnecter la gestion des actions d'intégration des pressions politiciennes. S'inspirant des institutions créées en matière de santé publique depuis le scandale du sang contaminé, il prône la création d'une « Agence de l'intégration et de la lutte contre les discriminations », regroupant le Fonds d'action sociale (FAS), une partie de la Sonacotra et de la Direction de la population et des migrations (DPM) relevant aujourd'hui du ministère de l'emploi et de la solidarité. Cette Agence, bras séculier de l'Autorité indépendante serait placée sous la tutelle de la direction des affaires sociales.

Reste à savoir si Martine Aubry saura se saisir de ces propositions iconoclastes, mais cohérentes, pour rompre avec l'inertie qui a caractérisé sa gestion des questions d'intégration depuis bientôt deux ans.

Philippe Bernard

Philippe Bataille, sociologue

« Il faut éviter que le débat s'enlise dans les polémiques législatives »

« **En tant que chercheur au Centre d'analyse et d'intervention sociologique de l'Ecole des Hautes études en sciences sociales, auteur de *Racisme au travail* (Seuil, 1997), à quoi attribuez-vous l'émergence actuelle de la question de la discrimination dans le domaine de l'emploi ?**

– A l'essoufflement du discours sur l'intégration. Notamment pour les publics visés par ce discours : celui des « quartiers », où il existe actuellement un très net sentiment de « ras-le-bol ». En outre, la question s'est déplacée. Aujourd'hui on s'interroge moins sur les résistances idéologiques ou politiques à l'intégration que sur les blocages qui la freinent. On travaille plutôt sur le vécu, sur la société française et ses institutions : l'école, la justice ou la police. Dans la mesure où le racisme est décliné sans être revendiqué, l'affrontement entre racisme et antiracisme est moins central alors que la notion de discrimination le devient.

» Bien entendu, la discrimination renvoie au racisme, mais à un racisme moins assumé, plus banalisé et plus diffus. Un racisme qui n'est pas dit. Un racisme qui, sous la forme de la « discrimination indirecte », touche pourtant au cœur des principes égalitaires sur lesquels est fondé notre ordre républicain. Ne constate-t-on pas que dans certaines villes le chômage touche 35 à 40 % des enfants d'origine nord-africaine ? Que les chances de trouver du travail entre les jeunes de moins de vingt-cinq ans, peuvent varier de 1 à 3 selon qu'ils soient originaires du Maghreb et d'Afrique ou d'origine française ?

– **Faut-il à votre avis encourager les victimes de discrimination dans le monde du travail à porter plainte devant la justice ?**

– Evidemment. Si on a une preuve, on condamne. Mais, en plein débat sur la présomption d'innocence, je suis de ceux qui préfèrent ne pas s'engager sur une controverse législative qui porterait sur le renversement de la charge de la preuve [imposant

à l'employeur accusé et non plus au plaignant d'établir qu'il n'a pas usé de critères discriminatoire dans sa décision d'embauche].

– **Que pensez-vous du « testing » pratiqué par certaines associations qui consiste à provoquer des situations de discriminations à l'embauche, dans le but de susciter la preuve de ce racisme non-dit ?**

– Je la trouve, après tout, utile, compte tenu des blocages dont j'ai parlé. Provoquer des flagrants délits devant huissiers et journalistes, y compris avec un accompagnement institutionnel, peut réveiller une société qui a du mal à reconnaître ses blocages. Le temps est à la prise de conscience du problème par les acteurs sociaux, notamment, avec un certain retard, dans les syndicats.

– **Le rapport Belorgey propose la mise en place d'une institution indépendante, sur le modèle britannique. Y êtes-vous favorable ?**

– Je pense avant tout qu'il conviendrait de « reformater » et repenser les outils traditionnels qui traitent les problèmes de l'intégration, le Fonds d'action sociale, la Direction de la population et des migrations. D'autre part, il faut noter que l'essentiel des résultats de la Commission pour l'égalité des races britannique ont été obtenus moins par des procès mais que la seule ouverture des enquêtes. Tout le monde « met son casque » quand arrive l'inspecteur du travail... Je pense aussi qu'il faut éviter que le débat s'enlise dans une polémique législative, qui a « plombé » la discussion sur l'immigration depuis quinze ans. C'est la mobilisation des acteurs sociaux, des médias, des syndicats, plus que l'invention de nouvelles procédures qui permettra, à mon avis, de prendre à bras-le-corps le problème de la discrimination, et de la combattre à la source plutôt qu'au niveau de son expression. L'une de ces sources, c'est le silence qui l'entoure. »

*Propos recueillis par
Nicolas Weill*



Le Haut Conseil à l'intégration est élargi

Le Haut Conseil à l'intégration (HCI), instance créée en 1989 pour apaiser les tensions sur l'immigration et éclairer les choix gouvernementaux, vient d'être renforcé au moment même où son rôle et son positionnement sont plus que jamais incertains. Le nombre de ses membres est passé de neuf à vingt au maximum, en vertu d'un décret du 17 mars pris par Martine Aubry. La nomination des nouveaux « sages » a fait l'objet d'un décret de Jacques Chirac quelques jours plus tard.

Outre la confirmation de la nomination de Roger Fauroux, ancien ministre de l'Industrie, à la présidence du HCI, on y note désormais la présence de Bernard Birsinger (PCF), maire de Bobigny (Seine-Saint-Denis), d'Hanifa Cherifi, médiatrice de l'éducation nationale pour les affaires de foulards, d'Anne-Marie Idrac (UDF-Alliance), députée des Yvelines, de Nacer Kettane, président de Beur-FM, de Christine Lazerges (PS), députée de l'Hérault, de Michèle Tribalat, démographe, et de Gaye Petek-Salom, sociologue.

La justice parvient rarement à établir la preuve d'une discrimination à l'embauche

Les employeurs condamnés invoquent souvent le prétendu racisme de leur clientèle

BIEN QUE les preuves de la discrimination à l'embauche soient souvent difficiles à établir devant la justice, quelques « affaires » ont néanmoins, ces derniers mois, pu aboutir à confondre des employeurs et entraîné des condamnations – généralement assorties de sursis –, ainsi que des amendes. Pour autant, il n'est pas certain que ces jugements aient suffi à convaincre les condamnés eux-mêmes de la gravité d'un délit pour lequel l'article 225-2 du code pénal prévoit jusqu'à deux années d'emprisonnement.

Selon le dernier rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, seulement quatre condamnations ont été prononcées en 1997 pour l'ensemble des discriminations dans l'emploi (treize en 1994, dix en 1997).

Comme le remarque M^e Evelynne Lassner, avocate d'une jeune étudiante en sciences politiques originaire du Sénégal et victime de discrimination sur son lieu de travail, « il est frappant que l'employeur accusé se défende en prétendant ne répercuter que le prétendu racisme de la clientèle, au devant duquel il va ». Fatou Guey était pourtant appréciée de sa première directrice qui lui demanda de la suivre lorsqu'elle est mutée dans une parfumerie du 16^e arrondissement de Paris.

Une boutique dont l'une des employées était, elle aussi, d'origine africaine. « Deux Noires dans un magasin, ce n'est pas possible. Il faudra me la déporter », dira au téléphone le directeur commercial qui prétendra avoir simplement voulu changer la jeune femme de magasin, et non la licencier.

« Deux Noires dans un magasin, ce n'est pas possible. Il faudra me la déporter »

Le haut-parleur ayant été branché, c'est le témoignage d'une collègue qui emporte le 28 mai 1998, la condamnation du directeur à une amende de 15 000 F – tout en le dispensant de peine –, devant la 17^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris. L'instruction avait permis de confirmer, sinon les termes, du moins la teneur des propos que le condamné niait avoir tenus.

Le préjugé d'autrui est ainsi non seulement devancé mais instrumentalisé pour « justifier » une exclusion à base ethnique dans le domaine de l'emploi. Le tout sous invocation des

lois du marché et de la concurrence. Un pharmacien français d'origine marocaine, Zakaria Chakib, en a fait les frais. Alors que cet ancien conseiller municipal socialiste de Beuvrage (Nord) présentait sa candidature à un poste dans une officine de Solesme (Nord), il se voyait opposer par l'employeur – et cette fois par écrit – le peu de goût supposé de la clientèle pour ses « origines étrangères » (*Le Monde* du 12 janvier). Le pharmacien, Jacques Vantine, sera condamné, le 23 février, par le tribunal correctionnel de Cambrai à trois mois d'emprisonnement avec sursis et trente mille francs d'amende. Aujourd'hui, Zakaria Chakib regrette le peu de solidarité manifesté, à quelques exceptions près, par son milieu professionnel. Après l'épisode pénal, celui-ci entend à nouveau porter l'affaire devant le conseil régional de l'ordre des pharmaciens : « C'est la première fois que je vis cela depuis vingt ans que je suis en France, déclare-t-il. La situation empire et c'est pour cela que je vais continuer à me battre. Quand j'ai reçu la lettre de mon confrère, je me suis posé plusieurs questions : est-ce que je m'en vais avec mes trois enfants ? Est-ce que j'arrête tout au niveau associatif ? Qu'est-ce qui se passe ? Où j'en suis ? Depuis, j'y pense tous les jours. »

Ce sont encore les éventuelles réactions de la clientèle qui furent mises en avant par un couple de charcutiers, Josiane et Guy Beaufremez de Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne), pour repousser la candidature d'une jeune fille, Fatima, de nationalité française comme son père. Fatima – une mineure de dix-sept ans et demi – cherchait une place d'apprentie avec l'aide de la mission locale pour l'insertion professionnelle des jeunes. Quand son père se présente avec sa fille, le 9 septembre 1997, c'est pour entendre de la bouche du charcutier que la place était déjà prise. L'arrêt prononcé par la cour d'appel de Toulouse, le 24 septembre 1998, rappellera que M. Rolland, membre de la mission locale, « avait alors téléphoné à M^{me} Beaufremez, qui lui avait indiqué qu'elle "ne voulait pas avoir de personne comme cela", qu'elle ne pouvait se permettre du fait de sa clientèle d'avoir une personne maghrébine au comptoir ». Le tribunal a confirmé la condamnation des deux époux, malgré leur dénégation, respectivement à un mois de prison avec sursis. Fatima, quant à elle, n'a toujours pas retrouvé d'emploi : « Depuis ce truc, dit-elle, je ne peux pas aller chercher du travail. J'ai peur qu'il arrive la même chose. »

N. W.

L'Union européenne bouscule la pratique française

SUR LE PAPIER, tout est dit : le code pénal français sanctionne d'une peine maximum de deux ans de prison et de 200 000 francs d'amende le délit de « discrimination » qui consiste à « refuser la fourniture d'un bien ou d'un service », à « entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque », à « refuser d'embaucher », à « sanctionner ou à licencier une personne », à « subordonner une offre d'emploi » ou la fourniture d'un bien ou d'un service en opérant « toute distinction » reposant notamment sur l'origine, le sexe, la situation de famille, l'« appartenance » ou la « non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ». Les sanctions sont encore renforcées si l'auteur du délit est une « personne dépositaire de l'autorité publique ».

Dans la réalité, ce texte impeccable n'est appliqué que de façon rarissime. A la difficulté pour la victime de surmonter son humiliation pour saisir la justice s'ajoute la quasi-impossibilité pour elle de rapporter la preuve des faits discriminatoires dans les formes exigeantes du droit pénal français, où cette charge repose exclusivement sur le demandeur, présomption d'innocence oblige.

Une table ronde

reportée depuis des mois

Il y a plusieurs mois, Martine Aubry, la ministre de l'emploi et de solidarité, annonçait son intention de réunir les principales organisations syndicales et patronales pour une table ronde sur les discriminations à l'embauche. Depuis, la convocation a été repoussée pas moins de cinq fois. D'abord prévue en décembre 1998, elle était différée à la mi-janvier, puis reportée à nouveau. Un accord avait été trouvé pour le 19 mars, date finalement abandonnée. Aujourd'hui, la date du 11 mai est évoquée. Sans totale certitude.

Au-delà des problèmes de calendrier des uns et des autres, des divergences et réticences expliquent aussi les reports successifs. Le Medef (ex-CNPF) a du être tranquillisé. L'organisation patronale souhaitait en effet que la table ronde relève d'une démarche « positive », et non « négative » qui aurait consisté à montrer du doigt les chefs d'entreprise. De son côté, Force Ouvrière aurait voulu évoquer les discriminations au travail au sens large. Ces interrogations étant désormais levées, rien n'empêche plus, théoriquement, la réunion de se tenir.

C'est sans doute de l'Europe que pourrait provenir l'inspiration pour sortir de cette situation insatisfaisante et régulièrement dénoncée. La jurisprudence de la Cour européenne de justice prend en compte depuis 1981 la difficulté de rapporter la preuve d'une discrimination sexiste en matière de rémunération en acceptant un raisonnement en deux temps. Le demandeur doit d'abord démontrer, éventuellement à l'aide de statistiques, la réalité de la discrimination. C'est ensuite à l'employeur de la nier en justifiant la décision qu'il a prise.

CHARGE DE LA PREUVE

Cette pratique a été consacrée dans la directive du 15 décembre 1997 du Conseil de l'Union européenne qui dispose, en matière de discrimination fondée sur le sexe : « Les Etats membres (...) prennent les mesures nécessaires afin que, dès lors qu'une personne qui s'estime lésée par le non-respect à son égard du principe d'égalité de traitement établit devant une juridiction (...) des éléments de fait qui permettent de présumer l'existence d'une discrimination ; c'est à la partie défenderesse de prouver qu'il n'y a pas eu violation du principe d'égalité de traitement. »

Cette répartition de la charge de la preuve est déjà mise en œuvre dans la législation française en matière de discrimination sexiste mais elle s'applique uniquement en matière civile (demande de dommages-intérêts). Certaines associations antiracistes, comme la Licra, revendiquent une application de ce mécanisme en matière de discrimination raciale. A l'échelle européenne, l'incitation à renforcer les mécanismes antidiscrimination est appuyée par l'inclusion dans le traité d'Amsterdam d'une disposition qui permet au Conseil de « prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ».

Lorsque le traité entrera en vigueur, des directives plus précises pourront être adoptées et obliger chaque Etat. Déjà, un projet de directive demande à chaque Etat membre de mettre en place des structures aptes à recevoir les plaintes pour discrimination qui soient « dotées de tous les pouvoirs nécessaires pour enquêter sur ces plaintes ». Le même projet prévoit qu'une fois les présomptions exposées par le demandeur il appartiendra à la personne mise en cause d'apporter la preuve contraire.

Ph. B.

Légion d'honneur

Nous publions la liste des nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur parues au *Journal officiel* de dimanche 4 avril.

Grande chancellerie

Sont promus *commandeurs* :
Georget Darmon, inspecteur général honoraire des postes et télécommunications ; Charles Parent, inspecteur général honoraire des Monuments historiques.

Premier ministre

Sont promus *commandeurs* :
Pierre Fugain, président d'honneur de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes ; Jacques Ribs, avocat, conseiller d'Etat honoraire.

Emploi et solidarité

Est promu *commandeur* :
Francis Blanchard, ancien directeur général du Bureau international du travail.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Jean Wertheimer, médecin ophtalmologiste, conseiller technique pour les affaires médico-sociales dans une mairie.

DROITS DES FEMMES

ET FORMATION PROFESSIONNELLE
Est promu *commandeur* :
Paulette Laubie, née Crosses, présidente du Conseil européen Femmes et entreprises.

Justice

Sont promus *commandeurs* :
Paul Chardon, notaire à Paris, ancien président du Conseil supérieur du notariat ; François Dulery, conseiller d'Etat honoraire, présidente de section à la commission de recours des réfugiés ; Nicole Pradain, avocat général honoraire à la Cour de cassation, présidente du Centre national de formation professionnelle notarial.

Education nationale, recherche et technologie

Sont promus *commandeurs* :

Pierre Chauau, professeur d'histoire moderne à l'université Paris-Sorbonne, membre de l'Académie des sciences morales et politiques ; Etienne Trocme, professeur des universités.

Intérieur

Est promu *commandeur* :
Louis Philibert, ancien sénateur, ancien président du conseil général des Bouches-du-Rhône, maire du Puy-Sainte-Réparade.

Economie, finances et industrie

Est promu *commandeur* :
Jean Farge, administrateur de banque, ancien ministre.

INDUSTRIE

Est promu *commandeur* :
Bernard Esambert, vice-président des groupes Lagardère et Bolloré.

Défense ANCIENS COMBATTANTS CONTINGENT DES DÉPORTÉS ET DES INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE

Est promu *commandeur* :
Jacques Grandcoin, déporté-résistant.

Equipement, transports et logement

Est promu *commandeur* :
Jacques Triorat, ancien ministre, ancien président du conseil d'administration du Port autonome de Paris.

Culture et communication

Sont promus *commandeurs* :
Georges Halphen, donateur des musées nationaux, président d'un Sivom, maire ; Pierre Viot, président du Festival de cinéma de Cannes.

Agriculture et pêche

Est promu *commandeur* :
Raymond Noret, ancien président de l'union financière pour le développement de l'économie créalère.

Aménagement du territoire et environnement

Est promu *commandeur* :
Serge Antoine, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, président honoraire d'un comité pour le développement et l'environnement.

Fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Jean-Louis Quermonne, directeur d'études et de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques.

Grande chancellerie

Sont promus *officiers* :
Aimé Baud, directeur général honoraire de banque ; Roger Cornu, ancien vice-président d'une section départementale de la société d'entraide des membres de la Légion d'honneur ; Mohammed Dahmani, grand invalide de guerre. Marcel Graeber, président d'une union départementale de la Société nationale Les Médaillés militaires ; Marcel Haro, grand invalide de guerre ; Yves Marion, président de l'amicale des retraités du personnel du Sénat.

Sont nommés *chevaliers* :
Simonne Baugé, ancienne infirmière dans l'armée française ; Geneviève Bonnot, institutrice honoraire ; Yves Chenel, directeur honoraire à la Société nationale des chemins de fer français ; Jean-François Debay, inspecteur général honoraire à Gaz de France ; Jeanne Desarbes, née Michelin, membre de la Confédération des combattants volontaires de la Résistance ; Gustave Desombert, administrateur national de la Société nationale Les Médaillés militaires ; Lahcène Djaber, ancien fonctionnaire au ministère de la défense ; Pierre Giraud, ancien médecin ; Michel Hoog,conservateur général honoraire du patrimoine ; Marcel Masi, président d'une association médico-sociale au service de per-

sonnes handicapées ; le révérend père Henri Philippe, prieur général d'une communauté ; Martine Vial, née Boucherie, épouse et mère de famille au foyer ; Christine Viennot de Vaubanc, née de Sallmand de Ressis, vice-présidente d'un centre d'information départemental pour personnes âgées ; Alice Viveret, née Luchini, ancienne infirmière.

Premier ministre

Sont promus *officiers* :
Janine Devers, née Holodenko, dite Tillard, ancienne kinésithérapeute, présidente d'une association d'informations citoyennes ; Jacques Favier, secrétaire général d'une association départementale de défense des consommateurs ; Lucien Lafay, membre d'associations d'anciens combattants ; Claude Parodi, premier président honoraire d'une cour d'appel ; François Pignier, premier vice-président du centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales ; Denise Rieu, née Noël, sous-directrice à l'Assistance publique des hôpitaux de Paris.

Sont nommés *chevaliers* :
Victor Agostini, président régional de la Fédération des œuvres laïques, président-fondateur d'une association en faveur des jeunes ; Sara Alexander, née Shub, musicienne, comédienne, chanteuse, militante pour la paix et les droits de l'homme ; Marianne Barrucand, née Leutwein, professeur des universités ; Gagou Belasch, consultant des hôpitaux ; Marc Biard, administrateur et membre de la commission sociale d'une caisse de retraite professionnelle ; François Bigنال, président d'associations d'anciens combattants ; Bernadette Blondeau, née Lévéque-Sarassat, restauratrice du patrimoine creusois ; Liliane Kokobza, née Sebagh, professeur à l'École supérieure de physique et chimie de Paris ; Anne-Marie Boudard, née Parent, secrétaire générale du Centre d'études prospectives et d'informations internationales ; Jeanne Brugère, née Picoux, responsable de l'unité pédagogique de pathologie dans une école nationale vétérinaire ; François Carbonel, membre d'une association de combattants et internés résistants ; Danièle Carpentier, née Hayart, médecin, maire, vice-présidente d'une commission d'environnement ; Clotilde Chau, née Patron, maire, vice-présidente d'une communauté urbaine ; Zygmunt Ciesniewski, président départemental d'une union fédérale anciens combattants et victimes de guerre ; Boris Cyrulnik, médecin neuro-psychiatre, directeur d'enseignement en éthologie ; Pierre Denizet, directeur général dans un groupe hôtelier ; Lionel Deschamps, ancien président-fondateur d'associations culturelles ; Marie-Claire Dubost, dite Valene, ancienne directrice de théâtre ; Léna Edelman, née Joab, directrice d'un laboratoire de technologie cellulaire ; Léon Fellmann, membre et président d'associations d'anciens combattants et victimes de guerre ; Nathalie Fried, née Peretti, infirmière en chef au service médico-social des services du premier ministre ; Simonne Brosse, née Jacquemard, écrivain ; Lucienne, dite Sandra, Jayat, artiste-peintre, écrivain ; Hana Jehova-voisine, née Saner, professeur émérite des universités ; Jacqueline Klatzmann, née Pournat, administratrice et trésorière d'une association humanitaire ; René Lavergne, président d'honneur de la Fédération nationale du sport en milieu rural ; Serge Lasvignes, directeur au secrétariat général du gouvernement ; Emma Lion, née Uzan, conseillère technique auprès du directeur de la sécurité sociale ; Joseph Malecki, président de la commission régionale du fonds social d'une caisse de retraite ; Françoise Nyszen, présidente du directoire d'une société d'édition ; Eliane Panet, née Beaussart, maire ; Nicole Rimasson, née Palier, professeur des écoles, maire ; Olivier Schnerb, avocat, vice-président de l'Observatoire des libertés ; Elisabeth Sledziewski, épouse Guibert, écrivain, maire de conférences, directrice de recherches dans une université ; Gérard Riflet, président-directeur général d'une fonderie mécanique ; Raymond Tabourdeau, vice-président d'un comité régional de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance ; Henriette Walter, née Saada, professeur associé de linguistique dans une université canarienne ; Gérard Weil, conservateur général du patrimoine, chargé de mission d'inspection aux Archives de France ; Françoise Xenakis, née Gargouil, chroniqueuse littéraire ; Hélène Zanni, née Theveneau, professeur d'université.

Sont nommés *chevaliers* :
Anne-Marie Cardon, née Richard, ancienne directrice d'un centre d'accueil d'urgence pour les mères et les enfants en difficulté ; Georgina Foucher, née Spennato, directrice d'un centre régional d'information et de documentation des femmes et de la famille ; Brigitte Grésy, née Castillon, chef du service des droits des femmes à l'administration centrale ; Claude Jeannerot, directeur régional à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes ; Anne-Marie Poletti, née del Perugia, ancienne responsable de la Croix-Rouge française.

DROITS DES FEMMES

ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Sont nommés *chevaliers* :
Anne-Marie Cardon, née Richard, ancienne directrice d'un centre d'accueil d'urgence pour les mères et les enfants en difficulté ; Georgina Foucher, née Spennato, directrice d'un centre régional d'information et de documentation des femmes et de la famille ; Brigitte Grésy, née Castillon, chef du service des droits des femmes à l'administration centrale ; Claude Jeannerot, directeur régional à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes ; Anne-Marie Poletti, née del Perugia, ancienne responsable de la Croix-Rouge française.

Justice

Sont promus *officiers* :
Bernard Chemin, conseiller à la Cour de cassation ; Michelle Delmas-Marty, professeur de droit à l'université de Paris-Sorbonne ; Hector Milleville, conseiller à la Cour de cassation ; Henri Miller, notaire à Paris, président d'honneur de la caisse de retraite des notaires ; Dominique Rinieri, avocat au barreau de Bastia, ancien bâtonnier.

Sont nommés chevaliers :

Yves Becogné, juge au tribunal de grande instance de Paris ; Jacques Benhamou, notaire à Paris, président d'honneur du mouvement Jeune Barreau de Paris ; Jean Girard, inspecteur des services judiciaires ; Jean de Bonald, ancien attaché principal d'administration au Conseil d'Etat ; Daniel Boscher, commissaire-priseur à Paris ; Jean-Paul Brin, avocat au barreau de Pau, ancien bâtonnier ; Michel Brisac, expert agréé par la Cour de cassation ; Max-Hubert Brochier, avocat au barreau de Nice ; Yves Comeloup, président de chambre à la cour d'appel de Paris ; André Courat, greffier en chef à la cour de cassation ; Jacques-François Deslores, président de la mutuelle du ministère de la justice ; Chantal Cretaz, épouse Mercier, secrétaire générale de l'Association nationale des visiteurs de prison ; Elisabeth De-fels, avocate au barreau de Paris ; Francis Delon, conseiller d'Etat ; Alain Durieux, avocat au barreau de Meaux, ancien bâtonnier ; Bernard Fabre, avocat au barreau de Montpellier, ancien bâtonnier ; Jean-Jacques Faneet, avoué près la cour d'appel de Paris, vice-président de la chambre nationale des avoués ; Serge Faye, conseiller prud'homme à Paris, ancien président du conseil des prud'hommes de Paris ; Jean-Claude Girard, mandataire-liquidateur à Paris ; Marie-Claude Girardot, épouse Duvernier, présidente de chambre à la cour d'appel de Paris ; Philippe Herbin, président d'une chambre départementale des huissiers de justice, membre d'une chambre régionale ; Geriéril, huissier de justice ; Jean-Louis Krieger, directeur honoraire du comité de probation et d'assistance aux libérés de Colmar ; Samuel Hoffman, avocat au barreau de Paris ; Nicole Maestracci, présidente de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie ; Roland Mecz, avocat général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence ; Paul Michel, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Saint-Etienne ; Jean Minot, président honoraire du tribunal de commerce de Lille ; Patrick Ouar, magistrat, directeur auprès du secrétaire général d'un groupe ; François Pinchon, président de la compagnie des experts agréés par la Cour de cassation ; Jean-Claude Pometan, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles ; Bernard Raffard, chef de détention au centre pénitentiaire de Lan-nomezan ; François Roger, conseiller à la Cour de cassation ; Jacques-Philippe Segon-tal, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Caen ; José Thomas, président du tribunal administratif de Besançon.

Emploi et solidarité

Sont promus *officiers* :
Jean-Michel Alexandre, directeur de l'évaluation à l'Agence du médicament, professeur des universités ; Dominique Balmaty, conseiller d'Etat, ancien délégué à l'emploi ; Jean Lebrat, président d'un conseil régional de l'ordre des médecins ; Jean-Yves Neveux, praticien hospitalier, professeur des universités ; Hervé Serieyx, ancien délégué interministériel à l'insertion des jeunes, ancien membre de section au Conseil économique et social.

Sont nommés *chevaliers* :
Raymond Ablin, président d'une mission locale de l'emploi ; Jean Allanet, ancien directeur d'un institut de jeunes sourds ; Elie Arié, médecin cardiologue ; Catherine Barbaroux, née Agustin Gutierrez, directrice générale d'une société ; Francis Barrau, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; Roland Berman, médecin ; François Bernillon, délégué régionale du fonds d'action sociale ; Marianne Berthod, née Wurmsr, ancienne chef de mission d'administration centrale ; Lucien Bonnet, président d'une union départementale des associations familiales ; Jean-René Brunetière, ancien directeur général de l'Agence du médicament ; Alain Castaigne, praticien hospitalier, professeur des universités ; Denis Champain, directeur des relations sociales d'un groupe bancaire ; Irène Clerc, née Belaud, directrice départementale des affaires sanitaires et sociales ; Marcel Dambblon, médecin, fondateur d'un centre d'accueil médicalisé ; Yannick Dhaene, directeur du Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale ; Gérard Dumont, directeur d'une agence régionale de l'hospitalisation ; Marie Flon, née Baudé, vice-présidente d'une fédération de services d'aide à domicile ; Nadine Gugenheim, née Wolf, vice-présidente d'une association pour les aveugles ; Simone Hurdie, née Lebergé, ancienne responsable d'une permanence sociale ; Michel Laroutrou, trésorier d'une association d'aide aux sans-domicile-fixe ; Hervé Le Ru, secrétaire du bureau national d'un organisme caritatif ; Jean-Jacques Lubrina, directeur d'une maison de retraite ; Solange Morgenstem, déléguée nationale d'un syndicat ; Daniel Noël, président d'une caisse de retraite ; Bernard Paineau, chef d'entreprise, ancien président du comité de bassin d'emploi d'une région ; Claude Payement, administrateur de groupe d'entreprises coopératives ; Jacqueline Rougier, née Mayet, présidente d'une association d'insertion ; Emine Salom, née Petek, membre du Haut Conseil à l'Intégration ; Jacques Sanfilippo, directeur régional d'une agence nationale pour l'emploi ; Pierre Schmaus, ancien sénateur, ancien syndica-

liste ; Gilles Sibthon, directeur général d'une société pharmaceutique ; Alice Sionimski, sous-directrice à l'administration centrale ; Henri Souffron, directeur d'un centre de formation professionnelle des adultes ; Emile Stéphane, président d'une association pour personnes handicapées ; Jean-François Veysset, vice-président de la commission sociale d'une organisation interprofessionnelle.

Ville

Sont nommés chevaliers :

Marie-Pierre De Liège, secrétaire générale du Conseil national des villes ; Véronique Fayet, née de Parcevaux, membre du Conseil national des villes ; Jean-Yves Gérard, président d'une association de lutte contre l'exclusion ; Michel Marcus, délégué général de forums pour la sécurité urbaine ; Gilbert Vanden-Broeck, délégué d'un procureur de la République ; Françoise Vilpout, née Barriquand, présidente d'une association de quartier.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Est promu officier :

Guy Nicolas, conseiller médical d'une direction au ministère, ancien professeur des universités.

Sont nommés chevaliers :

Marie-Hélène Abadie, présidente d'un syndicat paramédical ; Dominique Acker, née Boudard, directrice générale d'une mutuelle ; Jean-Yves Alnot, praticien hospitalier, professeur des universités ; Pierre Beras, pharmacien ; Richard Bouton, médecin généraliste ; Anne Castot, née Villepelet, praticien hospitalier ; Jacques Crestinu, chirurgien en plastique reconstructrice et esthétique ; Pia Heintz, née Babst, ancienne pharmacienne-chef d'un centre hospitalier ; Thyl de Lopez, pédiatre ; Claude Maffioli, président du Centre national des professions de santé ; Carmen Moreno, surveillante-chef hospitalière ; René Olmeta, président d'une commission départementale sociale et de santé ; Jean-Claude Poulliquen, professeur des universités, praticien hospitalier de chirurgie infantile orthopédique ; Jacques Reignault, chirurgien-dentiste ; Guy Vergnes, directeur général d'un centre hospitalier et universitaire.

DROITS DES FEMMES

ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Sont nommés *chevaliers* :
Anne-Marie Cardon, née Richard, ancienne directrice d'un centre d'accueil d'urgence pour les mères et les enfants en difficulté ; Georgina Foucher, née Spennato, directrice d'un centre régional d'information et de documentation des femmes et de la famille ; Brigitte Grésy, née Castillon, chef du service des droits des femmes à l'administration centrale ; Claude Jeannerot, directeur régional à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes ; Anne-Marie Poletti, née del Perugia, ancienne responsable de la Croix-Rouge française.

Justice

Sont promus *officiers* :
Bernard Chemin, conseiller à la Cour de cassation ; Michelle Delmas-Marty, professeur de droit à l'université de Paris-Sorbonne ; Hector Milleville, conseiller à la Cour de cassation ; Henri Miller, notaire à Paris, président d'honneur de la caisse de retraite des notaires ; Dominique Rinieri, avocat au barreau de Bastia, ancien bâtonnier.

Sont nommés chevaliers :

Yves Becogné, juge au tribunal de grande instance de Paris ; Jacques Benhamou, notaire à Paris, président d'honneur du mouvement Jeune Barreau de Paris ; Jean Girard, inspecteur des services judiciaires ; Jean de Bonald, ancien attaché principal d'administration au Conseil d'Etat ; Daniel Boscher, commissaire-priseur à Paris ; Jean-Paul Brin, avocat au barreau de Pau, ancien bâtonnier ; Michel Brisac, expert agréé par la Cour de cassation ; Max-Hubert Brochier, avocat au barreau de Nice ; Yves Comeloup, président de chambre à la cour d'appel de Paris ; André Courat, greffier en chef à la cour de cassation ; Jacques-François Deslores, président de la mutuelle du ministère de la justice ; Chantal Cretaz, épouse Mercier, secrétaire générale de l'Association nationale des visiteurs de prison ; Elisabeth De-fels, avocate au barreau de Paris ; Francis Delon, conseiller d'Etat ; Alain Durieux, avocat au barreau de Meaux, ancien bâtonnier ; Bernard Fabre, avocat au barreau de Montpellier, ancien bâtonnier ; Jean-Jacques Faneet, avoué près la cour d'appel de Paris, vice-président de la chambre nationale des avoués ; Serge Faye, conseiller prud'homme à Paris, ancien président du conseil des prud'hommes de Paris ; Jean-Claude Girard, mandataire-liquidateur à Paris ; Marie-Claude Girardot, épouse Duvernier, présidente de chambre à la cour d'appel de Paris ; Philippe Herbin, président d'une chambre départementale des huissiers de justice, membre d'une chambre régionale ; Geriéril, huissier de justice ; Jean-Louis Krieger, directeur honoraire du comité de probation et d'assistance aux libérés de Colmar ; Samuel Hoffman, avocat au barreau de Paris ; Nicole Maestracci, présidente de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie ; Roland Mecz, avocat général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence ; Paul Michel, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Saint-Etienne ; Jean Minot, président honoraire du tribunal de commerce de Lille ; Patrick Ouati, magistrat, directeur auprès du secrétaire général d'un groupe ; François Pinchon, président de la compagnie des experts agréés par la Cour de cassation ; Jean-Claude Pometan, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles ; Bernard Raffard, chef de détention au centre pénitentiaire de Lan-nomezan ; François Roger, conseiller à la Cour de cassation ; Jacques-Philippe Segon-tal, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Caen ; José Thomas, président du tribunal administratif de Besançon.

Educational nationale, recherche et technologie

Educational nationale, recherche et technologie

Sont promus *officiers* :
Jean Cluzel, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien sénateur ; Jean David, professeur émérite des universités ; Claude Nicolet, professeur honoraire des universités, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Sont nommés *chevaliers* :
Roger Arnaldez, professeur honoraire à l'université Paris-Sorbonne, membre de l'Académie des sciences morales et politiques ; Annie Barthelemy, née Janin, attachée principale d'administration scolaire et universitaire ; Annie Basdevant, née Delcourt, directrice des affaires juridiques et de propriété industrielle à l'Agence nationale de valorisation de la recherche ; François Belanger, née Duchatel, directrice de la Géode à la Cité des sciences et de l'industrie ; Jean-Pierre Bocquet, professeur des universités, praticien hospitalier ; Françoise Bouzitat, née Especq, secrétaire générale d'Arianespace ; Nicole Cany, née Frayssines, attachée princi-

pale d'administration scolaire et universitaire ; Nicole Capitaine, née Taton, astronomie ; Marie-Louise Carlin, professeur des universités ; Bernard Chappey, président de l'université Evry-Val d'Essonne ; André Demichel, professeur des universités ; Michel Duveleroy, professeur honoraire des universités, praticien hospitalier ; Bruno Etienne, professeur des universités ; Dominique Ferriot, née Bernasconi, professeur des universités ; Jacques Fontaine, professeur émérite à l'université Paris-IV-Sorbonne, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; Jean-François Gaudel, professeur des universités ; Maurice Gours, professeur des universités ; Jean Guilaïne, professeur au Collège de France ; Robert Ilbert, professeur des universités ; Annie Julien, née Colson, conseillère d'administration scolaire et universitaire ; Michel Kazatchine, directeur de l'Agence nationale de la recherche sur le sida ; Claude Laugénie, professeur des universités ; Jean Léoni, secrétaire général de l'Ecôle supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris ; Nicole Loraux, née Pilon, directrice d'études à l'Ecôle des hautes études en sciences sociales ; Aletk Manin, née Joanny, professeur à l'université Paris-IX ; Jean-Claude Passeron, directeur d'études à l'Ecôle des hautes études en sciences sociales ; Marie-Christine Petit, née Chavance, professeur à l'Institut Pasteur ; Françoise Renazé, née Gourdon, secrétaire générale d'inspection académique ; Michel Roger, inspecteur général de l'éducation nationale ; Bernard Saint-Girons, professeur des universités.

Enseignement scolaire

Sont nommés chevaliers :

Marie-Thérèse Bidjeck, née Valogne, proviseur de lycée à Maisons-Alfort (Val-de-Marne) ; Bernard Didier, professeur de lycée professionnel à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret) ; Madeleine Duez, née Hétiutu, directrice d'école à Hautmont (Nord) ; Michel Fillon, inspecteur pédagogique régional, inspecteur d'académie à Semur-en-Auxois (Côte-d'OR) ; Bernard Gardel, principal de collège à Auch (Gers) ; Christiane Higi, née Hoffbeck, directrice d'école à Mittelhausbergen (Bas-Rhin) ; Sœur Monique Le Gall, directrice d'école à Paris ; Yves Pairin, proviseur de lycée à Albi (Tarn) ; Alain Rabary, instituteur spécialisée à Ronchin (Nord) ; Marlene Six, née Nitschke, conseillère pédagogique honoraire.

Enseignement scolaire

Sont nommés chevaliers :

Marie-Thérèse Bidjeck, née Valogne, proviseur de lycée à Maisons-Alfort (Val-de-Marne) ; Bernard Didier, professeur de lycée professionnel à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret) ; Madeleine Duez, née Hétiutu, directrice d'école à Hautmont (Nord) ; Michel Fillon, inspecteur pédagogique régional, inspecteur d'académie à Semur-en-Auxois (Côte-d'OR) ; Bernard Gardel, principal de collège à Auch (Gers) ; Christiane Higi, née Hoffbeck, directrice d'école à Mittelhausbergen (Bas-Rhin) ; Sœur Monique Le Gall, directrice d'école à Paris ; Yves Pairin, proviseur de lycée à Albi (Tarn) ; Alain Rabary, instituteur spécialisée à Ronchin (Nord) ; Marlene Six, née Nitschke, conseillère pédagogique honoraire.

Intérieur

Sont promus officiers :

Pierre Bouchaud, ancien président du conseil général du Puy-de-Dôme, adjoint au maire de Tauves ; Daniel Constantin, préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ; Robert Coste, conseiller municipal de Nîmes (Gard) ; M^{lle} Jacques Delaporte, archevêque de Cambrai (Nord) ; André Duro-méa, ancien député de la Seine-Maritime, ancien maire de Gisors ; Georges Kasperet, ancien ministre, ancien député de Paris, maire du 9^e arrondissement ; Jean-François Nouaille-Degorez, inspecteur général de l'administration ; Fernand Tardy, ancien sénateur des Alpes-de-Haute-Provence, ancien conseiller général, ancien maire de Thoré ; Emile Vigerie, maire adjoint honoraire d'Ob-jart (Corrèze).

Sont nommés chevaliers :

Jean-Claude Asphe, ancien député de l'Eure, ancien conseiller régional de Haute-Normandie, maire de Vernon ; Paul Becourt, maire honoraire de Beugin (Pas-de-Calais) ; André Boch, ancien maire de Tignes (Savoie) ; Anne Boquet, née Pimpaneau, sous-directrice du corps préfectoral et des administrateurs civils au ministère ; Claude Borne, contrôleur général de la police nationale ; Joël Boudaillez, commissaire divisionnaire de police ; Emile Bouquier, commandant de police honoraire ; Hélène Cantès, née Chandrat, ancien maire de Thiézac (Cantal) ; Jean-François Carenc, préfet de Tarn-et-Garonne ; Rémi Caron, sous-préfet d'Aix-en-Provence ; Claude Cavarо, contrôleur général de la police nationale ; Simone Compte, en religion Sœur Irène, supérieure générale de la Congrégation des petites sœurs des malades du Cantal ; Francis Delafosse, mécanicien de la base d'hélicoptères de la sécurité civile de Grenoble (Isère) ; André Dugrand, maire de Puycaasquier (Gers) ; Jacques Friad, adjoint au maire de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) ; Michel Gabilliot, conseiller général de la Haute-Saône, maire de Luceuil-Les-Bains ; Jean Geney, ancien député du Doubs, vice-président du conseil général, maire d'Etupes ; Jean-Marie Girault, ancien sénateur du Calvados, ancien conseiller régional de Basse-Normandie, maire de Caen ; Alain Gougnon, ancien député du Nord, ancien président du conseil général de la Manche ; le pasteur André Gounelle, ancien professeur à la faculté de théologie protestante de Montpellier (Hérault) ; Jean-Pierre Goyran, commissaire divisionnaire de police ; Jean-José Gramond, chef de cabinet d'un maire ; René Gutman, grand rabbin de Strasbourg et du Bas-Rhin ; Alphonse Hartmann, commandant de sapeurs-pompiers volontaires du Haut-Rhin ; François Jaspart, commissaire divisionnaire de police ; 26 anciens chefs de services civils et militaires ; Louis Lacroix, ancien maire d'Uchenstein (Ariège) ; Bernard Lemaire, préfet de la Haute-Corse ; Armand Lespigne, conseiller général honoraire de la Dordogne, maire honoraire de Veyrignac ; Alain Madalle, ancien député de l'Aude, conseiller régional de Languedoc-Roussillon ; Jean-Claude Maïral, conseiller régional d'Auvergne, président du conseil général de l'Ailier, conseiller municipal de Moulins ; Louis Martin, ancien sénateur de la Loire, ancien conseiller général, ancien maire de Sury-le-Comtal ; David Messas, grand rabbin de Paris ; Bernard Messeant, vice-président du conseil général du Val-d'Oise, maire de Luzarches ; Amard Morris, ancien conseiller régional de Nord-Pas-de-Calais, ancien conseiller général du Nord, conseiller municipal d'Hazezobrouk ; Jean-Claude Mounet, commissaire divisionnaire de police ; Thibault Prigent, médecin-chef du service départemental d'incendie et de secours du Gard ; Gérard Pupier, commissaire divisionnaire de police ; Pierre Raynaud, contrôleur général de la police nationale ; Charles Ridacker, maire de Fêche-l'Église (Territoire de Belfort) ; Paul Ruaueld, ancien conseiller général d'Ile-et-Vilaine, maire honoraire de Saint-Grégoire ; Maryvonne Sader, née Bastard, ingénieur en chef au laboratoire central de la préfecture de police ; Robert Saut, secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ; Jean-Mar Schreiber, maire de Buhl (Haut-Rhin) ; Théodore Sotura, conseiller général des Hauts-de-Seine, conseiller municipal de Colombes ; Henri Soulard, chef démineur adjoint au chef du centre de dé

Suite de la page 12

Équipement, transports et logement

Sont promus officiers :

Jean Péra, ingénieur général des Ponts et Chaussées, coordonnateur du Conseil général des ponts et chaussées ; Jean-Marie Perrin, ingénieur général des Ponts et Chaussées, président d'une société d'exploitation d'autoroutes ; Gilles Tessier, ingénieur général des Ponts et Chaussées, ancien président d'un comité régional d'études de train à grande vitesse.

Sont nommés chevaliers :

Henri-Georges Baudry, ingénieur général de l'aviation civile, directeur de la navigation aérienne ; Jean-Claude Boucherat, délégué général d'une organisation professionnelle du bâtiment ; Françoise Chatenet, chargée de recherches à l'Institut national de recherches sur les transports et leur sécurité ; Eugène Crépeau, ancien président d'un office d'ILM ; Gérard Delacroix, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur d'un cabinet de conseil en construction ; Agnès Desmarest, épouse Parrel, administratrice civile, adjointe d'un directeur régional de l'équipement ; Jean Determe, directeur général adjoint d'une société d'exploitation d'autoroutes ; Guy Friant, mécanicien radar à Méto-France ; Joël Graveteau, président-directeur général d'un groupe de transports ; Claude Legrand, président-directeur général d'une entreprise d'affrètement ; Michel Misenard, président-directeur général d'une entreprise de génie climatique ; Yvon Robert, maire, conseiller général, président d'une société d'économie mixte ; Jean-Louis Rohou, conseiller du président et secrétaire du conseil d'administration de Réseau ferré de France ; François Sagiier, ingénieur des mines chargé d'un projet de tramway ; Louis-Michel Sanche, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service technique des basses aériennes ; Jean Savel, ingénieur général des Ponts et Chaussées, coordonnateur au conseil général des Ponts et Chaussées ; Noëlle Vanderhasselt, épouse Denieul, attachée d'administration centrale, chef de cabinet d'un directeur d'administration centrale.

LOGEMENT

Sont promus officiers :

René Bouat, secrétaire général d'un groupe d'associations en faveur des familles, ancien membre du Conseil national de l'habi-

tat ; Jean Kugler, président délégué d'un groupement régional d'organismes HLM.

Sont nommés *chevaliers* : André Cavan, vice-président d'un groupement national d'associations en faveur de l'amélioration de l'habitat ; Christian Devillers, architecte urbaniste ; Robert Goinaud, carreleur, chef d'une entreprise artisanale ; Aimé Jacquelin, ancien président départemental d'une association caritative, secrétaire d'une association d'aide aux sans-abri ; Jean-Pierre Paret, directeur général d'une société anonyme d'HLM ; Alain Petit, président-directeur général d'une entreprise de bâtiment ; Claire Raymond, née Millot, ancienne éducatrice d'un foyer d'accueil et de réinsertion ; François Ulivieri, inspecteur général des Ponts et Chaussées, membre permanent du Conseil général des Ponts et Chaussées.

TOURISME

Sont nommés chevaliers :

Arlette Bonnetis, épouse Robert, inspectrice générale de l'éducation nationale, chargée des formations du tourisme ; Pierre Delplanque, président d'organisme de tourisme ; Henri Depoid, président d'une fédération régionale des offices de tourisme ; Renée Labergère, épouse Ougier, présidente d'une organisation nationale d'hôteliers-restaurateurs ; Roger Machet, président d'une organisation régionale d'hôteliers-restaurateurs.

Culture et communication

Sont promus officiers :

Henry Chapier, journaliste, président de la Maison européenne de la photographie ; Marie, dite Mémie, Grégoire, née Laurentin, journaliste, écrivain ; Raphaël Hadas-Lobel, président du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ; Arnaud d'Hauterives, artiste-peintre, membre de l'Institut ; Jacques Ménard, ancien directeur de la publicité d'un journal ; Dominique Wallon, directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles au ministère.

Sont nommés chevaliers :

Jean-Jacques Allagon, président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ; Hubert Astier, président de l'Établissement public du musée et domaine de Versailles ; Raymonde Blet, épouse Temkine, critique dramatique ; Elisabeth Bourdeau de Fontenay, philosophe, essayiste ; Jean-Luc Chalumeau, critique d'art, écrivain ; Bertrand Cousin, ancien député, conseiller du président-directeur général d'une société de presse et de communication ; Michel Du-

champ, historien d'art, spécialiste de la glyptique ; Dante, dit Armand, Gatti, auteur dramatique, metteur en scène ; Jean-Luc Hees, directeur de France-Inter ; Jean-Marie Jenn, conservateur général du patrimoine ; Serge Lemoine, conservateur en chef du patrimoine ; Paul Quintrand, architecte, ancien professeur d'architecture ; Alain Rey, directeur de collection, chroniqueur, écrivain ; Albert Rosenstiehl, président fondateur et délégué régional du souvenir napoléonien d'Alsace ; Henri Texier, musicien de jazz, compositeur.

Agriculture et pêche

Sont promus officiers :

Pierre Dumont-Saint-Priest, président d'un comité régional interprofessionnel d'élevage bovin ; Jean Stalaven, ancien président-directeur général d'une société agroalimentaire.

Sont nommés chevaliers :

René Blanc, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ; Jean-François Bombezin, ancien président d'un syndicat départemental agricole ; Robert Bontoux, président-directeur général d'une société de transformation de matières premières aromatiques ; Philippe de Bourgoing, ancien sénateur, exploitant agricole ; Jean Cause, ancien directeur général d'une chambre départementale d'agriculture ; François Clos, chargé de missions d'études et d'inspections au conseil général du génie rural, des eaux et des forêts ; Georges Dauphin, ancien président d'une fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles ; Jean Eychenne, président d'une société de concours hippiques ; Pierre Guillot, président honoraire d'un centre céréalier ; Claude Lefebvre, président-directeur général de sociétés d'exploitation de bois ; Roland Leguyres, président d'une coopérative laitière ; René Mazeau, gérant d'une société d'intérêt collectif agricole ; Georges-André Morin, sous-directeur à l'administration centrale ; Jérôme de Pelleport Bureté, président-directeur général d'une société agricole.

Jean-Jacques Allagon, président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ; Hubert Astier, président de l'Établissement public du musée et domaine de Versailles ; Raymonde Blet, épouse Temkine, critique dramatique ; Elisabeth Bourdeau de Fontenay, philosophe, essayiste ; Jean-Luc Chalumeau, critique d'art, écrivain ; Bertrand Cousin, ancien député, conseiller du président-directeur général d'une société de presse et de communication ; Michel Du-

AU CARNET DU « MONDE » Naissances

M^{me} Chantal DECOSSE.

M. et M^{me} GREIVELDINGER-WINLING,

M^{me} Gérard ROUELLE,

M. et M^{me} Philippe ARNAULD des LIONS

ont la joie d'annoncer la naissance de

Théo,

fils de

Noëllie et Michel,

à Cérêt, le 1^{er} avril 1999.

Anniversaires de naissance

– Heureux anniversaire,

COUTEAU !

Babeth, Sabine, Sylvaine, Anne, Grégoire, Aïda et Tanguy fêtent tes soixante-dix ans dans *Le Monde*.

Décès

– Khaled et Mustapha Belkhodja ont la douleur de faire part du décès de leur mère.

M^{me} Nour El Houa BELKHODJA,
veuve d'**Abdelkader BELKHODJA,**
survenu le 27 mars 1999, en Tunisie.

81, avenue Taïeb-Mehiri, La Marsa.

– Janine Bidet, née Pitras, Jean-François et Marie-Noëlle Bidet, Alexandra, Camille et Sarah Bidet, ont la tristesse d'annoncer le décès de

Emmanuel BIDET,

survenu le 4 avril 1999, dans sa quatre-vingt-cinquième année, à Pujaut (Gard).

– Oran. Nice.

Marguerite Cruz a la douleur de faire part du décès de

André Antoine CRUZ,
ancien adjoint au maire d'Oran.

L'incinération a eu lieu le 27 mars 1999, à Monaco.

Cet avis tient lieu de faire-part.

47, boulevard Delfino, 06300 Nice.

– Lyon.

M. et M^{me} Roger Desautel, Jérôme et Valérie, Eric, Pascale, Edouard, ses enfants et petits-enfants, M. et M^{me} André Bœuf, sa sœur et son beau-frère, M^{me} Marcel Desautel, sa belle-sœur, ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} Emile DESAUTEL,
née **Antoinette MONCEAUX,**

survenu à Lyon, le vendredi 2 avril 1999, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 7 avril, à 10 heures, en l'église Saint-Joseph des Brotteaux, à Lyon-6^e, suivie de l'inhumation au cimetière d'Ecully (Rhône).

SOUTENANCES DE THÈSE 83F TTC - 12,65 € la ligne Tarif Etudiants 99

CARNET

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

Le monde.

20^e arrondissement de Paris ; Renée Soum-Glaude, née Sabourau, ancienne députée, professeur agrégé ; Gastaine Toutain, épouse Sorin, ancienne députée ; Marie-José Tulard, née Fagnot, directeur de service au Sénat.

Fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Sont promus officiers :

Robert Castaing, ancien sénateur du Gers, maire de Lectoure, conseiller général ; Georges Michaud, ancien administrateur civil, président de l'office public d'aménagement et de construction du Jura.

Sont nommés chevaliers :

Jean-Claude Baldy, conseiller général du Lot, maire de Luzech ; Guy Barriolade, secrétaire général de la Communauté urbaine de Lyon ; Michel Bouvier, professeur de droit public dans une université ; Jean-Luc Delécluse, directeur général du Centre national de la fonction publique territoriale ; Jean Glénat, ancien sénateur des Côtes-d'Armor, conseiller général, maire adjoint de Ploufuran ; Ambroise Guellec, ancien secrétaire d'Etat, premier vice-président du conseil régional de Bretagne, maire de Pouldreuzic (Finistère) ; Serge Huber, ancien conseiller régional de Bretagne, ancien adjoint au maire de Rennes ; Marie-Françoise Jacq, née Créacmi-nech, ancienne infirmière, conseillère générale d'Ille-et-Vilaine, maire de Louigné-du-Désert ; Georges Labazée, ancien député des Pyrénées-Atlantiques, conseiller régional d'Aquitaine, conseiller général ; Jacques Lavr-ave, vice-président du conseil général de Corrèze, maire d'Objat ; Patrick Laporte, chef de service à la direction générale de l'administration et de la fonction publique ; Léon Manac'h, maire honoraire de Saint-Hermin (Finistère) ; Marie-Claire Mas, née Dugnach, administratrice territoriale, secrétaire générale adjointe de la mairie de Perpignan ; Daniel Mertian de Muller, président du centre interdépartemental de gestion de la fonction publique territoriale de la grande couronne ; Christiane Mora, ancienne députée d'Indre-et-Loire, ancienne maire de Loches ; Michelle Moreau, née Launay, professeur, première adjointe au maire d'Angers ; Jean-Claude Némery, professeur d'université ; Jean Paraf, préfet ; Yves Quérec, ancien conseiller régional de Bretagne, ancien conseiller général du Morbihan, ancien maire du Croisty ; François Riou, attaché principal de préfecture ; Daniel Spagnou, conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, conseiller général des

Alpes-de-Haute-Provence, maire de Siste-ron ; Michèle Ville, née Canale, secrétaire générale de la mairie de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) ; Pierre Vittori, ancien enseignant, conseiller général de l'Eure, maire de Bémécourt.

Jeunesse et sports

Sont promus officiers :

Anne Lebas, présidente d'honneur des Guides de France ; Claude Vercoutère, vice-président des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active.

Sont nommés chevaliers :

Gilbert Beauvillain, président d'honneur d'une association sportive ; Emile Besson, ancien journaliste sportif, vice-président de l'amicale du cyclisme ; Fabien Canu, directeur technique national de judo ; André Cate-lerin, président de l'Association française pour un sport sans violence et pour le fair-play ; Albert Chaminaud, vice-président d'honneur d'une fédération sportive ; Pascale Hachin, née Trinquet, championne olympique de fleuret, capitaine d'équipes de fleuret féminin ; Paul Le Hesran, secrétaire général d'une fédération sportive ; Pierre Levy, président d'un comité départemental des médaillés de la jeunesse et des sports ; Francis Luyce, ancien champion de France de natation, président d'une fédération sportive ; Marguerite Martel, née Vergeau, ancienne championne de France d'athlétisme ; Louis Moreau, fondateur et directeur d'un centre associatif en faveur de la jeunesse ; Robert Perussel, président d'honneur d'un comité régional olympique et sportif ; Esla Rustin, née Courand, ancienne praticienne de médecine scolaire, sportive et de services de santé.

ÉTRANGERS EN FRANCE

Affaires étrangères

Sont nommés chevaliers :

Shozo Awazu, entraîneur national de la Fédération française de judo et disciplines associées ; Richard Asthalter, avocat ; Georges Susan, président-directeur général d'une société ; Daniel Carasso, président honoraire d'une société.

Affaires européennes

Est nommée chevalier :

Christine Ockrent, journaliste.

Remerciements	
<p>– Annie Fressoz et ses enfants, très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de</p> <p>Roger FRESSOZ,</p> nous expriment leurs sincères remerciements. <p>12, rue Wilhem, 75016 Paris.</p>	
Anniversaires de décès	
<p>– Le 5 avril 1987,</p> <p>Philippe AYDALOT</p> nous quittait. <p>Une pensée est demandée à ceux qui l’ont connu et aimé.</p> <p>Laïli, son épouse, Marion, sa fille.</p> <p>– Ses amis de France et d’Amérique rappellent à ceux qui l’ont connu que</p> <p>Claude CHOQUET, normalien, agrégé de philosophie,</p> est décédé à New York, le 6 avril 1998.	
Colloques	
<p>– Colloque international, 9-10 AVRIL. Thème : L’Elargissement de l’UE. Institutions/Démocratie/Marché, à Paris-X-Nanterre avec O. Duhamel, J. Lang, G. Carcassonne, UE, PECO... Rens. : Asso du DEJA 01-40-97-76-14.</p>	
Communications diverses	
<p>– <i>Le Monde</i> accueille dans ses locaux, hall de réception, 21 bis, rue Claude-Bernard, Paris-5^e, la vente anticipée du premier carnet de timbres des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) dessinés par Serge Markó, peintre de la marine, le samedi 10 avril, de 14 heures à 17 heures.</p> <p>Seront présents pour une séance de dédicaces Serge Markó, Brigitte Girardin, administrateur supérieur des TAAF et auteur de la préface du carnet, ainsi que Jean-Marie Jaquenaud, chef des services postaux et des transmissions du territoire (rens. au 01-42-17-33-28).</p> <p>Seront également présents Bertrand Sinais et Annette Apaire, auteurs du <i>Patrimoine du timbre-poste</i> (éditions Flohic).</p>	

Le Monde

DOSSIERS • DOCUMENTS *littéraires*

En Seine-et-Marne, Euro Disney construit sa ville

D'ici à 2015, une cité de 12 000 habitants aura vu le jour au sud du parc de loisirs. L'entreprise doit concilier les projets des promoteurs et les souhaits des pouvoirs publics. Ce projet s'inscrit dans les tentatives de rééquilibrage à l'est de l'Ile-de-France

LES « ANTI-DISNEY » pourront, certes, y voir un « cauchemar climatisé », une cité aussi désespérément aseptisée que celle construite en studio, pour mieux enfermer le héros du film *The Truman Show*: à côté de son parc de loisirs, c'est une véritable ville que va construire Euro Disney. Une ville avec 4 000 logements, 30 000 m² de bureaux, des rues et des avenues, une gare RER, des équipements publics, un parc d'activités et un centre commercial.

Cette cité de 12 000 habitants n'aura pas une existence administrative propre: le Centre urbain du Val d'Europe sera à cheval sur trois communes. Son acte de naissance officiel devrait être signé dans les toutes prochaines semaines par l'Etat, le conseil général de la Seine-et-Marne et l'un des deux Syndicats d'agglomération de la ville nouvelle (SAN) de Marne-la-Vallée, qui regroupe Serris et Chessy, deux des trois communes touchées - avec Montévrain - par ce projet gigantesque. Plus de 4,5 milliards de

francs (686 millions d'euros), dont plus de 700 millions d'argent public, vont être investis dans ce programme d'ici à 2015. Par ailleurs, le lancement d'un deuxième parc de loisirs thématique, axé sur le cinéma, devrait être officialisé à la mi-avril.

L'aménagement du Centre urbain du Val d'Europe sera une opération d'urbanisme d'un type très particulier, puisqu'elle se fera sous la responsabilité d'Euro Disney. La compagnie, maîtresse chez elle pour ses parcs à thème et ses hôtels, ne pourra, cette fois, décider seule ni des grandes orientations - en matière de logements, par exemple -, ni des équipements, ni du style architectural de cette ville. « Même si Euro Disney veut réaliser une opération en cohérence avec le parc de loisirs, elle est obligée d'imaginer une ville qui devra être gérée par les élus des communes ou leurs représentants », explique Michel Drech, président des établissements publics qui seront les maîtres d'œuvre délégués des collectivités locales, et de Disney,



pour réaliser les infrastructures. Cette complexité justifie le luxe de précautions qui préside à l'élaboration du projet. Euro Disney veut éviter d'être accusée, à nouveau, de « colonialisme culturel ». « Nous n'allons surtout pas chercher à faire une ville à la Disney, s'empresse de dire Dominique Coquet, directeur général adjoint, chargé du développement. Nous voulons au contraire rester dans le style de la région. » L'architecture du Centre urbain du Val d'Europe sera finalement à mi-chemin entre la tradition haussmannienne et le modernisme de Marne-la-Vallée. Disney a voulu, au moins pour les façades, une pierre de taille, aussi différente que possible du stuc du Royaume enchanté que du béton des grands ensembles de Marne-la-Vallée. Et les commerces, les bureaux, la médiathèque, le conservatoire de

danse et de musique tenteront de donner une âme à une ville surgie de nulle part.

Euro Disney doit assurer la cohérence entre les projets des clients (promoteurs ou industriels) pour les programmes du Centre urbain et les souhaits de l'aménageur public. Il aura fallu, jusqu'au dernier moment, une longue concertation. Seuls les emplacements des grandes infrastructures sont prévus de longue date. La gare RER de Montévrain-Serris sera réalisée en 2000, comme l'achèvement de l'avenue de l'Europe et le boulevard circulaire autour du « périmètre » Disney. Enfin, un nouvel échangeur reliera en 2003 le site à l'autoroute A 4. « Disney voulait des avenues de 50 mètres de large, nous avons dû leur expliquer que leur entretien risquait de coûter trop cher, raconte Olivier Bourgeau, le maire (RPR) de Chessy. Mais ils cherchent ainsi, souvent, à utiliser à leur profit le produit fiscal qu'ils génèrent. »

« RESTER MAÎTRE CHEZ SOI » La discussion reste difficile sur l'emplacement des autres équipements publics : annexes de mairie, postes, écoles, terrains de sport... En souhaitant commercialiser au meilleur prix les 40 hectares du secteur de la gare RER, Disney s'est heurté aux communes, d'autant que chacune réclame ses propres équipements : il y aura ainsi deux demi-journeaux scolaires au lieu d'un seul établissement. Et le tracé de la place principale pose encore problème.

Conçu pour une zone de chalandise de 400 000 personnes, le centre commercial régional de

90 000 m² est en construction, de part et d'autres des voies du RER. L'idée est d'assurer un lien entre la gare et les quartiers résidentiels, ainsi qu'entre les communes de Serris et de Chessy. Son architecture, inspirée des halles de Baltard, a été choisie par Disney, qui a trouvé les promoteurs pour les grandes surfaces, les boutiques et les pavillons de la mode, consacrés aux bonnes affaires des grandes marques du luxe.

Marchandage fiscal

La négociation pour la réalisation de la deuxième phase du programme Disney s'est accompagnée d'un marchandage fiscal : Euro Disney a demandé des réductions de ses bases d'imposition, acceptées en partie par Bercy. La première phase d'aménagement d'Euro Disney a permis de créer 10 000 emplois directs et environ 30 000 indirects. Le montant total de la TVA sur les activités et les retombées économiques s'est élevé à près de 1 milliard de francs en 1995. Les taxes foncière, professionnelle et de séjour ont atteint 173 millions la même année. En 1998, Euro Disney a réalisé un chiffre d'affaires de 5,89 milliards de francs et un bénéfice de 290 millions. La production annuelle, au sens le plus large, a été estimée à 18,5 milliards de francs en 1995, dont 9 milliards pour la production indirecte, liée aux dépenses des visiteurs hors du site. Les visiteurs internationaux du parc apportent près de 20 % du total des devises générées par les touristes étrangers en Ile-de-France.

L'implantation du parc d'activités de 33 hectares a été plus difficile. Au bord de l'A 4, à proximité du RER et surtout d'une gare desservie chaque jour par 32 TGV, il devra attirer des entreprises à haute valeur ajoutée. Mais les communes intéressées n'appartiennent pas toutes au SAN, seul en mesure de partager équitablement les ressources fiscales. « Je suis prêt à accueillir 1 700 logements et 720 chambres d'hôtel, en urbanisant 100 hectares de ma commune, presque la moitié de toute l'opération du Val d'Europe. Mais à une seule condition : il faudra créer un emploi pour un actif, souligne Renaud Vié Le Sage, le maire (PS) de Montévrain. C'est pour cela que je n'avais pas voulu rentrer dans le SAN. Je veux rester maître chez moi, et avoir les moyens de construire les équipements pour accueillir de 7 000 à 9 000 habitants en plus des 3 000 actuels. »

Tous les partenaires de cette opération hors du commun ont intérêt à sa complète réussite. Disney d'abord, qui doit trouver des promoteurs pour ces programmes, sous peine d'avoir à rétrocéder ses droits à construire à l'Etat, après en avoir porté les frais financiers. Les collectivités locales ensuite, qui attendent avec impatience une nouvelle manne financière pour pouvoir se doter d'équipements adaptés à leur explosion démographique. L'Etat, enfin, qui voit dans la réussite du Val d'Europe le moyen de développer ce secteur de la ville nouvelle, en atteignant le seuil nécessaire pour enclencher un véritable rééquilibrage à l'est de la région parisienne.

Christophe de Chenay

2 000 hectares à aménager en trente ans

● 18 décembre 1985 : Michael Eisner, président de Walt Disney, et Laurent Fabius, premier ministre, signent une lettre d'intention sur l'implantation d'un parc de loisirs en France.
● 24 mars 1987 : signature de la convention entre Michael Eisner et Jacques Chirac, premier ministre. Les 2 000 hectares du périmètre réservé par l'Etat doivent être aménagés en trente ans. Financement par l'Etat et les collectivités locales d'une gare de TGV et de RER, après

prolongement de la ligne A vers Marne-la-Vallée. Aide des pouvoirs publics estimée à 2,7 milliards de francs, prêt bonifié de 4 milliards. Réduction à 7 % de la TVA pour tous les parcs de loisirs.
● 12 avril 1992 : ouverture du parc de loisirs. 5,2 milliards de francs de stucs pour la première année d'exploitation. Les 61 banques qui avaient prêté plus de 20 milliards abandonnent 1,6 milliard de francs et acceptent un différé de remboursement sur trois ans.

Les présidents de conseils généraux à la recherche d'un nouveau souffle

LES COUPS sont d'abord venus de la droite. En juillet 1998, Dominique Perben, ancien ministre RPR de la fonction publique et de la décentralisation, déclarait aux Echos : « L'effacement progressif des départements est nécessaire et inévitable. » En 1998 encore, Edouard Balladur s'était prononcé pour leur disparition. Quant à Alain Juppé, il les a enterrés dans le quotidien *Sud-Ouest*, à la veille de 1999, en les jugeant dépassés. Deux anciens chefs de gouvernement et un ancien ministre gaullistes qui, en l'espace de quelques mois, s'en prennent au département : pour l'Assemblée des présidents de conseils généraux (APCG), « armée de moins-soldats départementalistes », selon la définition d'un élu, il y avait là une agression caractérisée, qu'il ne fallait surtout pas prendre à la légère.

Puis les salves sont venues de la gauche. Le projet de loi portant réforme de l'aménagement et du développement durable du territoire, présenté par Dominique Voynet, ne comportait « dans sa version initiale pas une fois le mot département », se souvient Jean Puech, président de l'APCG, par ailleurs président (DL) du conseil général de l'Aveyron. Le « pays », conçu comme un nouvel outil d'aménagement du territoire dans la loi présentée en janvier à l'Assemblée, a vite été perçu comme un instrument de l'affaiblissement de l'échelon départemental. Il a fallu beaucoup de force de persuasion à quelques sénateurs RPR et UDF pour convaincre le président de l'APCG, également sénateur (RI), de ne pas livrer au Palais du Luxembourg une bataille frontale - et perdue d'avance.

« LAISSEZ-NOUS RESPIRER » Le projet de loi de Jean-Pierre Chevènement sur l'intercommunalité, en discussion cette semaine au Sénat, a tout autant alerté l'APCG, qui voit dans le renforcement de la coopération intercommunale une menace potentielle sur les compétences actuelles des cantons. Les départements sont « agressés », résume M. Puech : « Nous sommes sous les tirs croisés d'un gouvernement qui, par ailleurs, recentralise sans le dire. » A ces menaces inter-

nes s'ajoutent celles de l'Europe, qui a sa préférence pour l'échelon régional... « Laissez-nous respirer ! », supplie M. Puech. Asphyxiés, les départements ont choisi l'air du large. Du mercredi 7 au vendredi 9 avril, M. Puech réunira les assises de l'APCG à Deauville. C'est du fief d'Anne d'Ornano (DL), présidente du conseil général du Calvados, qu'il lancera sa riposte. Si les conseils généraux sont mal aimés, c'est parce qu'ils sont mal connus des Français, veut-il expliquer, en substance. Partant de ce diagnostic, le président a l'intention de proposer des réformes susceptibles de renforcer l'identité des conseils généraux.

Afin de lutter contre l'indifférence, facteur d'abstention, il devrait proposer que les conseils généraux, élus actuellement par moitié tous les trois ans, le soient désormais en une seule fois tous les six ans. Défendue par Pierre Joxe, alors ministre socialiste de l'intérieur, la réforme avait été votée en 1990, puis abrogée en 1994. Charles Pasqua avait fait rétablir l'actuel mode de scrutin. M. Puech entend aussi suggérer le redécoupage des circonscriptions cantonales. Le recensement en cours le permettra (*Le Monde* du 3 avril) : les écarts démographiques entre cantons, qui peuvent aller de un à dix, fragilisent la représentativité politique des conseils généraux.

L'APCG, par la voix de M. Puech, devrait également proposer que les

conseillers généraux deviennent conseillers « départementaux ». Le conseil général deviendrait ainsi conseil « départemental ». Sans attendre, l'APCG devrait décider à Deauville de se rebaptiser. A l'avenir, elle s'appellera Association des départements de France (ADF). M. Puech a encore l'intention de rouvrir le débat sur les compétences des départements. Il pourrait proposer que les conseils généraux s'impliquent davantage dans la politique de la ville.

« BOURDE MONUMENTALE »

La nouvelle stratégie de l'APCG ne convainc pas pour autant tous les présidents de conseil général. Pour la première fois depuis qu'il préside l'APCG, M. Puech doit faire face à une contestation ouverte de ses orientations. Dans une lettre adressée à son président, Pierre Méhaignerie, président UDF du conseil général d'Ille-et-Vilaine, reproche à M. Puech le vote en novembre 1998, par le conseil général de l'Aveyron, d'une résolution demandant que la prestation spécifique de dépendance (PSD) gérée par le département devienne une prestation de Sécurité sociale ; en clair, repasse entre les mains de l'Etat. « Ce vote est une bourde monumentale », explique-t-on à l'APCG, où l'on assure que M. Puech a fait amende

honorable. Le président de l'APCG reste favorable au transfert à l'Etat, prévu par le projet de loi de Martine Aubry sur la couverture maladie universelle (CMU), de l'aide médicale gratuite. Le diffèrent entre M. Méhaignerie et M. Puech - deux anciens ministres - recouvre un clivage ancien, mais qui s'accroît, entre départements urbains et départements ruraux. Ces derniers ont tendance à vouloir se délester de la gestion « lourde » de l'action sociale, y compris du volet insertion du RMI, qui est à leur charge. « Si demain les départements ne servent plus qu'à s'occuper de la voirie et qu'à distribuer des aides aux communes, ils n'ont plus de raison d'être », affirme M. Méhaignerie, qui boycottera les assises de Deauville. Tout comme deux autres présidents de conseils généraux, Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire) et Franck Borotra (RPR, Yvelines).

Autre absent, à gauche, cette fois : Jean-Pierre Balligand, député PS et nouveau président du conseil général de l'Aisne : « Il faut que les départements profitent de l'émergence des pays et des agglomérations pour innover. Au lieu de se cantonner dans une résistance conservatrice. Je ne veux pas participer à la ringardisation des départements ! », lance le maire de Vervins. M. Balligand devait cosigner avec Michel Dinet, président PS du conseil général de Meurthe-et-Moselle, un texte adressé à M. Puech. La teneur du document, favorable aux pays et à l'intercommunalité, réjouira M^{me} Voynet, M. Chevènement et Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, présents à Deauville. Mais M. Puech pourra se consoler de ces notables défections en évoquant, devant les quelque 1 300 conseillers généraux annoncés à Deauville, sa rencontre avec Jacques Chirac, le 30 mars, à l'Elysée. « Je ne pourrai pas être de vos vôtres, mais je vous envoie ma femme ! », lui a glissé le président de la République. Conseillère générale de la Corrèze, Bernadette Chirac saura, elle, défendre la cause historique des départements...

Béatrice Jérôme

UNE JOURNÉE À STRASBOURG

Le Monde LA POSTE

Vendredi 23 avril 1999

LE MONDE ET LA POSTE vous invitent à

Rencontrer

Acteurs des métiers de la communication et responsables de la rédaction du Monde

Découvrir

Le Monde, La Poste, le multimédia et l'espace philatélie

Débatte

« Vivre à Strasbourg » à 18 heures

un grand débat dont vous êtes les acteurs ; les questions des Strasbourgeois sur l'avenir de la cité aux responsables politiques, économiques, culturels...

au PALAIS DES FÊTES à partir de 14 heures
5, rue Sellenick, Strasbourg
Entrée libre et gratuite

Posez vos questions sur l'avenir de Strasbourg

Question : _____

A retourner par courrier à : LE MONDE, Marcel SCOTTO
Parlement européen - Centre de presse
12, avenue du Président-Robert-Schuman
67000 Strasbourg

Coordination : J.F.D. System/Information et Entreprise

HORIZONS

PORTRAIT

Ce proche de Georges Pompidou a régné pendant vingt ans sur la puissante CGE, avant d'entrer en résistance contre le programme commun de la gauche et de devenir l'éminence grise d'une nouvelle génération de grands patrons. Il est mort le 4 avril à 77 ans



B. GUÉRY/L'EXPANSION

Ambroise Roux, grand patron « à la française »

A l'époque de la splendeur d'Ambroise Roux, il y avait huissier en tenue à chaque étage du siège de la Compagnie générale d'électricité. L'« ascenseur du président », où l'on entrait par une lourde porte de fer forgé, conduisait à l'interminable « couloir du président », au bout duquel se trouvait, donc, le bureau du président. Il y avait même une « salle de projection du président », où ce cinéophile conviait, certains soirs, ses amis du monde des affaires et de la politique. En souvenir, peut-être, de cette année 1968 où il fut remarquablement absent de la négociation de Grenelle – les questions sociales ne le préoccupant guère – mais où il prit la défense de la Cinémathèque d'Henri Langlois...

Entre 1970 et 1982, il était l'un des plus puissants patrons de France, régnant, dans ce décor suranné, sur une galaxie de filiales dirigées par des hommes qu'on nommait des « barons ». Elles produisaient, entre autres, des turbines pour EDF, des locomotives pour la SNCF, et des centraux téléphoniques pour l'administration des PTT. C'était au cours de sa première vie, avant que l'arrivée de la gauche au pouvoir ne le fasse basculer vers les coulisses, devenir le « parrain » du capitalisme français et tirer les ficelles dans l'ombre, jusqu'à son décès, dimanche 4 avril (*Le Monde* du mardi 6 avril). Personnage déjà influent, cultivant quelques excentricités, dont une passion pour la parapsychologie, il devint alors vraiment celui que sa biographe, la journaliste Anne de Caumont, a surnommé « le prince des affaires ».

Cette éminence grise du régime pompidolien recevait ses visiteurs avec une grande courtoisie accompagnée d'une distance parfaitement calculée. Il laissait ses yeux bleus délavés vagabonder en direction des volutes de fumée de son gros cigare, puis refermait ses paupières dans une attitude quasi reptilienne, laissant croire à un assoupissement passager. Pendant ce temps, un collaborateur tétanisé, assis à bonne distance du bureau présidentiel, attendait le retour du regard bleu. Se ferait-il charmeur ou parfaitement glissant ?

Le président Roux, comme on le nommait avec déférence, aimait alors expliquer docilement à une presse économique balbutiante ce que devait être l'entreprise moderne. Elle devait, bien sûr, « aspirer à la dimension mondiale ». Quant à ses dirigeants, ils devaient

s'intéresser « au profit », comme les Américains, et se démarquer de la déplorable tradition française du « patronat de droit divin ».

Pourtant, nul ne fut plus monarque d'entreprise que ce capitaliste sans capitaux, qui se targuait de n'avoir jamais investi un centime de son argent dans les affaires qu'il dirigeait, tout en touchant sans état d'âme le premier salaire de France. Malgré ses discours, on se souviendra de lui comme le prototype du patron « à la française » : familier du pouvoir politique et construisant des stratégies en parfaite connivence avec ses réseaux. Lui-même en convenait. « Il n'y a guère que vingt ou trente hommes en France qui font l'essentiel des décisions, confiait-il à Anne de Caumont. C'est cela, l'establishment. » Lequel se définissait aussi, selon lui, « par la capacité de ses membres à se précipiter au chevet d'une entreprise malade et à la sauver, et ce en préservant au mieux les intérêts de la collectivité ».

CES principes, il les a mis en pratique en venant secourir Marc Viénot, le patron de la Société générale, lors du raid lancé en 1989 contre la banque par les amis de Pierre Bérégovoy, ou en volant à la rescousse de la Compagnie générale des eaux, menacée d'OPA par Saint-Gobain. Et cela d'autant plus facilement qu'il fut, à l'heure où triomphait l'industrialisme des années Pompidou, le plus pur produit de la technocratie aujourd'hui aux commandes des grandes entreprises françaises. Polytechnicien, Ambroise Roux avait frayé dans les cabinets ministériels avant d'entrer en entreprise. Conseiller, puis directeur de cabinet de Jean-Marie Louvel, ministre MRP de l'industrie et du commerce entre 1951 et 1954, il s'y était constitué un formidable carnet dont il saura user à la CGE, où il entre comme directeur général adjoint en 1955.

Né en 1921, fils unique d'une famille bourgeoise – sa mère était liée aux Poulenc, dont les laboratoires pharmaceutiques firent al-

liance avec les usines du Rhône –, Ambroise Roux prétendait avoir été, un temps, tenté par le journalisme. Un milieu auquel il avait eu accès, très jeune, par l'intermédiaire de son père, administrateur des journaux du groupe Prouvost.

Mais la presse restera pour lui une vague rêve de jeunesse. En fils respectueux, après son bac passé en 1938 au collège Stanislas, Ambroise se présente à l'École normale supérieure et à l'École polytechnique, est admis aux deux, et opte pour l'« X ». En 1940, année de sa promotion, l'école se replie à Lyon. Si les circonstances sont plutôt noires, il y fait la connaissance d'un de ses futurs compères en affaires : Guy Dejouany, futur patron de la Compagnie générale des eaux.

A vingt-trois ans, le jeune Ambroise – « Bob » pour les intimes – a en poche les diplômes des Ponts et Chaussées et de Supélec. Sa voie est tracée. Un premier poste dans l'administration – celle de l'électricité – lui donne le temps d'épouser Françoise Marion, une jeune fille de bonne famille qui habite son immeuble et lui donnera deux enfants. C'est là, dans l'administration, que Jean-Marie Louvel, lui-même X-Ponts, vient le chercher pour le faire entrer dans son cabinet.

L'arrivée de Pierre Mendès France au pouvoir le contraint, en 1955, à chercher un point de chute dans l'industrie. Les « X » accaparent les postes à responsabilité dans les entreprises stratégiques, l'affaire est vite conclue. Emile Marterer, le président de la CGE, lui tend une main secourable. Ambroise Roux, devenu directeur général de la CGE, fera preuve du même esprit de corps avec son ancien mentor, Jean-Marie Louvel, en appelant à la présidence du groupe en 1965. Ambroise Roux lui succédera à sa mort, en 1970.

Dans l'entrevue, Ambroise Roux fait son entrée au CNPF, en 1961, grâce au parrainage d'un X-Mines, Henri Lafond, banquier et membre de nombreux conseils d'administrations. Vite reconnu

par ses pairs, il s'offre le luxe de refuser d'être candidat à la succession du « patron des patrons », Georges Villiers. Il sera, plus tard, vice-président. Mais c'est à la tête de la Commission économique générale, boîte à outils du patronat, qu'il fait merveille en planchant sur l'intéressement, la participation, ou la mensuralisation.

Ambroise Roux, dans le cadre de ces activités patronales, fait la connaissance de Georges Pompidou, alors premier ministre, et de ses proches collaborateurs, comme Bernard Esambert, aujourd'hui membre éminent des groupes Bolloré et Lagardère. Ou encore Edouard Balladur, auquel il confiera, lors de sa traversée du désert, des directions de filiales dont celle, demeurée célèbre, de GSI, pourvoyeuse de confortables stock-options (actions offertes aux dirigeants).

Nul ne fut plus monarque d'entreprise que ce capitaliste sans capitaux

Comme Georges Pompidou, Ambroise Roux revendique des racines ouvergates, par le truchement d'« un ancêtre laboureur à Flammergue » ! « Donnez-moi des nouvelles du pays », lui lance rituellement le premier ministre lorsqu'il lui rend visite à Matignon. Plus tard, le patron de la CGE évoquera une « relation filiale », voire « l'amitié et la complicité de deux paysans ». Le PDG a tout d'un « ministre bis de l'industrie ».

C'est l'époque des Meccano industriels bénis par le pouvoir, et Ambroise Roux plaide pour sa chapelle. Il signe, en 1969, le « *Yalta de l'électronique* » avec son éternel rival, Thomson : à la CGE, les turbines et les trains d'Alsthom et la haute main sur les équipes

téléphoniques ; à Thomson la juteuse industrie de l'armement. Mais Ambroise Roux perd, en 1975, la bataille du nucléaire en faveur de Creusot-Loire, puis celle de l'informatique : entrée au capital de CII-Honeywell-Bull, la CGE est priée de céder la place à Saint-Gobain, qui n'y fera pas long feu. Le giscardisme conviendrait-il moins bien à Ambroise Roux que le pompidolisme ? Son malentendu soutien à Jacques Chaban-Delmas, à la présidentielle de 1974, n'y serait pas étranger.

« Quand je suis arrivé à la CGE, il y avait 18 000 personnes, quand j'en suis parti, il y en avait 180 000. Nous avons construit dans l'intervalle trois usines tous les deux ans, et investi en rachetant toute une série d'entreprises (...). » Quand il quitte la CGE, au lendemain de la publication de la loi sur « l'extension du secteur public », dans le *Journal officiel* du 13 février 1982, c'est en devançant l'appel. François Mitterrand, qu'il connaît depuis 1977 grâce à des amis communs, lui avait pourtant fait savoir qu'il espérait le voir rester. Et cela par l'intermédiaire de son frère, Robert, que la CGE avait recruté en 1975 – à toutes fins utiles.

Ambroise Roux n'écoute pas les sirènes. Le 15 décembre 1982, il réunit à l'Hôtel Crillon ses amis de l'Association des grandes entreprises françaises faisant appel à l'épargne (Agref), un « mouvement » patronal dont il est président. Une douzaine de PDG au total, dont le fidèle Guy Dejouany, Marc Fournier (Navigation mixte), Gilberte Beaux (Générale occidentale), Alain Chevalier (Moët-Hennessy), Jérôme Monod (Lyonnaise des eaux), Paul Dubrule et Gérard Pelissou (Accor), François Dalle (L'Oréal)...

« Le capitalisme est gravement menacé, je souhaite me porter à son secours pendant cette période tragique, et le défendre. Etes-vous d'accord pour constituer une nouvelle association ? », leur lance le patron déchu. Sous le nom d'Association française des entreprises privées (AFEP), celle-ci devra faire

de la pédagogie sur les entreprises auprès du gouvernement. Un lobby très sélect, façon « *Jockey club* », selon le terme d'Ambroise Roux, qui ira en personne exposer à François Mitterrand les raisons de son entrée en « résistance » contre le programme commun de la gauche.

UNE partie des « messages », grâce à ses visites régulières à François Mitterrand, Pierre Bérégovoy ou Robert Badinter, finissent par passer : le *carry-back*, méthode qui consiste à faire bénéficier les entreprises déficitaires d'un crédit d'impôt, la baisse du taux de taxation sur les plus-values financières, la réforme des marchés financiers, la perpétuation de l'autocontrôle, permettant de rester « entre soi », sont du miel pour les grands patrons. Lesquels, un à un, rejoignent le club. Ils sont aujourd'hui près de soixante-dix, dont Claude Bébér (Axa), David de Rothschild, Bernard Arnault (LVMH), Paul-Louis Halley (Promodès) et Vincent Bolloré.

L'arrivée de la gauche devait sonner l'heure d'une retraite anticipée. Elle lui a redonné du poil de la bête. Et la cohabitation l'a complètement remis sur orbite. A l'unisson d'Edouard Balladur, Ambroise Roux apporte sa touche personnelle à la constitution des « noyaux durs » censés préserver les entreprises privatisées des appétits indésirables. Naguère chef d'entreprise, le voilà devenu l'éminence grise de patrons « pesant » des centaines de milliards de francs. Il collectionne les postes d'administrateur : Alcatel, Barclays Bank, Groupe Rivaud, Banque du Louvre, Générale des eaux, Paribas, Schneider, et Pirelli-Printemps-Redoute, dont il présidait le conseil de surveillance depuis 1992, en remerciement de nombreux services rendus, dont deux décisifs : avoir fait entrer François Pinault à l'AFEP en 1983, à une époque où personne ne pariait sur sa montée en puissance, et l'avoir aidé à conquérir la Fnac.

« Ambroise n'est jamais las de conseiller », disait de lui un grand banquier. S'il a été de bon conseil pour ses poulaillers, ses recommandations politiques ont été nettement moins heureuses. Celui qui se disait monarchiste par coquetterie, mais frayait avec les gaulistes, prônait, il y a six mois, la conclusion d'accords entre la droite et le Front national. Peu à peu, la relève s'était organisée. Didier Pineau-Valencienne, tout juste délogé de la présidence de Schneider, a pris les commandes de l'AFEP en novembre 1998.

Anne-Marie Rocco

« Fuir là-bas, fuir ! »

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

TANGER, Avril. Anniversaire d'Izieu. C'est le 6 avril 1944 que les nazis ont rafé les quarante-quatre enfants juifs cachés dans l'Ain pour les conduire vers les fours d'Auschwitz. A deux mois du débarquement allié en Normandie, menacé sur tous les fronts, Hitler n'a pas de but de guerre plus impérieux, y compris l'acheminement de ses propres renforts, car d'exterminer une population pour « crime d'être né ».

Aucune purification ethnique n'égalera celle-là, spécifique. Mais le devoir de ne pas l'oublier inclut celui de refuser ce qui y ressemble. Les petits Kosovars patageant dans la boue à la frontière albanaise rappellent toutes les innocences suppliciées. Souvenons-nous de la honte attachée aux pays qui fermaient leurs douanes aux « déplacés » de la dernière guerre. Cette tâche ne va-t-elle pas marquer la France de 1999, même si son rejet des réfugiés tient au refus de servir indirectement le dessein serbe ? N'avait-on pas déjà pris le risque de le favoriser, ce dessein, avec les frappes aériennes ? Ne pouvait-on prévoir ces conséquences en chaîne ? Ou bien se vérifie-t-il, une fois de plus, que la stratégie est une chose trop sérieuse pour être confiée aux militaires ?

Nous n'oublions pas les raisons données aux

raids de l'OTAN : pas question, pour les Européens, de tolérer les manquements de Belgrade aux droits de l'homme « sur notre sol ». L'expression « notre sol » a été utilisée à plusieurs reprises par la France, « d'une seule voix ». On notera l'implacable absence de réciprocité du possessif, à dater du 5 avril : si nous sommes « chez nous » à Pristina et dans son ciel, les Pristiniens, eux, n'ont aucun droit à fouler notre terre, fût-ce sous la tente. Voilà qui a le mérite de la clarté, mais qui va reléguer dans le passé le temps où les French Doctors et le drapeau tricolore étaient acclamés sur les routes d'exode du monde entier.

La fin de l'hospitalité française ne se remarque pas seulement sur notre flanc Est. Au Sud aussi sonne le glas de la générosité européenne. Il n'y a pas plus de rapport entre les Balkans et Schengen qu'entre Izieu et le Kosovo, mais la chasse aux clandestins atteste à tout le moins que, si l'extrémisme de droite plafonne dans les sondages et les urnes, il prospère dans les esprits et les comportements officiels. Par centaines, les Africains retenus à Ceuta ou les Maghrébins *ahragas* (« en errance », « en partance ») du port de Tanger éprouvent dans leur chair ce qu'il en coûte de rêver d'une feuille de paie en Europe. Arrachés

aux essieux des camions, aux barcasses hasardeuses des passeurs, ils piétinent devant la porte du festin, dont ils se disputent les épluchures.

Par crainte d'être réexpédiés vers leur patrie - qui n'en est pas une, car qu'est-ce qu'un pays qui ne vous nourrit plus ? -, ils ont avalé leur passeport, croyant accéder ainsi au statut supérieur, enviable, sacré dit-on, d'ETRES HUMAINS. Dernier leurre du siècle ! Des dizaines, des centaines de ces êtres humains auront péri noyés dans le détroit de Gibraltar en regardant scintiller les enseignes de nos grandes surfaces.

« Fuir là-bas, fuir ! » L'appel à survivre, ailleurs, retentit un peu partout, pour cause de dictature, de persécution, de famine. La toute belle mondialisation, l'incontournable modernité, ne profitent qu'aux spéculateurs, dont les placements, contrairement aux bûbes, ignorent les visas. Comment ne pas établir de rapprochement, sinon de causalité ! Plus l'argent voyage vite et sans douane, plus la misère hante les consulats barricadés, subit les milices, passe et repasse les vieilles frontières villageoises, ultimes prétextes à l'égoïsme, à la haine.

La République orne ses frontons du beau mot de Fraternité. Le mérite-t-elle encore ?

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Réfugiés : le non-dit français

QUE l'on ait sous-estimé la monstruosité de Slobodan Milosevic ou surestimé la capacité de l'OTAN à le ramener à la raison, le résultat est le même : plus de 350 000 réfugiés. Et le flot s'accroît chaque jour davantage. Et, avec lui, autant de détresse, de malheurs, de destins individuels et familiaux brisés, quand ce n'est pas la mort qui, déjà, serait venue frapper un certain de ces Kosovars forcés par les troupes serbes à l'exil en Albanie, en Macédoine ou au Monténégro. Au treizième jour de la campagne de bombardements de l'OTAN sur la République fédérale de Yougoslavie, mardi 6 avril, il y a au moins un résultat que personne ne conteste : l'incapacité avérée, pathétique, de ces raids à empêcher le « nettoyage ethnique » du Kosovo ordonné par M. Milosevic.

« **ces femmes retournent chez eux. Nous n'acceptons pas le fait accompli des déportations perpétrées par les Serbes** », a dit Lionel Jospin. Certains l'accusent d'avoir en tête un objectif bien différent et beaucoup moins noble : éviter, en fermant la porte aux réfugiés, de relancer en France le débat sur l'immigration. De fait, la position du gouvernement français serait plus claire, et insoupçonnée d'arrière-pensée, si M. Jospin était allé au bout de sa logique. Car s'il s'agit vraiment de ramener les réfugiés - au moins un certain nombre d'entre eux - au Kosovo, autant dire, haut et fort, ce que cela suppose : une forme ou une autre d'intervention terrestre. Même un retour négocié impose une protection au sol des Kosovars qui auront bien voulu prendre le risque de retourner sur des lieux d'où ils furent chassés par la terreur.

D'où l'afflux des réfugiés et le « problème » qu'ils posent aux alliés. Le porte-parole de l'OTAN a annoncé que certains pays membres de l'Alliance allaient accueillir quelque 100 000 Kosovars, au moins à titre provisoire. La France n'est pas d'accord. Elle a manifesté son extrême réticence à accueillir des réfugiés. Elle a fait valoir de bonnes et solides raisons pour défendre son point de vue. Accepter une forte immigration kosovare serait, ni plus ni plus moins, entériner l'épuration ethnique. Ce serait faire le jeu du président Milosevic. Ce serait accepter une manière de complaisance indirecte dans ce qui constitue sans doute un crime de guerre.

L'alternative, dangereuse, c'est l'installation pour longtemps des réfugiés dans des camps aux frontières du Kosovo, l'implantation en ces lieux de cellules de la branche armée du mouvement kosovar, bref, le risque d'une désertification des pays d'accueil, déjà fragiles, et la prolongation du conflit. Au rythme actuel des expulsions, ce n'enrayent pas les frappes, l'OTAN estime que le Kosovo sera vidé de sa population d'origine albanaise d'ici dix à vingt jours. La question des réfugiés se posera de manière plus dramatique encore. Peut-être serait-il temps de dire la vérité : la défense du droit au retour des réfugiés est un slogan vide de sens si l'on continue à catégoriquement exclure l'envoi de troupes au sol.

Le premier ministre a parlé net : « L'objectif, c'est que ces hommes et

ces femmes retournent chez eux. Nous n'acceptons pas le fait accompli des déportations perpétrées par les Serbes ».

Le raid de la BNP fait une première victime : l'Etat

C'EST PEU DIRE que le « raid » lancé par la BNP sur la Société générale et Paribas a des enjeux considérables pour l'économie française. Même si l'issue de cette gigantesque bataille, sans précédent dans l'histoire du capitalisme français, est encore incertaine - les deux « agresseurs » devaient une nouvelle fois réunir leur conseil d'administration, mardi 6 avril, pour confirmer leur refus de l'offre de l'« agresseur » -, elle façonnera durablement le paysage bancaire européen pour les années à venir.

Au-delà, c'est aussi une toute autre partie qui se joue. Dans la confrontation ancienne entre l'Etat et l'économie marchande, l'affaire risque de constituer un point de bascule où si l'on préfère un changement dans les rapports de force anciens. Avec pour grand vainqueur les marchés, qui vont départager les protagonistes, et pour grand perdant la puissance publique qui, pour la première fois, n'a pas eu son mot à dire dans une question pourtant décisive.

Pour la gauche qui, même si elle s'est aujourd'hui convertie aux privatisations, affiche toujours son ambition de voir jouer un rôle de régulation à l'Etat, le constat est évidemment ravageur. A Matignon comme à Bercy, on s'insurge donc contre cette présentation des choses. On fait ainsi valoir que le gouvernement n'avait, certes, pas le pouvoir d'intervenir directement dans le dossier, mais qu'il n'est pas resté inerte.

Il aurait beaucoup pesé, dans les coulisses, pour faire connaître ses exigences. En résumé, il aurait ainsi

fait savoir son attachement à la constitution d'un grand pôle bancaire français, capable de jouer les premiers rôles dans la compétition mondiale ; mais il aurait, aussi, mis en garde sur les éventuelles conséquences sociales pouvant découler de la juxtaposition des deux réseaux de la BNP et de la Société générale ou, encore, affirmé son hostilité à l'intrusion d'un investisseur étranger dans la mêlée boursière. Autant de conditions, pourrait-on croire, qui ont été, au moins en partie, entendues. Dans *Le Figaro*, le patron de la BNP rappelait ainsi, le 2 avril, qu'il avait pris des engagements très fermes en matière d'emploi, puisqu'il les a même fait figurer dans la notice de la Commission des opérations de Bourse, « ce qui est, à ma connaissance, une première », disait-il.

Pour le gouvernement, les apparences sont donc sauvées. Il peut arguer que, à la différence des Etats-Unis, la « *shareholder value* » (la recherche de la valeur pour l'actionnaire) n'est pas, ici, la seule logique qui guide l'opération. Si la France, longtemps rétive aux grandes OPA, en devient une terre d'accueil, la question sociale n'est pas, pour autant, balayée. De surcroît, le gouvernement peut aussi souligner que si, en certains dossiers, il ne monte pas en première ligne, car il n'en a pas le pouvoir, il s'efforce, à chaque fois qu'il en a la possibilité, de contenir les avancées débridées du marché, par exemple, dans la banque, en renforçant autant que possible le secteur mutualiste.

Tous ces arguments masquent,

pourtant, le constat qui, pour les socialistes, est le principal : les marchés financiers ont acquis, au fil des derniers mois, en France, un pouvoir croissant, au point de disputer à l'Etat le pouvoir d'arbitrage qui était jusqu'à présent le sien. Et en parallèle, la doctrine ancienne de la gauche en sort totalement ébranlée.

« Débouclément » des participations croisées, éclatement des « noyaux durs » des groupes privatisés, montée en puissance des investisseurs étrangers dans le capital des firmes hexagonales : le capitalisme français ne présente, en effet, plus du tout le même visage que celui que l'on connaissait voici encore trois ou quatre ans. Et Lionel Jospin, qui s'était dit opposé, lors des législatives de 1997, à l'ouverture du capital de France Télécom, a dû en tenir compte, conduisant désormais une politique active de privatisation.

Le Comité des établissements de crédit s'est prestement réuni, le 29 mars, et a donné son agrément. Du même coup, les pouvoirs publics ne disposent plus d'aucun moyen de pression. Comme le dit M. Pèbureau, son offre « est désormais soumise au jugement du marché ». Au marché et seulement à lui ? L'affaire n'est évidemment pas aussi simple, car de nombreux autres paramètres pèsent aussi sur le dossier.

Des paramètres politiques, par exemple : on peut supposer que, si le gouvernement s'est montré d'une extrême prudence, c'est aussi parce qu'il ne souhaite guère affronter de face le très puissant patron d'AXA-UAP, Claude Bébéar, allié pour la circonstance à M. Pèbureau. Des paramètres psychologiques ensuite : même si, de l'avis d'un très bon connaisseur du dossier, certains des protagonistes de cette bataille ont récemment « accepté de bouger », entendant les recommandations discrètes des pouvoirs publics, d'autres s'y refusent toujours, et, dit-on en haut lieu, pour une seule raison, qui tient à « leurs egos absolument démesurés ».

Il reste pourtant que pour la première fois, pour une affaire de cette importance - et elle est considérable -, le ministre des finances n'a pas eu son mot à dire. Même si le ministre des finances dispose d'une autorité dans le milieu des affaires dont ne jouissaient pas nombre de ses prédécesseurs, il en est réduit à un discret jeu d'influence. Désormais le marché commande, même si cela n'interdit pas la diplomatie secrète.

C'est en cela que l'affaire BNP a valeur de test pour l'avenir. Car, après avoir renoncé à user des pouvoirs de régulation que la loi lui offre pour garantir le « bon fonctionnement du système bancaire », via le Comité des établissements de crédit, quel argument de droit le gouvernement pourrait-il faire valoir pour s'opposer, le cas échéant, à l'intrusion d'un investisseur étranger dans un jeu qui pour l'instant n'est que franco-français, mais qui, par la force des choses, ne le restera pas longtemps ?

RECOMMANDATIONS DISCRÈTES

Au moins, il restait à l'Etat, dans l'arsenal juridique français, un pouvoir de régulation. La loi bancaire offre la possibilité à un organisme où siège notamment le directeur du Trésor, le Comité des établissements de crédit, de dire si une opération est « compatible avec le bon fonctionnement du système bancaire ». Sans faire mine d'être interventionniste, l'Etat pouvait user de cet instrument, soit pour bloquer l'opération, soit, à tout le moins, pour jouer la montre et forcer les protagonistes à s'entendre et à prendre en compte ses mises en garde.

Or ce n'est pas ce qui s'est passé.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directeur, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directeur : **Jean-Marie Colombani**, **Dominique Aldy**, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : **Thomas Ferenzi**, **Pierre Georges**, **Jean-Yves Lhomet**
Directeur artistique : **Dominique Roynet**
Secrétaire général de la rédaction : **Alain Fourment**
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, **Erik Izraelewicz** (*Editoriaux et analyses*) ;
Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; **Michel Kajman** (*Débats*) ;
Eric Le Boucher (*International*) ; **Patrick Jarreau** (*France*) ; **Franck Nouchi** (*Société*) ; **Clairé Blandin** (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; **Josiane Savigneau** (*Culture*) ; **Christian Massol** (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : **Eric Azan**

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : **Eric Pliailoux**, directeur délégué : **Anne Chaussebourg**
Conseiller de la direction : **Alain Rollat**, directeur des relations internationales : **Daniel Vermet**,
partenariats audiovisuels : **Bertrand Le Gendre**

Conseil de surveillance : **Alain Minc**, président ; **Michel Noblecourt**, vice-président

Anciens directeurs : **Hubert Beuve-Méry** (1944-1969), **Jacques Fauvet** (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), **André Fontaine** (1985-1991), **Jacques Lesourme** (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA **Le Monde**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'épuration en Bulgarie

S'IL EST un événement qui en dit long sur la crise que traverse le communisme stalinien dans les démocraties populaires, depuis la rébellion de Tito, c'est bien la gigantesque épuration dont la Bulgarie est actuellement le théâtre. Car enfin Traicho Kostov, vice-président du conseil bulgare, qui vient d'être destitué, était non seulement l'un des grands chefs, mais peut-être aussi la personnalité la plus représentative du Parti communiste bulgare. Bien plus que Gueorgui Dimitrov lui-même, président du conseil, qui a vécu de longues années à Moscou.

Il est bon de rappeler que Kostov, homme solide et cultivé, a joué entre les deux guerres un grand rôle dans l'organisation du parti, dont il était en fait le véritable cerveau. Il est bon d'insister également sur le fait que Kostov était un ardent ami de la Russie

soviétique, qui l'avait chargé avant la guerre de distribuer les fonds nécessaires au Parti communiste bulgare. Ces dernières années encore Kostov était membre du fameux comité des cinq chargé par Moscou d'assurer le contrôle de l'Etat et du Parti communiste bulgare. Pourtant, malgré tous ces titres à la pleine confiance de Moscou, Kostov est aujourd'hui éliminé.

Intimement lié au petit peuple bulgare dont il a toujours partagé la vie, et par surcroît excellent économiste, Traicho Kostov a dû s'apercevoir bien vite que les intérêts bulgares étaient toujours et constamment soumis aux intérêts soviétiques. A ces derniers tout devait être sacrifié. Kostov n'a sans doute pas accepté ce sacrifice complet des intérêts permanents de la Bulgarie.

(7 avril 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : **3615 code LEMONDE**
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC**
ou **08-36-29-04-56**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44-08-78-30**
Index et microfilms du Monde : **01-42-17-29-33**

Le Monde sur CompuServe : **GO LEMONDE**
Adresse Internet : **http://www.lemonde.fr**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

Rencontre par Cardon



Laurent Mauduit

L'indispensable défaite de Milosevic

Ce n'est pas de l'ingérence humanitaire que relève l'intervention militaire au Kosovo. Elle répond d'abord à un devoir moral et politique fondamental : combattre la purification ethnique et la criminalité d'Etat systématique, défendre la démocratie en Europe. C'est pourquoi la décision des dirigeants européens, difficile et courageuse, mérite un soutien massif.

Or, nombreux sont ceux qui, en France et ailleurs, pratiquent la désinformation. Laisser penser que l'OTAN serait responsable de la chasse des Kosovars par les forces serbes, c'est épouser le prétexte et le chantage de l'opresseur. Ne pas situer l'intervention dans la réalité historique, c'est négliger d'éclairer les consciences. Toute la politique de Milosevic est axée sur la partition ethnique. Il supprime l'autonomie du Kosovo dès mars 1989 et y met en place un régime d'apartheid. Après quoi il engage la guerre qui aboutit à une quasi-partition de la Bosnie, puis il reprend son ouvrage au Kosovo. S'il refuse de souscrire à l'accord de Rambouillet, c'est que ce dernier est fondé sur une logique d'autonomie du Kosovo, à l'opposé de la sienne.

Quant aux interrogations sur l'efficacité de l'intervention, elles sont légitimes et utiles, à condition de ne pas les utiliser pour occulter l'essentiel : on ne peut faire renoncer Milosevic à ses objectifs par la seule négociation.

Nous sommes inquiets de constater que, pour certains, la souveraineté des Etats prime sur les valeurs de la

démocratie. Nous constatons aussi que l'obsession anti-américanisme peut avoir les mêmes effets. La remontée des nationalismes est facilitée par ces dérives. Cela interroge sur les limites de la culture démocratique en France et en Europe en cette fin de siècle. Cela nous oblige aussi à reprendre la réflexion sur l'héritage des régimes communistes, que l'historien François Furet, entre autres, avait entreprise.

Milosevic prend prétexte des frappes pour accélérer la chasse des Kosovars, imposer la partition de fait et baliser ainsi la future négociation. Certains, comme Primakov, entrent déjà la partition. Grande Serbie, grande Albanie et déstabilisation de la Macédoine : quelle perspective ! Cette Realpolitik est pour nous inacceptable.

Mais, pour ne pas être conduits à ne négocier que les termes de la partition, il faudra avancer rapidement une autre solution : une administration militaire et civile provisoire du Kosovo, sous la responsabilité des institutions internationales, garantissant le droit au retour des réfugiés. Cela permettrait de continuer à rechercher une entente entre les peuples de la région. Une chose est sûre : le Kosovo ne pourra vivre dans la Serbie sans que les criminels de guerre soient jugés et sans un changement démocratique.

Au-delà des frappes aériennes, l'élimination des Kosovars rend des opérations terrestres nécessaires. Certains parlent de force d'interposition. Si c'est pour accompagner la

partition, il faut le dire : on choisit de négocier sur le terrain de Milosevic. Sinon, quelle est la différence avec une force d'intervention terrestre contribuant à la défaite de Milosevic ?

Il manque une pièce majeure aux dispositifs des alliés, ne pouvant venir que de l'Europe : une offre poli-

Grande Serbie, grande Albanie et déstabilisation de la Macédoine : quelle perspective ! Cette Realpolitik est pour nous inacceptable

tique attractive, assez de moyens puissants, en faveur de la paix et du développement des peuples des Balkans, y compris les Serbes. La proposition d'une conférence de paix est sur la table. Elle peut réunir les Français, les Européens, à condition qu'on mesure l'effort de solidarité qu'elle exige.

L'aide d'urgence pour l'accueil des réfugiés s'amorce. Elle doit être massive et accompagnée d'engagements pour crédibiliser le droit au retour, avec les moyens de la reconstruction. Une perspective plus vaste de réconciliation appelle un lien fort à

l'Union européenne qui pourrait offrir aux pays des Balkans le choix d'accords d'association (accès au marché européen et coopération politique, sociale et économique). Dès maintenant cela peut répondre aux attentes de la Macédoine et de l'Albanie. Cela concerne ensuite la Bosnie, en contrepartie d'une consolidation démocratique et fédérale. Cette perspective doit être ouverte aussi à la Croatie et à la Serbie, étant entendu que l'association a pour contrepartie le choix de la démocratie.

Ce qui est suggéré ici ne correspond ni à la logique américaine, ni à la logique russe. Mais une Europe responsable, capable d'une politique extérieure autonome et d'une défense commune doit penser aussi ses relations avec les Etats-Unis et avec la Russie en termes de coopération. Diaboliser l'OTAN, c'est facile, mais n'avance à rien, sauf à vouloir ignorer que nos partenaires européens sont dans l'OTAN et veulent y rester. Explorer la possibilité de promouvoir une organisation paneuropéenne comme l'OSCE, c'est bien, mais à condition de ne pas oublier qu'elle inclut des Etats nationalistes dont les choix de politique extérieure ont peu à voir avec la démocratie.

Personne ne construira la paix entre Européens au mépris des principes démocratiques fondamentaux.

André Ferron, Claude Fischer, Philippe Herzog, Claire Lévy, Bernard Marx, Alain Touraine.

Pourquoi cette rage anti-américaine ?

Suite de la première page

« Pour la paix et l'indépendance de l'Europe », réclament à la une du Monde, le 2 avril, Max Gallo et Charles Pasqua. Car nous sommes occupés : individuellement et collectivement.

C'est Régis Debray qui, dans un long article (*Le Monde* du 1^{er} avril) nous explique que l'Amérique, laquelle, par parenthèse, a pratiqué la purification ethnique avec les Indiens, siège désormais dans nos têtes et fait de nous des ventriloques, des robots soumis malgré eux à la volonté de l'oncle Sam grâce à l'action conjuguée de CNN, de MacWorld et de Walt Disney. Avec Debray, nous quittons le thème de l'aliénation pour entrer dans le domaine de la sorcellerie : nous sommes littéralement tous possédés par l'Amérique sans le savoir, à l'exception sans doute d'un petit nombre d'élus, bons républicains, qui échappent au sortilège. Forme ultime de l'impérialisme : je crois parler librement mais c'est l'ordre yankee qui parle à travers moi et me dicte mes pensées. Quoi que je dise, je suis disqualifié puisque je ne reproduis que la voix de mon maître. Cela explique que la France ait, dans cette affaire, « perdu toute capacité d'initiative » (Gallo-Pasqua), ce que le bulletin *Balkans Infos* illustre par un dessin représentant Bill Clinton tenant en laisse un chien à tête de Chirac.

Et tous de déplorer l'absence de De Gaulle qui n'aurait jamais toléré, lui, cette confiscation de l'indépendance de la France par quelques militaires ivres de sang. Elle est curieuse cette référence constante au général par les gaullistes posthumes : elle sert souvent à justifier, non le sursaut, mais le reniement, non la résistance, mais l'esprit munichois. Où l'homme du 18 juin disait « *Levez-vous* », ils répondent en l'invoquant : « *Couchez-vous !* »

Primaire comme Jean-François Kahn ou raffiné comme Régis Debray, tous ces anti-Américains disent la même chose : à travers l'expédition guerrière menée contre Belgrade, c'est à une mauvaise action contre l'Europe que se livre l'Amérique afin d'enfoncer cette dernière dans l'impuissance. En d'autres termes, à travers la petite Serbie, c'est au Vieux Monde tout entier que l'Amérique a déclaré la guerre. Et déjà Jean-François Kahn prévoit une Alsace réclamant son indépendance et occupée par 30 000 soldats de l'OTAN venus garantir son autonomie. Bref, Serbie-France : même combat, même ennemi.

Pour ces rancés de la guerre froide qui fustigent le manichéisme benêt de la Maison Blanche et son moralisme hypocrite, Satan parle anglais et paye en dollars ; et pour eux, le pire crime de Milosevic – et Dieu sait si le cher homme se surpasse en ce moment – ne pourra jamais égaler le crime fondamental des Américains : celui d'exister, tout simplement. Pour toute cette gauche qui n'a jamais pris la mesure du totalitarisme communiste, l'Amérique est coupable fondamentalement, non pour ce qu'elle fait mais pour ce qu'elle est. Elle cumule deux forfaits majeurs : le capitalisme et la suprématie. L'ignominie économique et l'horreur impériale, les pires traits de l'Occident. Progeniture déshonorante de l'Europe, et qui l'a trahie, elle représente le chancré lové dans nos têtes et dans nos cœurs et qu'il faut extirper à tout prix.

Ce fanatisme anti-yankee oblitère même, chez les plus lucides, les plus modérés, toute capacité de jugement. Et ils manifestent du même coup non pas de la sympathie à l'encontre du maître de Belgrade – seule l'extrême droite idolâtre Milosevic qui a le courage de faire au Kosovo ce qu'elle rêve d'accomplir dans nos banlieues – mais une certaine indulgence. Quiconque est attaqué par l'Amérique a droit à notre respect. Au fond, Milosevic, ça n'est pas si grave ! Ce que semblent dire les manifestants de la CGT qui arborent des badges ornés d'une cible en solidarité avec les Serbes bombardés. Il est vrai que s'identifier avec tous ces pouilleux de Pristina ou de Pec qui se pressent en haillons aux frontières de la Macédoine, de l'Albanie ou du Monténégro serait moins chic.

Ce que confirme encore Vidal-Naquet lorsqu'il compare très sé-

rieusement Milosevic à Nétanyahou : puisqu'on ne bombarde pas Israël pour sa politique coloniale en Palestine, pourquoi s'en prendre à la Serbie ? On croit rêver : si réactionnaires et chauvines que soient les positions de l'actuel gouvernement israélien, elles ne sont en rien semblables à la politique de terreur, de déportation et d'élimination menée par le régime serbe depuis Vukovar, en 1991.

Qu'importe que le grand frère yankee nous ait libérés, il y a 50 ans, du nazisme et nous ait, jusqu'en 1989, grâce à l'OTAN et son parapluie atomique, protégés de l'expansionnisme soviétique. On pardonne difficilement une assistance qui souligne de telles faiblesses. Cette dette est intolérable. La haine de l'Amérique, bouc émissaire idéal, tient tout entière du ressentiment, surtout de la part de vieilles nations impériales comme la France qui lui doivent tout simplement d'être encore debout. On déteste l'Allemagne de nous avoir occupés, on déteste l'Amérique de nous avoir libérés : nous aurions simplement changé de maître, d'assujettissement.

En définitive, la violence des réactions suscitées par l'intervention de l'OTAN (surtout de la part de personnalités qui par conformisme, lâcheté ou indifférence, n'ont jamais protesté depuis 10 ans contre les exactions du régime de Milosevic) vient peut-être d'une certitude qu'Alain de Benoist, dans un article paru il y a quelques années, avait exprimée : que la seule guerre qui compte, la seule à laquelle il faut se préparer est celle qui opposera l'Europe aux Etats-Unis, la civilisation à la barbarie mercantile et dégénérée... Ce que la propagande serbe exprime aujourd'hui à sa manière brutale en superposant une croix gammée à la bannière étoilée, en comparant Clinton à Hitler, Chirac à Mussolini. Le vaincu a dévoré son vainqueur, le chancelier du Reich s'est réincarné dans le Kid de l'Arkansas et les Serbes sont les nouveaux juifs, les nouvelles victimes de cette croisade d'extermination menée par l'Amérique contre l'Europe éternelle.

Face à ce déchaînement de sot-

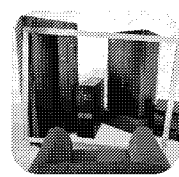
Pour ces rancés de la guerre froide qui fustigent le manichéisme benêt de la Maison Blanche et son moralisme hypocrite, Satan parle anglais et paye en dollars

tises, il faut répondre très simplement que les Américains ne nous ont pas embarqués malgré nous dans cette aventure belliqueuse : nous étions consentants et même demandeurs. C'est nous qui les avons entraînés alors qu'ils n'ont d'autre intérêt dans cette région que de garantir la crédibilité de l'Alliance. On peut déplorer que les Européens ne disposent pas d'une structure de défense propre mais pour l'instant il n'existe que l'OTAN et c'est sur elle qu'il faut s'appuyer. Il est assez plaisant, d'ailleurs, d'entendre les farouches défenseurs de la souveraineté française réclamer depuis deux semaines plus d'Europe alors qu'ils la vouent régulièrement aux gémonies.

On peut avoir vis-à-vis de l'Amérique toutes sortes de divergences philosophiques et politiques, critiquer son cynisme, son arrogance, son appétit de pouvoir (mais, sur ce plan, valons-nous mieux ?). Le Vieux et le Nouveau monde n'ont, à l'évidence, pas toujours les mêmes intérêts et il serait souhaitable que le premier puisse rééquilibrer sur le plan politique et militaire l'hégémonie de fait du second. Mais face à l'horreur perpétrée en ex-Yougoslavie par le dictateur serbe, il faut réaffirmer que nous partageons avec l'Amérique les mêmes valeurs, les mêmes idéaux même si l'on peut juger incohérente l'actuelle stratégie de l'OTAN. Oui, mille fois oui, l'ordre occidental plutôt que l'ordre serbe : la liberté, le droit, le pluralisme plutôt que la pureté ethnique, l'obsession du sang, la mémoire folle et le crime contre l'humanité.

Pascal Bruckner

Sur le Web,
le décor n'est rien.
 C'est le serveur qui compte.



IBM propose toute une gamme de serveurs pour l'e-business. Elle comprend les très abordables serveurs Windows NT, les serveurs UNIX, les serveurs intermédiaires et les grands serveurs d'entreprise. Tous les serveurs IBM sont prêts pour le passage à l'an 2000.



Lotus Domino tourne sur tous les serveurs IBM, des Netfinity aux S/390. Sur nos serveurs AS/400, RS/6000 et S/390, plus de 20 000 utilisateurs d'e-mail peuvent utiliser Lotus Domino simultanément.

Tout dépend du serveur. La facilité avec laquelle vos clients vous trouvent. La manière dont se déroule l'opération lorsqu'ils vous ont trouvé. La sécurité des transactions. L'intégrité de vos données. Tout le reste n'a que peu d'importance : vos bureaux, votre décor, votre implantation.

Dans le monde de l'e-business, vous valez ce que vaut votre serveur. C'est lui qui vous connecte à vos clients, vos collaborateurs, vos vendeurs et vos fournisseurs à travers des réseaux intranet, extranet et sur le Web. Personne ne construit ni n'installe autant de serveurs qu'IBM, toutes plates-formes confondues. Cette expérience et cette diversité sont précieuses quand il s'agit de vous aider à choisir le vôtre.

Sur le Web, si le serveur n'est pas sûr, c'est la confiance des clients qui en souffre. Les données concernant vos clients sont importantes. Surtout pour eux. Si vous traitez des affaires par e-business, protéger les données est une obligation. IBM a passé plus de trois décennies à sécuriser les réseaux d'entreprises du monde entier. Dès la conception de chaque serveur IBM, la sécurité est là. Ce n'est pas un élément auquel on pense après.

Sur le Web, si le serveur n'est pas évolutif, c'est l'activité qui stagne. Quand votre site Web devient la première source d'interaction entre vos clients et vous, la croissance de l'e-business et l'évolutivité des solutions mises en œuvre se révèlent cruciales. Tous les serveurs IBM sont conçus pour faire face aux croissances les plus spectaculaires. Le RS/6000, par exemple, a hébergé quelques-uns des sites Web les plus visités de l'histoire, comme celui des Jeux Olympiques d'hiver de Nagano. Et parce que toutes les entreprises n'abordent pas l'e-business avec les mêmes budgets, il y a des serveurs IBM à tous les prix.

Sur le Web, si le serveur lâche, c'est le niveau de service aux clients qui chute. Etre présent sur le Web, c'est traiter des affaires 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. C'est aussi disposer d'un serveur capable de suivre ce rythme. Notre tout nouveau serveur S/390¹ vous garantit aujourd'hui 99,999% de disponibilité, soit pas plus de 5 minutes de temps mort par an. Et nos autres serveurs sont déjà en train de le rattraper.

Pour avoir plus d'informations sur l'e-business et ses moteurs, les serveurs IBM, rendez-nous visite sur notre site www.ibm.com/servers/ebusiness

IBM

Les producteurs français recherchent des financements internationaux

La Bourse aux coproductions aide les auteurs d'émissions de télévision à monter des partenariats avec des diffuseurs étrangers, notamment européens. Cet exercice exige une adéquation avec les exigences des autres marchés

TROUVER de l'argent et confronter ses idées aux besoins des marchés étrangers : telles sont les deux lignes de conduite que les producteurs de télévision se mettent à tenir. Le coût des émissions et la prolifération des diffuseurs les y obligent. Depuis 1994, la Bourse aux coproductions, dont la dixième édition se tiendra pendant le MIP TV à Cannes entre le 11 et le 16 avril, prétend les y aider.

« Notre objectif est de favoriser les coproductions, qui représentent l'avenir. Celles-ci supposent un dialogue artistique, un accord sur la ligne éditoriale. Il s'agit donc d'encourager les entreprises audiovisuelles à bien intégrer les besoins des autres marchés », explique Pascal Josèphe, président d'International Media Consultants Associés (IMCA), créateur de cette manifestation avec les responsables du Midem, du Festival de Banff au Canada et du Centre national du cinéma (CNC).

Deux fois par an – lors du Midem et du MIP TV –, quelques projets (fiction, documentaire, éducatif, film d'animation) sont sélectionnés par un comité composé des organisateurs. Ensuite, le système prend des allures d'examen de passage. Le producteur dispose de cinq minutes pour défendre son projet devant quatre experts internationaux et une salle d'une cinquantaine de responsables de chaîne et d'investisseurs

potentiels. Il doit répondre aux questions et entendre les remarques de cet aréopage avant d'espérer qu'un ou plusieurs participants viendront lui proposer de compléter son financement. Sur 109 projets retenus jusqu'ici par la Bourse aux coproductions, 44 sont français, 19 canadiens, 7 allemands et 6 britanniques. Et 18 ont déjà été diffusés, 9 sont réalisés, 20 ont été abandonnés.

Pour trouver les 7 millions de francs nécessaires aux deux émissions consacrées au pianiste Sviatoslav Richter, Idéale Audience a réuni seize partenaires venant de neuf pays

« C'est un vrai coup de pouce et un bon exercice pour apprendre à défendre nos projets », commente Esther Hoffenberg, responsable de Lapsus, une société de production spécialisée dans les documentaires. En 1997, elle y a trouvé le

complément de financement nécessaire à la fabrication d'un film sur les prostituées sacrées en Inde. Elle avait déjà obtenu le soutien de Canal Plus et de la BBC. Mais c'est à cette occasion que France 3 s'est décidée à lui apporter 200 000 francs (30 500 euros) supplémentaires. En revanche, elle n'est pas parvenue à convaincre conquire de l'aider à produire un vingt-six minutes sur le peintre Claude Monet.

Car, pour attirer des financements internationaux, les projets doivent correspondre aux goûts et aux sensibilités de publics différents. « L'histoire doit être universelle, mais elle peut très bien se passer dans un terroir », note Renate Roginas, ancienne directrice des affaires internationales de Télé France, qui vient de créer Media Finances International. En exemple, elle cite *Une femme sur mesure*, une histoire interprétée par la comédienne bavaroise Marianne Sägerbrecht, qui se passe dans un village de Normandie et qui a été regardée par douze millions de téléspectateurs. Elle espère un succès comparable avec *La Secrétaire du Père Noël*, un téléfilm programmé sur France 3 à la fin de l'année, ainsi qu'en Belgique et en Allemagne.

En matière culturelle, l'universalité du sujet peut faire des miracles. Pour trouver les 7 millions de francs (1,07 million d'euros)

qu'ont coûté les deux émissions consacrées au pianiste Sviatoslav Richter, Idéale Audience a réuni seize partenaires représentant neuf pays. « En revanche, il est quasi impossible de faire financer, par la BBC par exemple, une émission consacrée à un jeune artiste peu connu », regrette Pierre-Olivier Bardet, responsable de cette société de production spécialisée dans la musique.

Dans le secteur du dessin animé, particulièrement onéreux à produire, la Bourse aux coproductions sert aussi à tester des idées. « Cela peut permettre de recentrer un projet », reconnaît Gaspard de Chavagnac, responsable de Millésime Productions. Car trouver un coproducteur ne suffit pas, il faut

ensuite négocier avec lui. « La coproduction se situe entre le harcèlement et le suivi intensif », estime Renate Roginas.

« Il est nécessaire d'être innovant et en même temps de bien définir le concept. La coproduction internationale ne doit pas être un marché de dupes », estime Claude Guisard, directeur des programmes de création et de recherche à l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Pour sa série intitulée *La Piste du crime*, consacrée à la criminologie, il a trouvé des financements canadien, belge, australien et mexicain ; en revanche, il n'est pas parvenu à convaincre que la série *Paysages*, qui, à partir d'un document photographique, tente une lecture économique, sociologique,

géographique d'un paysage, pouvait intéresser un public autre que français.

L'objectif de la Bourse aux coproductions est bien cette confrontation avec les goûts et les exigences des autres marchés. Certains déplorent cette « dimension marketing » de la télévision, ce côté « marché aux bestiaux » pour les producteurs, contraints de venir vendre leurs projets comme n'importe quel produit. A l'inverse, d'autres estiment nécessaire de « regarder ce qui se fait ailleurs ».

Même si un des grands succès télévisés de l'année, *Le Comte de Monte-Cristo*, est le résultat d'une négociation privée entre TF 1, GMT Productions, Mediaset de l'Italien Silvio Berlusconi et les Allemands de Taurus Films (Kirch), les coproductions sont plutôt l'affaire des chaînes publiques.

De ce point de vue, les producteurs constatent un changement de comportement de ces diffuseurs. « Il y a quelques années, les coproductions étaient le résultat d'accords quasi politiques entre les patrons des chaînes, note Olivier Brémond, un responsable de Marathon, une des sociétés françaises de production exportatrices. Aujourd'hui, elles se décident plus en fonction du contenu et de l'intérêt des œuvres. »

Françoise Chirot

Emap corrige le tir sur « Télé Star »

LE GROUPE britannique Emap avait réalisé en mars 1998 une nouvelle formule de *Télé Star* qui renforçait les programmes consacrés au câble et aux satellites, au détriment des chaînes hertziennes. Le résultat avait désorienté les lecteurs de l'hébdomadaire repris par Emap en 1996. Bilan : la vente en kiosques (1 746 270 exemplaires en 1997 sur une diffusion totale payée de 2 053 334) a chuté de 3 % en 1998. Le groupe a décidé de corriger le tir, en proposant un an après une nouvelle formule, lundi 5 avril.

Elle est réalisée sous l'impulsion

d'un nouveau responsable de la presse télévision, Gorune Aprikian – qui a succédé à Arnaud de Puyfontaine, promu directeur général de la filiale française – et d'une nouvelle rédactrice en chef, Marie de La Forest, transfuge d'un autre titre du groupe, *Modes et travaux*, qui vient de prendre ses fonctions en février.

PAGINATION AUGMENTÉE

Le titre, dont la diffusion chutait, n'avait pas de rédacteur en chef depuis le départ de Philippe Labi, en juillet 1998. Entre-temps, le magazine de Prisma Presse, *Télé-Loisirs*, augmentait sa pagina-

tion et gagnait des parts de marché. Au début de l'année, c'est *Télé 7 Jours* qui a revu sa formule, sans augmenter le nombre de pages, pour enrayer son déclin (*Le Monde* du 28 janvier).

Cette fois, contrairement à sa première nouvelle formule, *Télé Star* augmente sa pagination de 16 pages et consacre un investissement de plus de 30 millions de francs pour regagner les parts de marché perdues. *Télé Star* comporte désormais dix pages de programmes par jour, au lieu de huit. Deux pages magazines supplémentaires ont également fait leur apparition. « Avec un prix in-

changé (6 francs), nous nous plaçons en situation très compétitive par rapport à nos concurrents, et notamment *Télé 7 Jours* », explique Gorune Aprikian.

L'année 1998 a été plutôt maussade pour Emap, avec l'échec de la première nouvelle formule de *Télé Star* et surtout le fiasco du lancement de *Télémax*. Lancé à grands renforts de publicité, en mars 1998, ce magazine TV, qui visait 300 000 exemplaires dans les trois ans, n'a pas franchi le cap des 70 000 exemplaires et a été suspendu en juillet 1998.

Pourtant, l'éditeur britannique repart à l'offensive. Il lance en juin un titre masculin, *FHM*, qui a obtenu un grand succès en Grande-Bretagne. Dans le secteur du cinéma et de la télévision, une nouvelle formule de *Studio Magazine* est prévue en septembre, et le groupe compte bien rénover, avant la fin de l'année, *Télé-Poche*, qui fait figure de grand malade du secteur, puisque le titre fondé par Cino Del Duca a perdu 500 000 exemplaires depuis 1990 (1,2 million d'exemplaires).

Alain Salles

Vivendi réorganise son pôle d'édition multimédia

REBAPTISÉ Havas Interactive Inc., le pôle d'édition multimédia de l'américain Cendant, racheté en début d'année par Vivendi, est en pleine restructuration. Trois dirigeants vont quitter le groupe : le président Chris McLeod, qui pensait pourtant en février rester aux commandes, mais aussi Jack Allewaert, vice-président chargé de l'international et Georges Lichter, chargé du développement. L'international et le développement seront désormais chapeautés par Emmanuel Schalit. Luc Vanhal, qui vient de The Walt Disney Company, est nommé directeur financier. Havas Interactive Inc., pilotée à Paris par Agnès Touraine, se développera autour de la globalisation des technologies, le marché des consoles de jeux et les services de type Portail éducatif sur Internet.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : **Téléshopping a réalisé un chiffre d'affaires de 503 millions de francs** (76,6 millions d'euros) en 1998, en progression de 6 %. Téléshopping et Télévitine, émission de Téléshopping, filiale à 100 % de TF 1 ont attiré, l'an passé, plus de 600 000 téléspectateurs.

■ **AFFICHAGE** : **La société Dauphin OTA a réalisé en 1998 un bénéfice net de 86,3 millions de francs** (13,2 millions d'euros) contre 66,8 millions de francs en 1997 (10,2 millions d'euros), selon un avis paru jeudi 1^{er} avril dans la presse économique. Le chiffre d'affaires consolidé progresse de 5,8 %, à 1,5 milliard de francs (0,23 milliard d'euros).

■ **PRESSE** : **Théâtre Magazine est un nouveau trimestriel** dont le premier numéro paraît le 7 avril. Cette publication des Editions Millénaire met en scène l'actualité théâtrale sur 116 pages (critiques, reportages, entretiens, portraits, guide, etc.) et pour 35 francs.

■ **Les Messageries lyonnaises de Presse (MLP) ont enregistré en 1998 un chiffre d'affaires en hausse de 6 %**, à 2,65 milliards de francs (403 millions d'euros). Le résultat courant avant impôts est de 39,5 millions de francs (6 millions d'euros).

REPRODUCTION INTERDITE

EMPLOI OFFRES

L'UFOLEP-USEP nationale recherche le(a) Journaliste qui prendra en main son magazine mensuel (25 000 exemplaires).

Il (elle) aura :

- à mettre en place et faire vivre la nouvelle formule du journal,
- à assurer sa cohérence rédactionnelle,
- à rédiger et réécrire des articles,
- à solliciter des collaborations,
- à assurer le suivi de fabrication avec maquetiste et imprimeur.

Cette mission s'inscrit dans le cadre d'une fédération sportive nationale qui cherche à promouvoir une autre idée du sport, basée sur des valeurs laïques et citoyennes.

Ce poste conviendrait bien à un(e) Journaliste :

- 25/30 ans.
- une première expérience dans la presse est nécessaire,
- formation et diplômes journalistiques reconnus,
- bonne connaissance du milieu sportif et associatif apprécié.

Goût pour un challenge motivant et le travail d'équipe.

Adresser lettre de motivation manuscrite CV + photo et articles de presse déjà réalisés et prétentions financières à :
M. le Président UFOLEP-USEP
3, rue Récamier - 75341 Paris cedex 07

L'Université Paul-Valéry de Montpellier

recrute pour la rentrée universitaire 1999-2000 un

PROFESSEUR D'ARTS PLASTIQUES.


Poste de rang magistral. Rémun. : salaire de début, 18 000 F brut/15 300 F net ; salaire en fin de carrière : 30 600 F brut/25 900 F net. Pour tous rens., s'adr. à Direction des ressources humaines/personnel enseignant, par courrier ou par tél. : 04-67-14-22-89 et 04-67-14-25-58. Pour ttes corresp. : Université Paul-Valéry, DRH/enseignants, route de Mende, F-34199, Montpellier, Cedex 5, France.

Le Magazine « Plaisirs de France » rech. 1 directeur de pub. sur Paris et Montpellier et chefs de pub. Ites rég., statut salarié % + frais. Env. CV + photo. Plaisirs de France, BP 7, 34171 CASTELNAU-LE-LEZ

Les Editions francophones d'Amnesty International cherchent traducteur/réviseur expérimenté (H/F) anglais-français 30 h/semaine, salaire 136 500 FF/an. Envoyer CV + lettre de motivation, 17, rue du Pont-aux-Choux, 75003 Paris. Date limite de réception des candidatures : 29 avril 1999

Dans le cas d'une annonce domiciliée au "Monde Publicité", il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe, afin que l'on puisse transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.

The Ad Store



QUELS SONT LES MEDIAS DE L'ANNEE

CB News organise pour la première fois en France le Premier Grand Prix des Médias.
 La soirée de remise des prix aura lieu le Lundi 31 Mai 1999 à Toulouse, au Centre de Congrès Pierre Baudis.
 Renseignements : Agnès Joussain CB News au : 01 41 86 70 00

CB NEWS

VALEURS EUROPÉENNES

Les valeurs pétrolières ont été pénalisées jeudi 1er avril par le reflux du prix du pétrole, qui a perdu près de 4% après avoir atteint la veille son niveau le plus haut depuis dix mois. Royal Dutch Petroleum a cédé 0,35% à 48,9 euros, tandis que BP Amoco a perdu 3,72% à 1 009,5 pence.

Bristol Myers Squibb, formant ainsi le numéro un du secteur. ● Lloyd's TSB s'est apprécié jeudi de 1,6% à 952 pence. La banque devrait pouvoir offrir ses services dans les bureaux de poste situés en campagne.

Table of stock prices for various European companies, including automotive (Autovul SDR, BASF AG, BMW, etc.), banking (Abbey National, ABN AMRO, etc.), and pharmaceuticals (Glaxo Wellcome, etc.).

Table of stock prices for various European companies, including food and beverage (Allied Domecq, Danone, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

FINANCES ET MARCHÉS

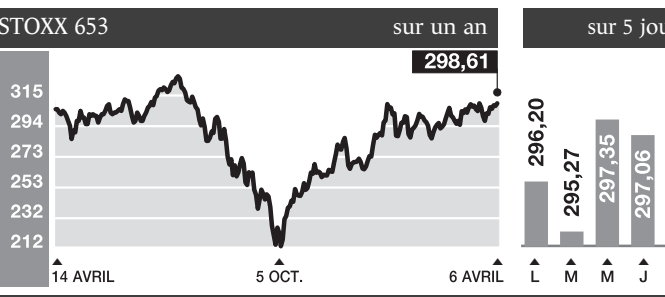


Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Advertisement for lemonde.fr website, featuring the URL http://www.lemonde.fr and the text 'La Bourse au quotidien : l'actualité des entreprises les cotations en direct les informations financières...'

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

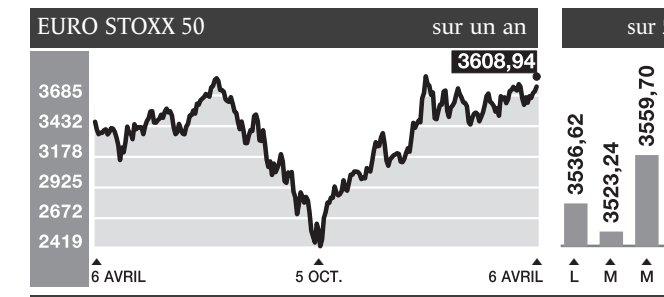


Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

Table of stock prices for various European companies, including pharmaceuticals (Astra, etc.), telecommunications (British Telecom, etc.), and other sectors.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

FINANCES ET MARCHÉS

VALEURS FRANÇAISES

Le titre Alcatel progressait légèrement de 0,90 %, à 110 euros, mardi 6 avril à l'ouverture. La veille, alors que le marché était fermé pour cause de week-end pascal, Alcatel a annoncé avoir finalisé avec succès son OPA sur Xylan Corporation, une société californienne spécialisée dans les réseaux de données d'entreprises.

Le titre Axia grimpait de 1,19 % à 126,6 euros mardi, sous l'effet de spéculations concernant un éventuel désinvestissement par l'un des premiers assureurs européens de ses cinq sociétés de gestion immobilières.

La valeur Elf gagnait 0,90 %, à 122,6 euros, mardi matin. En partenariat avec le canadien Bow Valley, le groupe pétrolier français se renforce en Iran. Il vient de signer un contrat de 300 millions de dollars (280 millions d'euros) pour développer et mettre en service un gisement pétrolier offshore à Balal.

L'action Seita a gagné 1,07 %, à 61 euros, mardi à l'ouverture, après que le groupe eut confirmé la fermeture d'une usine (à Tonnes) et de deux directions régionales de distribution.

L'action Sommer Allibert perdait 2,09 %, à 25,5 euros, mardi lors des premiers échanges. Le groupe de plasturgie a annoncé une baisse de 13 % de son résultat net en 1998 à 41,9 millions d'euros (275 millions de francs) et prévoit un premier semestre 1999 « difficile ».

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 6 AVRIL Cours relevés à 10h 15 Liquidation : 23 avril

France ► Précédent en euros Cours en euros Cours en francs % Var. veille Montant coupon (€)

BIC 48,05 46,70 319,45 + 1,35 0,46 GROUPE PARTOUCHE... 65,90 66 432,93 + 0,15 1,37 S.L.T.A. 209,10 208,60 1368,33 - 0,23 2,06

Précédent en euros Cours en euros Cours en francs % Var. veille Montant coupon (€)

INTERNATIONAL

ABRÉVIATIONS B = Bordeaux; L = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES 1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; ○ contrat d'animation; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; ♦ cours précédent.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 1er AVRIL Une sélection. Cours relevés à 17h 35

Valeurs ► Cours en euros Cours en francs % Var. veille

(Publicité)

Bis WALL STREET 8000 km Bora. Tous les prétextes sont bons

SECOND MARCHÉ

MARDI 6 AVRIL Une sélection. Cours relevés à 10h 15

Valeurs ► Cours en euros Cours en francs % Var. veille

CGBI 74,10 486,06 - 1,06 CLAYEX (LY) 102 669,08

SICAV FCP

Une sélection. Cours de clôture le 1er avril

Émetteurs ► Valeurs unitaires en euros francs** Date cours

NORD SUD DÉVELOP. D 378,04 2479,78 30/03 MONÉJ D 1758,13 11532,58 01/04

KALEIS ÉQUILIBRE D 188,34 1235,43 31/03 KALEIS SÉRÉNITÉ C 178,66 1171,83 31/03

AUJOURD'HUI

LE MONDE / MERCREDI 7 AVRIL 1999

SCIENCES Causée par la fatigue, renforcée par l'absorption d'alcool ou de drogue, l'hypovigilance constitue une des principales causes des accidents mortels. ● AU CENTRE D'ÉTUDE

de physiologie appliquée de Strasbourg, des chercheurs ont mis au point des instruments perfectionnés afin d'en traquer les manifestations les plus intimes. ● CHAQUE INDIVIDU

semble, cependant, réagir différemment, compliquant la standardisation des systèmes que certains constructeurs tentent de mettre au point pour améliorer la sécurité des automobiles

et des poids lourds. ● LES RECHERCHES menées dans le cadre d'un programme européen s'efforcent donc de caractériser la façon de conduire de chaque individu. L'ordinateur de la

voiture comparera en permanence la conduite réelle avec celle qu'il a mémorisée, tout en intégrant les informations fournies également par l'infrastructure routière.

Physiologistes et ingénieurs s'allient pour rendre la voiture plus sûre

Au volant de simulateurs, des conducteurs bardés de capteurs et surveillés par des caméras vidéo sont mis dans les conditions d'un long trajet sur autoroute. Objectif de ces recherches : traquer les signes de l'hypovigilance, première cause d'accidents mortels

STRASBOURG

de notre envoyé spécial

Conduite de nuit. La Peugeot 605 est garée sur un parking autoroutier. Un tour de clé et le moteur ronfle. Pas de frein à main sur ce véhicule, il suffit d'enclencher les vitesses et d'accélérer pour s'engager sur la bretelle d'accès. Un coup d'œil réflexe au rétroviseur détruit alors l'illusion naissante : le reflet dévoile la salle de laboratoire climatisée dans laquelle est installé le simulateur. Nous sommes, en fait, au Centre d'étude de physiologie appliquée de Strasbourg, au volant du Pavcas, ou poste d'analyse de la vigilance en conduite automobile simulée.

L'engin sert à étudier les phénomènes d'endormissement. « C'est le seul simulateur mobile pour l'automobile, et l'un des rares au monde à avoir été utilisé pour étudier le comportement du conducteur », indique Alain Muzet, le directeur du centre. Ce prototype, construit par le Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) de Toulouse, est constitué d'une demi-voiture posée sur trois plates-formes dotées d'actionneurs hydrauliques, qui transmettent au véhicule tous les mouvements correspondant à la trajectoire empruntée par le

Mesurer la « qualité des ambiances »

Le Centre d'étude de physiologie appliquée de Strasbourg dispose également d'une installation destinée à l'étude des réactions de l'être humain placé dans différentes situations climatiques : une chambre dans laquelle la température du sol, du plafond et des parois (de 5 à 70 °C) ainsi que l'hygrométrie et la vitesse de l'air (0,2 à 1,2 m/s) sont strictement contrôlées. Des capteurs mesurent les réactions physiologiques (perte de masse, débit sanguin, sueur...) du sujet qui, de plus, doit décrire ses sensations. Le laboratoire fait également appel à un « mannequin calorimétrique » doté de 36 points de mesure, identique à ceux qu'utilisent les constructeurs automobiles. Il s'agit ainsi de créer un modèle informatique capable de traduire fidèlement les impressions subjectives en valeurs plus objectives et donc exploitables par les concepteurs de climatisation. Outre l'automobile, ces études intéressent tous les secteurs soucieux de « qualité des ambiances », du bâtiment à l'habillement.

conducteur. Le réalisme est poussé jusqu'à reproduire les « bruits aéroliques », le sifflement du vent sur l'habitacle.

Les commandes – volant, accélérateur, vitesses – sont asservies à un ordinateur qui dessine en temps réel un décor virtuel. Projetée sur grand écran, la scène est extrêmement réaliste, qu'elle soit nocturne, diurne, ou qu'elle reproduise un temps de brouillard. « Nous disposons de deux circuits de 50 kilomètres de long, tous deux sur autoroute, précise Alain Muzet. L'un est très monotone et l'autre truffé de montées et descentes, de portions avec travaux, de véhicules à dépasser ou à éviter. »

ENREGISTREMENTS SPECTACULAIRES

Mais cet instrument étonnant – il est recommandé de ne pas piloter à jeun, pour éviter la nausée – ne serait qu'un jeu d'arcade amélioré (il a coûté 17 millions de francs, soit 2,6 millions d'euros) s'il n'était doté d'une série de caméras vidéo et de capteurs. Ceux-ci sont chargés de scruter le comportement du conducteur – regard, pression sur le volant et les pédales –, y compris les paramètres physiologiques tels qu'électroencéphalogramme, fréquence cardiaque, voire température rectale. Le tout trente fois par seconde.

Ces enregistrements se révèlent spectaculaires. Une séquence montre une jeune femme une main sur le volant, l'autre jouant machinalement avec son collier, un signe que l'endormissement menace. « Il est 6 h 14 du matin et elle a été réveillée trois heures plus tôt », précise le chercheur. Son regard se met à divaguer, elle ferme les paupières pendant des périodes de plus en plus longues.

Soudain, elle écarquille les yeux et donne un grand coup de



BERNARD FLORETTIN

volant correctif, avant de s'es-suyer le front en signe de soulagement. Une autre conductrice a les yeux grand ouverts, tout paraît normal. Mais elle roule sur la bande d'arrêt d'urgence sur plusieurs centaines de mètres ! Il est 15 h 48, ce jeune conducteur trace sa route, les yeux clos pendant des « éclipses » de quelques secondes. « D'autres se réveillent carrément en rase campagne », précise Alain Muzet.

Ce phénomène d'hypovigilance, voire d'endormissement, est extrêmement répandu en situation de conduite. La fondation américaine pour la sécurité routière a montré qu'elle était la première cause des accidents

mortels (25 % des cas aux Etats-Unis) et que la fatigue est responsable de près de 41 % des accidents de poids lourds, rapporte la revue *Travail et sécurité* (mars 1997).

En France, selon l'Association des sociétés françaises d'auto-roues, un accident mortel sur trois serait dû à l'hypovigilance. Le simulateur confirme ces données brutes.

Le slogan « Toutes les deux heures, la pause s'impose » est donc bienvenu. « Mais elle peut s'imposer plus tôt, selon les circonstances et les personnes », prévient Alain Muzet, qui présente une série de mesures montrant clairement que, sur deux

heures de conduite, certains cumulent quelques minutes d'absence, par tranches de trois à cinq secondes, voire plus. Ces résultats concordent avec les observations en grandeur réelle effectuées par Alex Coblenz, du laboratoire d'anthropométrie de la faculté de médecine de Paris.

Les sujets jeunes sont particulièrement exposés. « Bon nombre de ceux qui rentrent d'une boîte de nuit peuvent en être victimes », assure le chercheur. Evidemment, vitesse et alcool, mais aussi une musique assourdissante, renforcent le phénomène. Celui-ci survient aussi après une bonne nuit de sommeil, notamment après le repas de midi. Les

Le poste d'analyse de la vigilance en conduite automobile simulée (Pavcas) du centre d'étude de physiologie appliquée du CNRS à Strasbourg permet d'étudier le comportement du conducteur durant des trajets autoroutiers. Le simulateur comprend une carcasse de Peugeot 605 dont les commandes sont asservies à un ordinateur capable à la fois de faire défiler sur écran un paysage de synthèse réaliste et d'imprimer au véhicule les mouvements correspondants, via des vérins hydrauliques.

mécanismes en jeu restent mal connus. Le simulateur Pavcas permet aussi de tester l'influence de certains médicaments sur la conduite. Récemment, il a été utilisé pour vérifier l'efficacité des traitements contre l'apnée du sommeil, une affection qui se traduit par une somnolence accrue durant la journée. L'objectif ultime est de prévenir l'hypovigilance ou, pour le moins, d'alerter le conducteur. « Nous avons travaillé sur la partie diagnostic, qui vise à déterminer le moment où la conduite se dégrade », explique Alain Muzet.

Mais chaque individu a sa propre « signature », ce qui complique la standardisation des systèmes d'avertissement. Certaines ondes électroencéphalographiques offrent un signal d'alerte indubitable, mais on imagine mal l'implantation d'un réseau d'électrodes sur le scalp de chaque père de famille partant en week-end. Une petite sieste sur l'aire de repos reste encore la solution la plus indiquée.

Hervé Morin

L'automobiliste du futur pilotera sous haute surveillance électronique

Les systèmes de sécurité surveilleront à la fois les variations dans son style de conduite et l'infrastructure routière

LES ACCIDENTS de la route résultent souvent d'une défaillance des conducteurs. Plusieurs laboratoires de recherche développent des outils d'analyse du comportement de l'automobiliste visant à détecter les anomalies révélatrices d'une conduite dangereuse. La principale difficulté réside dans l'obtention d'un système à la fois économique et fiable à près de 100 %.

Deux voies de recherche se dessinent. L'une s'attache à l'analyse directe des conducteurs, l'autre à l'instrumentation des automo-

biles elles-mêmes. Dans le premier cas, il s'agit d'observer le comportement de l'automobiliste afin de détecter l'hypovigilance, les effets de la fatigue, de la peur, de la nervosité, de l'alcool ou du cannabis. « L'objectif est de rassembler un faisceau d'informations, de les analyser et de déclencher une alarme ou une réaction du véhicule qui peut aller jusqu'à l'arrêt automatique d'urgence », explique Alain Muzet, directeur du Centre d'étude de physiologie appliquée de Strasbourg, qui travaille sur le sujet.

L'endormissement au volant est la quatrième cause d'accident mortel pour les automobilistes et la seconde pour les chauffeurs de poids lourds. Renault s'est donc associé à l'équipe de Bruno Steux, du centre de robotique de l'Ecole des mines de Paris, pour la mise au point d'un dispositif d'analyse du clignement des yeux destiné à la conduite de poids lourds. Après trois années de développement, le prototype donne aujourd'hui des résultats satisfaisants pour les ingénieurs. Il comporte une caméra qui scrute le visage du chauffeur. L'ordinateur auquel elle est reliée localise en permanence la tête du conducteur, suit chacun de ses mouvements et, en analysant l'image, détecte et mesure les clignements des deux yeux. 91 % des accidents dus à l'endormissement ayant lieu de nuit pour les poids lourds (67 % pour les voitures particulières), l'Ecole des mines s'est orientée vers un dispositif capable de fonctionner de nuit grâce à l'utilisation d'un éclairage infrarouge.

Si la durée de fermeture des paupières augmente, l'ordinateur peut soupçonner que le conducteur risque d'être victime de somnolence. Toute la difficulté, pour une utilisation effective de ce système, réside dans l'établissement d'une corrélation précise entre la mesure des durées de clignement et l'état réel d'hypovigilance du conducteur. La durée « normale » de fermeture des paupières varie de 0,1 à 0,3 seconde. A partir de quel seuil d'augmentation de cette valeur peut-on estimer que l'individu entre dans un état d'endormissement dangereux ? « Le problème, c'est que, justement, on ne sait pas », répond Alain Muzet.

Tout rallongement est, bien entendu, suspect, et l'on pourrait considérer qu'une fermeture des paupières pendant une demi-seconde est anormale. Mais le problème se complique par le fait que les clignements plus longs se produisent de façon sporadique. » L'évolution non linéaire du phénomène rend donc le diagnostic délicat. Les choses se compliquent encore quand on sait que l'absence d'un tel allongement « ne veut pas dire que l'individu n'est pas en état d'hypovigilance », souligne Alain Muzet.

« La réaction est favorable si les mesures restent extérieures au conducteur et si elles ne présentent aucune des caractéristiques des mouchards »

L'instrumentation du conducteur n'est peut-être donc pas la bonne solution. Les recherches menées dans le cadre du programme européen Save (system for effective assessment of driver state and vehicle control in emergency situations) tentent donc, plutôt, de caractériser la façon de conduire de chaque personne au volant. Ensuite, grâce aux différents capteurs installés dans la

voiture, l'ordinateur compare en permanence la conduite réelle avec celle qu'il a mémorisée. Le diagnostic s'appuie ainsi sur la combinaison des critères liés aux habitudes de conduite du chauffeur avec les règles, plus universelles, de la sécurité. Certains conducteurs freinent presque en même temps que le véhicule qui les précède. D'autres attendent avant de réduire leur vitesse. D'une part, l'ordinateur mémorise ce « style » de conduite ; de l'autre, il n'oublie jamais la sécurité : rouler à 130 km/h moins de 10 mètres derrière une autre voiture est, dans tous les cas, dangereux.

Lorsque ces recherches auront abouti, la conduite automobile risque de ne plus ressembler beaucoup à celle que nous connaissons aujourd'hui. D'autant que les informations collectées par l'ordinateur proviendront également de l'infrastructure. Chaque virage dangereux, par exemple, émettra un signal qui préviendra le conducteur, mais qui sera également pris en compte par l'ordinateur pour adapter les limites de comportement autorisées.

Reste à savoir comment les conducteurs réagiront à cette surveillance de tous les instants. Accepteront-ils de sacrifier leur liberté sur l'autel de la sécurité ? Alain Muzet estime que « la réaction est favorable si les mesures restent extérieures au conducteur et si elles ne présentent aucune des caractéristiques des mouchards pouvant être interprétées comme un piégeage de la voiture ».

Michel Alberganti

L'Iliade et l'Odyssée

L'or, la guerre, l'amour chez les Grecs

Depuis nos premières BD jusqu'aux plus récents téléfilms, en passant par nos cours d'histoire à l'école ou au lycée, nous nous sentons de la famille d'Achille, d'Hélène, d'Ulysse, d'Andromaque... Culturellement, Homère est notre patriarche et les Grecs sont nos ancêtres.

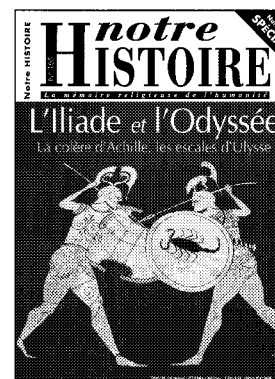
Au sommaire

- Homère a-t-il existé ?
- La guerre de Troie est-elle due à l'appât de l'or ou à l'amour d'une femme ?
- Comment les Grecs ont-ils colonisé la Méditerranée ?
- Pourquoi les dieux se mêlent tant des affaires des hommes ?
- Peut-on atteindre l'histoire derrière ces légendes ?...

En kiosque du 24 mars au 28 avril • 38 F

Grâce à ce numéro spécial,

notre HISTOIRE réveille en vous une antique mémoire !



Bibliographie, glossaire, chronologie, cartes, 64 pages illustrées. Notre Histoire n°165 (numéro spécial) avril 1999

La gestion et le manque de coordination freinent l'activité des chercheurs

Un rapport prône une déconcentration et une simplification de l'administration des organismes

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie rend public un rapport sur la gestion de la recherche française. Le

constat est sévère. Les responsables de laboratoires sont accaparés par les tâches administratives, les établissements cultivent leurs parti-

cularismes. Les recommandations des auteurs de ce document seront discutées par les chercheurs pour servir de base à des réformes

COURTELINEUSE! C'est un tableau sans concession que brosse, de l'administration de la recherche en France, un rapport établi par Marc Goujon, ingénieur de recherche au CNRS, directeur de l'établissement public du musée du quai Branly, et Gérard Chastagnaret, professeur d'histoire contemporaine, directeur de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme. Pour cette étude commandée par le ministre de la recherche, Claude Allègre, les deux auteurs ont interrogé un panel de représentants du milieu scientifique : présidents, directeurs et secrétaires généraux d'organismes, responsables syndicaux, directeurs de laboratoires, chercheurs de base.

Des situations contrastées

Le tableau d'une recherche gagnée par la bureaucratie est relativisé par les données fournies dans les annexes du rapport. La situation est très contrastée en fonction des organismes. Le principal d'entre eux, le CNRS, occupe à des tâches de gestion (direction générale, ressources humaines, finances, informatique, logistique, documentation, communication...) 8,5 % de ses effectifs et 7,6 % de ses crédits de fonctionnement, chiffres qui pourraient lui envier certaines entreprises. A l'inverse, 35 % des effectifs et 18 % des moyens de l'Institut de la recherche en informatique et en automatique (Inria) sont affectés à la gestion, qui pèse également très lourd au Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref), avec 29 % des effectifs et 20 % du budget de fonctionnement.

France Télécom expérimente Internet par satellite

AUGMENTER le débit des connexions à la Toile du réseau mondial reste l'une des préoccupations majeures des opérateurs de télécommunications. Après les solutions terrestres (câble et ADSL, ou *Asymmetric digital subscriber line*), France Télécom a commencé, jeudi 1^{er} avril, une expérimentation de l'accès à Internet par satellite. Une solution qui pourrait répondre aux besoins des internautes privés de liaisons terrestres rapides.

L'opération, qui doit durer dix mois, concerne 200 abonnés professionnels et 50 particuliers situés dans les villes de Beauvais, Compiègne, Quimper et Vannes ainsi que 70 écoles. L'ensemble du réseau mondial sera accessible par l'installation que France Télécom mettra en place chez chacun des participants et qui revient à insérer une carte spécifique à l'intérieur de l'ordinateur et de la relier à une parabole classique. Cette dernière capte le satellite Télécom 2B, qui offre un débit total de 2 mégabits par seconde à l'ensemble des abonnés professionnels ; ou Hot Bird 3, qui dessert les particuliers à 500 kilobits par seconde. L'opérateur estime qu'en moyenne la vitesse de réception des données sera 10 fois supérieure à celle que fournissent les modems sur les lignes téléphoniques classiques.

En l'absence, pour l'instant, de la technologie nécessaire, l'expérience reste néanmoins mixte. Si les internautes recevront bien le contenu de la Toile via le satellite, ils devront continuer à utiliser les lignes téléphoniques pour envoyer leurs « requêtes », c'est-à-dire l'adresse des sites auxquels ils veulent accéder, le contenu de formulaires d'inscription et autres données nécessaires à la navigation ou au commerce électronique. Mais le débit nécessaire pour cette émission est très largement infé-

rieur à celui qu'impose la réception confortable du contenu de plus en plus multimédia (image, son, vidéo) de la Toile. Les participants à ce test commercial devront acquitter un abonnement de 301,50 francs TTC (46 euros) par mois, auquel s'ajoute la facture des télécommunications locales. Intéressante à l'usage, la configuration proposée par France Télécom l'est moins sur le plan financier.

Cette dérive est d'autant plus dommageable que les tâches administratives connaissent « un accroissement considérable ». Les chercheurs consacrent une part grandissante de leur temps à la recherche de crédits. A ce travail chronophage s'ajoute la complexité du dispositif juridique. « Le responsable d'équipe a, en général, cinq couches de réglementation au-dessus de sa tête : l'Europe, l'Etat, les régions, l'organisme dont il relève et l'université qui l'accueille. »

Second constat : le « particularisme » cultivé par les différents organismes de recherche pour affirmer, chacun dans son domaine, son identité et donc sa raison d'exister, face à un CNRS à vocation généraliste. Il en résulte des « dysfonctionnements » parfois caricaturaux. Le mode d'attribution de primes, variable d'un établissement à l'autre, freine la mobilité des personnels. En matière de formation permanente, les organismes agissent « dans un isolement quasi complet, alors que les statuts des agents sont les mêmes ». Il en est de même des

systèmes informatiques : chaque établissement a adopté sa propre solution pour préparer le passage à l'an 2000 !

« DÉCONCENTRATION »

Les auteurs du rapport préconisent de « simplifier la gestion de la recherche » et d'instaurer « une coordination interorganismes ». Ils suggèrent que le ministère inscrive clairement, dans ses directives aux établissements, « une mission de coopération avec leurs homologues ». Ils prônent également une plus grande « déconcentration » des organismes. Poussant plus loin le modèle du CNRS, déjà bien organisé en délégations régionales, ils imaginent d'ouvrir pour les recrutements non plus des concours nationaux, mais « des concours régionaux interétablissements », et, pour les promotions de carrière, des « commissions administratives paritaires décentralisées ». Ils conseillent aussi, pour faciliter la mobilité des personnels, de réduire de onze à cinq le nombre de catégories d'ingénieurs, tech-

nicien et administratifs. « Des domaines entiers de gestion auraient intérêt à être mis en commun », dans un souci d'économie, et pour renforcer l'efficacité, estiment les rapporteurs, qui plaident pour une « mutualisation » de certaines fonctions, comme la gestion des crédits de laboratoires, la formation permanente, la gestion du patrimoine ou l'action sociale.

Il reste à savoir quelles suites le ministère donnera à ce rapport. Celui-ci, indique-t-il, « doit susciter un débat au sein des établissements », à l'issue duquel ils « proposeront des mesures », en vue de leur prochaine contractualisation avec l'Etat. Mais, si ce document apporte de l'eau au moulin de Claude Allègre, qui a fait de la « débureaucratization » de la recherche l'une de ses priorités, la communauté scientifique verrait d'un mauvais œil que des réformes soient envisagées avant le débat national sur la recherche prévu pour le mois de juin.

Pierre Le Hir

Le mont Cameroun est entré en éruption

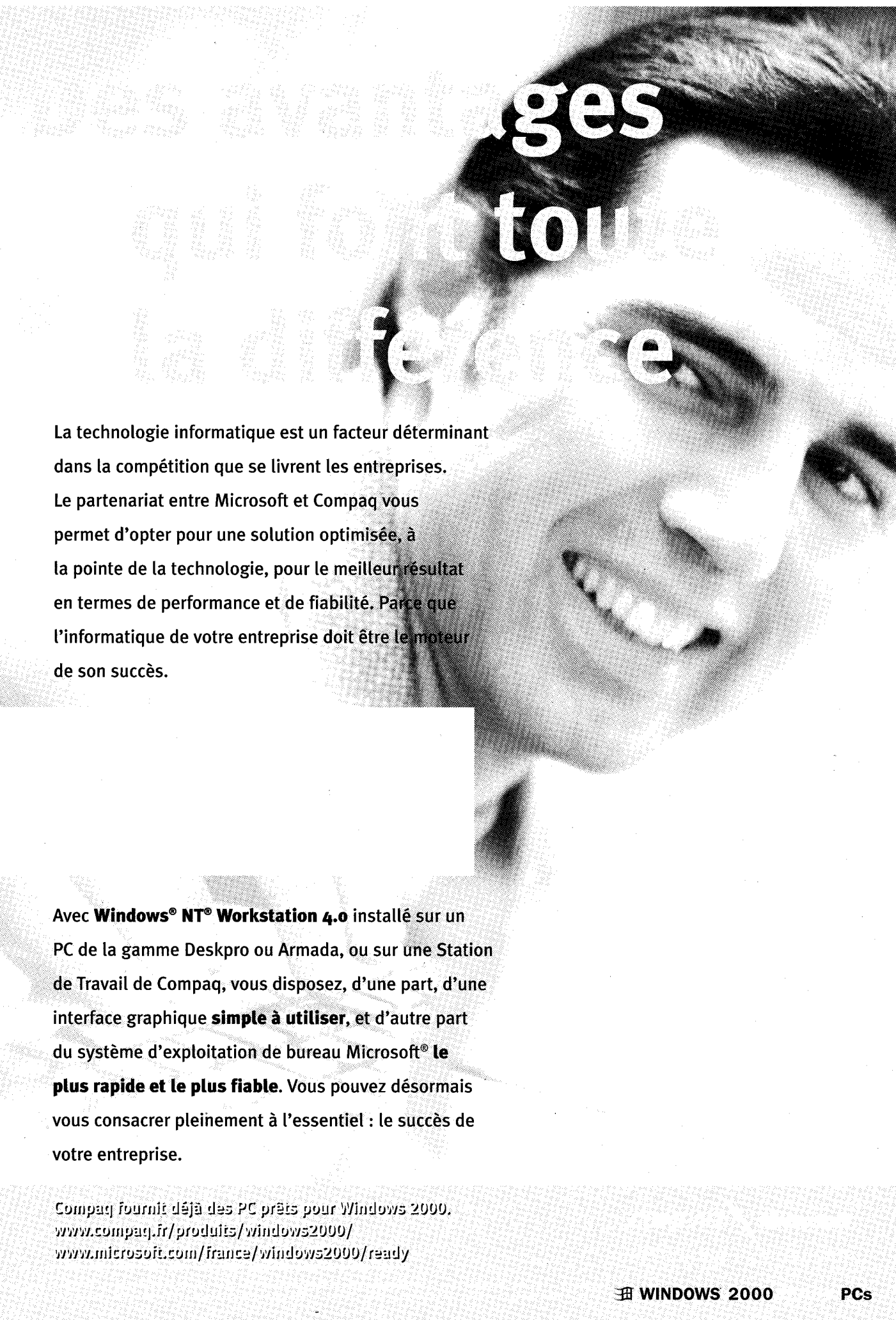
DEUX AGGLOMÉRATIONS ABRITANT UN MILLIER de personnes sont menacées par une coulée de lave qui s'écoule sur le versant ouest du mont Cameroun, entré en éruption dimanche 28 mars. La lave épaisse avance sur un front de quelques dizaines de mètres et pourrait atteindre les bourgs de Batoké et Bakingele jeudi 8 avril si l'activité volcanique n'évolue pas, indiquait, lundi 5 avril, la radio nationale CRTV. Les autorités locales, qui ont mis en place un dispositif d'urgence depuis la ville voisine de Limbe, n'ont encore donné aucune consigne d'évacuation.

Le mont Cameroun (4 100 mètres) a connu 17 éruptions en deux cents ans, les deux dernières remontant à 1982 et 1977. Il constitue l'élément le plus actif d'une ligne partant des îles volcaniques de l'Atlantique (Annobon, Sao Tomé, Príncipe, Bioko) et s'étendant jusqu'au massif du Tibesti, au Tchad. Elle passe par le lac Nyos, à 250 km au nord du mont Cameroun, où le dégazage brutal de 100 millions de mètres cubes de dioxyde de carbone avait provoqué la mort de 1 746 personnes par asphyxie en 1986. Or, « une mission scientifique récente révèle que la limite des taux de saturation en gaz dissous est presque atteinte » dans les lacs Nyos et Mounoun (un autre lac volcanique de cette région), indique l'Agence France-Presse, sur la foi d'un rapport parvenu de son bureau de Yaoundé.

DÉPÊCHES

■ **PHYSIQUE** : des réactions de fusion thermonucléaire ont été obtenues au laboratoire américain de Livermore (Californie) par bombardement de clusters (paquets) de molécules de deutérium à l'aide d'impulsions laser très brèves (35 femtosecondes) de haute intensité (dix puissance dix-sept watts par centimètre carré). Selon Todd Ditmore, l'un des auteurs de cette expérience, ce dispositif de « fusion de table » ne donnera probablement pas naissance à une nouvelle technique de production commerciale d'énergie, mais pourrait, en revanche, constituer une source de neutrons économique.

■ **ESPACE** : un vaisseau cargo s'est arrimé à la station russe Mir, dimanche 4 avril, à 14 h 46 (heure française). Ce vaisseau Progress M-41 apporte plus de 2 400 kilos de carburant, d'oxygène, de vêtements, de nourriture et matériel scientifique et technique. Parmi ce « matériel », figurent notamment des pleurodèles (sorte de tritons) vivantes sur lesquelles le Français Jean-Pierre Haigneré, qui se trouve à bord depuis le 22 février, doit mener des expériences concernant le développement du système nerveux en absence de pesanteur.



Les avantages qui vont tout faire de votre entreprise

La technologie informatique est un facteur déterminant dans la compétition que se livrent les entreprises.

Le partenariat entre Microsoft et Compaq vous permet d'opter pour une solution optimisée, à la pointe de la technologie, pour le meilleur résultat en termes de performance et de fiabilité. Parce que l'informatique de votre entreprise doit être le moteur de son succès.

Avec **Windows® NT® Workstation 4.0** installé sur un PC de la gamme Deskpro ou Armada, ou sur une Station de Travail de Compaq, vous disposez, d'une part, d'une interface graphique **simple à utiliser, et d'autre part du système d'exploitation de bureau Microsoft® le plus rapide et le plus fiable**. Vous pouvez désormais vous consacrer pleinement à l'essentiel : le succès de votre entreprise.

Compaq fournit déjà des PC prêts pour Windows 2000.
www.compaq.fr/produits/windows2000/
www.microsoft.com/france/windows2000/ready

WINDOWS 2000 **PCs**

Net rafraîchissement

MERCREDI, après le passage d'une perturbation pluvieuse, les vents vont s'orienter au nord-ouest, véhiculant des masses d'air rafraîchies sur la France.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Ciel parsemé de cumulus autorisant de belles périodes ensoleillées. L'après-midi, nuages sur la Bretagne, signe d'une dégradation pour la soirée. Températures en baisse, de 12 à 14 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Alternance d'éclaircies et de nuages porteurs d'averses. Celles-ci se limitent l'après-midi au massif ardennais, les autres régions bénéficiant d'embellies. Températures fraîches de 11 à 13 degrés.

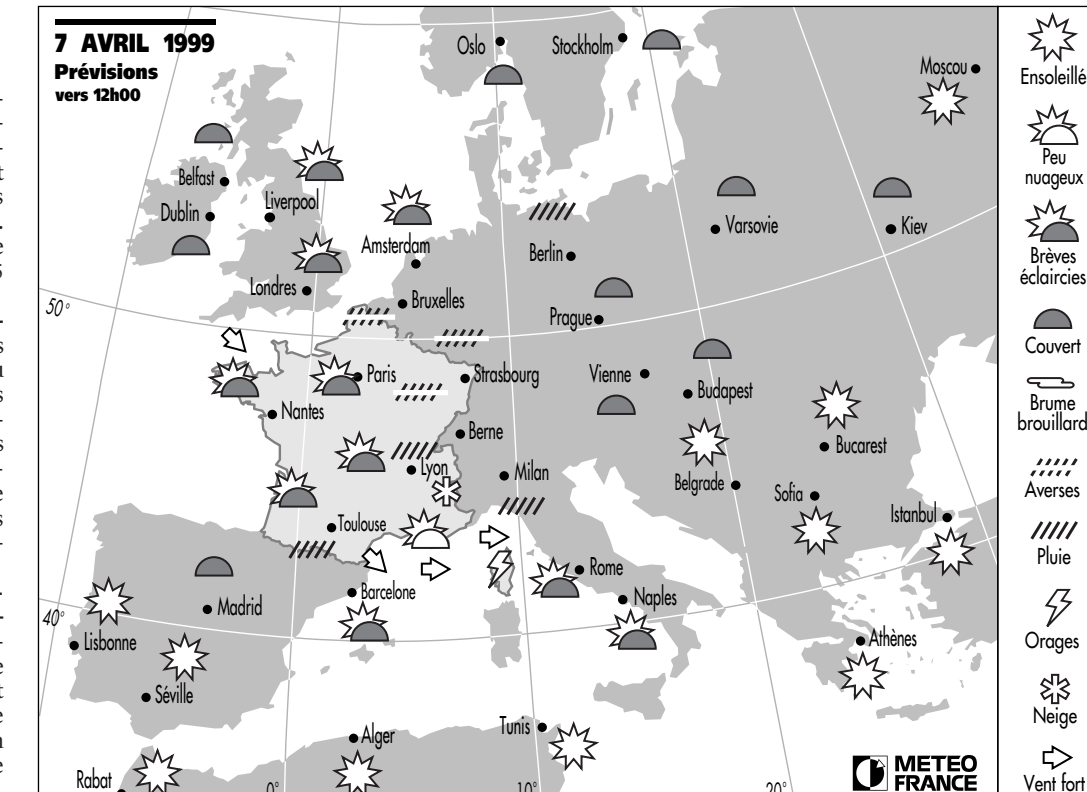
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Chute brutale des températures, qui ne dépassent plus 13 degrés. Ondées localement orageuses entrecoupées de furtives éclaircies. La neige peut même s'inviter sur les crêtes.

Poitou-Charentes, Aquitaine,

Midi-Pyrénées. - En Poitou-Charentes, nuages et éclaircies se partagent le ciel. Dans le Bassin aquitain et les Pyrénées, nuages et ondées éparses, donnant quelques flocons au-dessus de 1500 mètres. Les températures accusent une nette baisse et ne dépassent plus 15 à 17 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Retour en force des nuages et de la fraîcheur. Peu d'améliorations à prévoir en cours de journée des monts Dore à la Savoie, où la neige apparaît dès 1000 mètres. En revanche, le Limousin et le sud de l'Auvergne voient le soleil s'immiscer entre les nuages. Il ne fait pas plus de 12 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Temps menaçant, venteux et parfois orageux en Corse. Sur le continent, les nuages se disloquent l'après-midi, mais le fort vent de nord-ouest donne une impression de fraîcheur malgré un mercure voisin de 17 à 19 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AÉRIEN.** United Airlines inaugure une cinquième fréquence quotidienne Paris-Chicago, en fin de journée, à partir du 6 mai. En partenariat avec la SNCF, la compagnie américaine propose aux voyageurs partant de Lyon un billet unique associant le trajet en TGV et les vols vers les Etats-Unis au même prix qu'au départ de Paris.

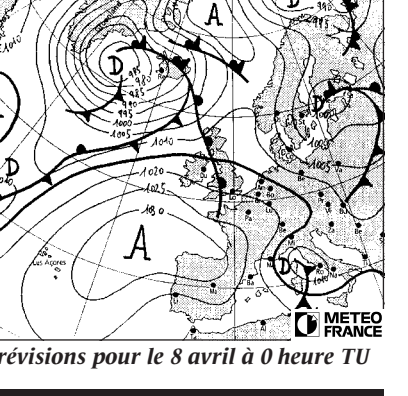
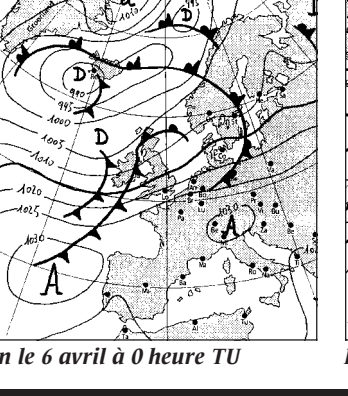
■ **NEW YORK.** Du 23 juin au 4 septembre, Nouvelles Frontières proposera, au départ d'Orly Ouest, 3 vols Corsair par semaine en Boeing 747, à destination de New York (aéroport de Newark) De 1 700 à 3 500 F (259 € à 533 €) A/R sans les taxes, selon les dates. Sur place, l'agence du voyageur propose toute une gamme de prestations à New York (séjours à partir de 2 550 F, 389 €, pour 3 nuits, et de 4 835 F, 737 €, pour 6 nuits), sur la côte Est et en Floride. Corsair dessert déjà San Francisco le vendredi et Los Angeles le dimanche. Renseignements au 0803-33-33-33.

Table with 2 columns: City and Temperature. Includes cities like Nancy, Ajaccio, Biarritz, Bordeaux, Bourges, Brest, Caen, Cherbourg, Clermont-F., Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille.

Table with 2 columns: City and Temperature. Includes cities like Papeete, Athènes, Amsterdam, Londres, Luxembourg, Madrid, Milan, Moscou, Munich, Naples, Oslo, Palma de M., Prague, Rome, Séville, Dubline, Francfort, Genève, Istanbul.

Table with 2 columns: City and Temperature. Includes cities like Kiev, Lisbonne, Liverpool, Londres, Luxembourg, Madrid, Milan, Moscou, Munich, Naples, Oslo, Palma de M., Prague, Rome, Séville, Dubline, Francfort, Genève, Istanbul.

Table with 2 columns: City and Temperature. Includes cities like Venise, Vienne, Buenos Aires, Caracas, Lima, Los Angeles, Mexico, Montreal, New York, San Francisco, Santiago de Chile, Toronto, Washington, Alger, Dakar, Kinshasa.



PRATIQUE

Abonnements par téléphone, fraudes et droit de la preuve

QUELLE ne fut pas la surprise de Florence Martin de recevoir à son adresse, et au nom de Florent Martin, deux factures de téléphone portable d'un montant de 590 francs, alors qu'elle ne possédait pas de téléphone mobile ! De toute évidence, un inconnu avait acheté deux packs de téléphone mobile et souscrit des abonnements en utilisant ses noms et adresse. Avec le système de coffret prêt à emporter (« cash and carry »), ces pratiques tendent à se généraliser, puisque l'acheteur peut s'abonner à distance, sur simple appel téléphonique et obtenir l'ouverture immédiate de la ligne.

Il dispose ensuite d'un délai de deux à huit jours pour renvoyer le contrat signé, avec un relevé d'identité bancaire et la photocopie de sa carte d'identité : deux jours chez Vidélec, huit chez SFR, Itinéris, France Télécom Mobiles services (FTMS), Carrefour et Communication de mobiles cellulaires (CMC). Chez Itinéris, on demande également un chèque annulé pour s'assurer que le souscripteur est bien en possession d'un chéquier. Il est facile à

un client indélébile de s'abonner sous un faux nom et de profiter du délai de grâce pour téléphoner gratuitement. Chez Itinéris, il ne pourra cependant consommer que 100 francs de communications (15,24 €) : la ligne sera bloquée dans les huit jours si l'opérateur ne reçoit aucun document. En revanche, chez SFR, il pourra consommer la totalité du forfait mensuel en communications locales et nationales, l'option internationale n'étant ouverte qu'à réception des justificatifs.

Le faux nom peut être inventé de toutes pièces, ou correspondre à celui d'une personne existant réellement, dont l'escroc aura réperé préalablement l'adresse sur une boîte à lettres ou dans l'annuaire téléphonique. La malheureuse victime aura du mal à faire reconnaître sa bonne foi. Heureusement, dans la mesure où il n'y a pas de contrat écrit, d'après la loi, la charge de la preuve incombe au professionnel qui envoie la facture (article 1315 du code civil, et article 109 du code de commerce). Les difficultés s'aggravent lorsque l'escroc s'est procuré le numéro apparent de la carte ban-

caire ou le relevé d'identité bancaire de sa victime et l'a communiqué à l'opérateur de téléphonie mobile ou à la société de gestion de l'abonnement. Mme L., qui avait été démarchée sur son lieu de travail, avait donné son accord pour l'achat d'un téléphone et la souscription d'un forfait à SFR. Elle avait remis au commercial son relevé d'identité bancaire ainsi qu'une photocopie de sa carte d'identité et devait recevoir un téléphone à domicile. Elle n'a rien reçu, sauf, un mois plus tard, une facture émanant de l'opérateur

concurrent, Itinéris, via sa société de commercialisation de services FTMS.

Dans un premier temps, la FTMS n'a pas pris en considération la réclamation de Mme L. Lorsqu'elle a pu se faire communiquer son dossier avec l'aide d'une association de consommateurs, le conseil départemental des Associations familiales laïques de Paris (AFL), Mme L. s'est aperçue que la signature qui figurait sur le contrat était celle... du sous-préfet qui lui avait délivré sa carte d'identité ! L'affaire fut

réglée à l'amiable : la FTMS renonça à poursuivre Mme L., lui remboursa les sommes indûment perçues, résilia l'abonnement et décida d'entamer une procédure conjointement avec l'association de consommateurs. Les opérateurs de téléphonie mobile reconnaissent que ces pratiques sont de plus en plus fréquentes. Leur seul recours est de couper la ligne et de porter plainte contre X... Mais ils ne le font généralement pas. En effet, dans leur hâte à occuper le marché, les opérateurs préfèrent mi-

nimer ces incidents et en assumer le coût. Françoise Thiébault, de l'AFL de Paris, dénonce « la multiplication de sous-traitants, revendeurs, démarcheurs à domicile dont les opérateurs ne prennent pas la peine de vérifier la fiabilité ». Les abonnements par téléphone, par Minitel ou Internet ont le mérite d'accélérer les transactions et d'alléger les charges de gestion. Mais « cette dématérialisation des échanges est la porte ouverte à tous les abus », prédit Bruno Bizeul, auteur d'un ouvrage intitulé *Le Téléachat et le droit des contrats* (éditions CNRS-Droit).

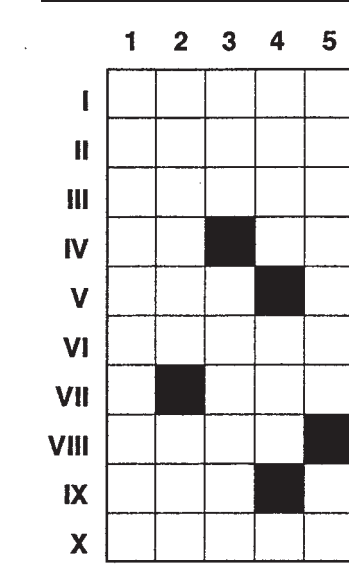
Heureusement, il existe un garde-fou : sans validation par le code confidentiel ou la signature du titulaire de la carte bancaire, si celui-ci conteste la réalité de l'achat, le compte doit être recréé. Pour l'avenir, il faudra trouver des solutions techniques afin de doubler systématiquement la commande téléphonique ou informatique par l'envoi d'un support écrit, et de mieux identifier l'acheteur.

Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99082

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT
I. Pertes difficiles à surmonter. - II. Agitation passagère. Richesse céréalière. - III. Levier de commande. Aven dans le Quercy. - IV. Affirmation au Sud. Au cœur des miches. Boules bataves. - V. Met les forces en commun. Demi-glossine. Préposition. - VI. L'évolution plutôt que la révolution. - VII. Super-nana de notre enfance. Demi-tour. Plaisir pour les oreilles, désagrément pour les pieds. - VIII. Qui devra être relevé

avant de passer à table. Causa un certain étonnement. - IX. Pose problème. Coup par-dessus. Un peu de talent. - X. Expulsions difficiles à contrôler.
VERTICALEMENT
1. Refait ses comptes encore une fois avant la fin du siècle. - 2. Bien maigre. Fond de cours. - 3. Fait tache au soleil. En retrait. - 4. Fait partie de l'ensemble. Oté dans le désordre. - 5. Toilettes félines. Lettres d'Hélène. - 6. Baudroie en

mer. A résisté au franc, résistera-t-il à l'euro ? - 7. Vitrine du Monde. A du mal à rester debout. - 8. Pris en partant. - 9. Au même endroit dans le texte. Réservoir de main-d'œuvre. - 10. Prénom féminin. Protection des objets précieux. - 11. Signe musical. Passe à l'huile. - 12. Préparés pour être cultivés.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99081

HORIZONTALEMENT
I. Antédiluvien. - II. Larvicide. Na. - III. Etier. Arpent. - IV. Xi. Iasi. Roua. - V. Aval. Aspe. II. - VI. Nêfles. Est. - VII. Fâcher. Ras. - VIII. Roi. Oindrait. - IX. Inné. Edile. - X. Nuancez. Tes.

VERTICALEMENT
1. Alexandrin. - 2. Native. ONU. - 3. Tri. Affina. - 4. Eveilla. En. - 5. Dira. Eco. - 6. Ic (ci). Sashimi. - 7. Liais. En (ne). - 8. UDR. Perdez. - 9. Vêpres. Rd. - 10. EO. Trait. - 11. Ennu. Aile. - 12. Natalistes.

SCRABBLE

PROBLÈME N° 116

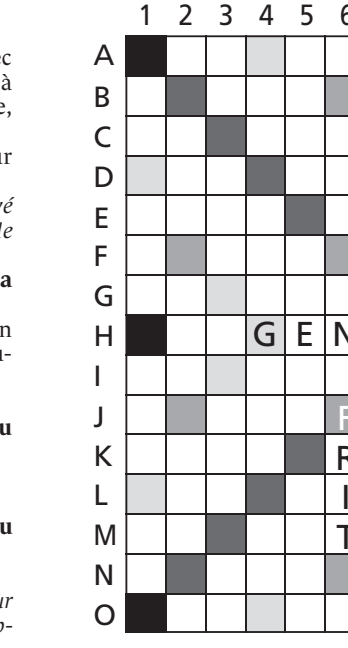
ZZZZ, onomatopée sifflante

1. Tirage : A E M O R T Z
a) En complétant ce tirage avec 4 lettres différents appartenant à l'un des mots placés sur la grille, trouvez 4 huit-lettres.
b) Placez un six-lettres pour plus de 100 points
N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.
2. Préparation de la grille de la semaine prochaine
c) A E H N R T X. Trouvez un sept-lettres. A D E I O U V. Trouvez un sept-lettres.

Solutions dans Le Monde du 14 avril

Solutions du problème paru dans Le Monde du 31 mars

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rap-



ZZZZ, onomatopée sifflante

portant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.
a) EMBETONS, 7 G, 66 - BE-TONNES, 9 C, 65. b) NATREMIE, 5 D, ou les anagrammes AI-

MERENT et MENERAIT. c) PIONNERA, vi, échangera des pions, D 1, 78 (OPINERA, G 9, 64). d) HUILIERE, 2 B, 76, ou l'anagramme HUILERIE. e) EMILIE, de l'Emilie (Italie), ou ELIMINE.
Michel Charlemagne

CULTURE

LE MONDE / MERCREDI 7 AVRIL 1999

MUSIQUE L'Orient Express Moving Shnorers, groupe formé en 1995 à l'occasion d'une fête yiddish, donne une série de concerts à Paris, à L'Européen, du 7 au 11 avril. Tous

les musiciens de ce groupe ne sont pas de culture juive, mais tous ont été séduits par le klezmer, ce répertoire millénaire transmis par la tradition orale et sur des disques de cire

et des rouleaux de début du siècle. ● LE KLEZMER, né dans les ghettos d'Europe de l'Est, était joué à l'occasion de fêtes par des musiciens non professionnels, qui étaient parfois

gitanes, tchèques ou russes. ● CHEZ LES DISQUAIRES, on trouve de plus en plus de klezmer, des clarinettistes Giora Feidman ou Don Byron au saxophoniste John Zorn et au

compositeur Frank London. ● POUR L'ÉCRIVAIN Cyrille Fleischman, le klezmer peut renaître, mais « il faut arriver à s'éloigner du pathos et de la Shoah ».

Le klezmer, un répertoire ancien qui renaît du côté du jazz

Aux Etats-Unis dès les années 70, et maintenant en Europe, des musiciens interprètent, arrangent, composent, en s'inspirant des mélodies yiddish traditionnelles. En France, les Orient Express Moving Shnorers sont « passés du folklore à une musique de concert »

LE KLEZMER vient des shtetls, ces villages où vivaient les juifs d'Europe de l'Est, pratiquement coupés du monde extérieur, puisqu'il leur était presque impossible de sortir des vingt-cinq provinces où les avait confinés Catherine II de Russie (1791). Et cela jusqu'à la première guerre mondiale. A l'intérieur des shtetlach de Galicie, de Pologne, de Hongrie, de Roumanie, d'Ukraine, de Bessarabie, de Bohême..., les juifs ont forgé une culture, une langue, des coutumes et peut-être même un tempérament, sur fond de peur et d'humour, de dérision et de larmes, de rage et de résignation.

Les musiciens jouaient principalement lors des fêtes et surtout des mariages et, comme ils étaient fort mal payés, ils exerçaient une autre profession, cocher, barbier, tailleur... ou bien devenaient des musiciens ambulants et allaient d'un endroit à un autre, empruntant au passage des thèmes aux folklores régionaux.

Certains des musiciens eux-mêmes n'étaient pas juifs. On retrouve donc à l'intérieur du répertoire des mélodies gitanes, russes, tchèques, mais aussi grecques ou arabes. Si le klezmer est avant tout une musique séculière, musique de danse mais aussi de banquets, elle a également intégré des mélodies venues de la liturgie et subi aussi l'influence hassidique. Tous ces airs se transmettaient de bouche à oreille : personne ne savait lire la musique, on aurait pu croire cette musique disparue, assassinée avec la Shoah, mais elle n'avait jamais vraiment cessé de se transmettre, en parti-

culier aux Etats-Unis, grâce aux premiers immigrants, dès le début du XX^e siècle, mais aussi en Europe où elle restait toutefois réservée à la communauté pour accompagner les fêtes familiales et religieuses.

A côté du klezmer, le théâtre et la chansons yiddish plus liés aux juifs du reste de l'Europe et en particulier aux juifs allemands ont suivi le même chemin, le même exode. En France, deux noms sont indissociables de cet héritage, ceux des chanteurs Talila et Ben Zimet.

« On veut conserver les airs, les rythmes, qui sont très forts et trouver un public le plus large possible »

Depuis les années 70, le klezmer a connu une explosion spectaculaire aux Etats-Unis par l'intermédiaire des musiciens de jazz, mais rien de semblable en Europe, même si, en France, le pianiste Denis Cuniot et le clarinettiste Nano Peylet, les Polonais du groupe Kroke, les Belges de Die Muzikant, les Anglais de The Burning Bush ou les Hongrois du Budapest Klezmer Band ont commencé à aller voir de ce côté.

Le groupe des Orient Express Moving Shnorers s'est formé, lui, à la



R. WEKSTEIN

Le groupe Orient Express Moving Shnorers, formé à la Cartoucherie de Vincennes en 1995.

Cartoucherie de Vincennes, le 25 juin 1995, à l'occasion de la fête du yiddish organisée par l'Association pour l'étude et la diffusion de la culture yiddish (AEDCY). Au 1^{er} janvier 1999, ils avaient donné cent cinq concerts et, après avoir joué en mars à la Chapelle des Lombards, à Paris, ils seront à l'Européen, à Paris en-

core, du 7 au 11 avril. C'est donc un jeune groupe, aujourd'hui constitué de huit musiciens : Pierre Wekstein, au saxo et aux flûtes, assure la direction musicale et les arrangements ; Claude Brisset à la guitare basse, Philippe Dallais à la batterie, Guillaume Humery à la clarinette, Olivier Hutman au piano, Yann Martin

à la trompette et au bugle, Michael Nick au violon, et Marc Slyper au trombone. Pour la plupart, ils viennent du jazz, même si le violoniste est plus proche des musiques improvisées et si le clarinettiste vient à peine de sortir du conservatoire.

Et si, au début, ils avaient simplement l'intention de « faire un peu de musique de façon ponctuelle », ils ont peu à peu travaillé de façon plus soutenue et, après avoir écouté le clarinettiste Don Byron, le groupe Klezmatix, le saxophoniste John Zorn, le New Orleans Klezmer All Stars ou le violoniste Michael Alpert avec Brave Old World, il leur a sem-

blé qu'il fallait se bouger, faire leurs propres arrangements à partir des disques de cire et des rouleaux du début du siècle archivés au Yiddish Institute (Yivo) de New York. « S'il y a dans le groupe des gens qui ont pratiqué cette musique dans les mariages, pour la communauté, d'autres ne sont pas de cette culture. Il est nécessaire

Karakauer's Klezmer Madness (TZ 7127) en hommage à Sydney Bechet, le magnifique disque empreint de spiritualité de Frank London, Lori Sklamberg et Uri Caine Nigunim (TZ 7129) et le deuxième disque d'un groupe intitulé Natful's Dream (en hommage à l'un des grands ancêtres, Naftule Brandwein) Smash, Clap (TZ 7125). A ne pas négliger non plus le double CD de Zorn, qui s'intitule Zevulun d'un côté et Issachar de l'autre (TZ 71122).

Frank London est l'un des autres grands compositeurs et interprètes, en particulier avec les Klezmatix, provocateurs et rebelles... avec humour. Il suffit de voir les titres des albums : *Shvaygn = Toyt* (Pir 20-2), *Rhythm and Jews* (Pir 25-2), *Jews with Horns* (Pir 35-2), *Possessed* (Pir 1148). On le retrouve avec Greg Wall et les Hassidic New Wave, dans des compositions plus d'avant-garde, dans *Jews and the Abstract Truth* (KFW 192) et *Psycho Semicitic* (KFR 203).

Du côté des Européens, ne pas rater le duo de Denis Cuniot et Nano Peylet, *Musique des Klezmerim et de leurs descendants* (92567-2), ni Kroke avec *Eden* (Oriente RIEN CD 09).

La plupart des musiciens actuels et d'autres encore (sauf Zorn) se retrouvent dans une compilation éditée par le club de jazz new-yorkais The Knitting Factory regroupés sous le titre The Jewish Alternative Movement avec un disque intitulé *A Guide For the Perplexed* (KFR 216)

M. Si.

Entre jazz et new age, les klezmorim chez les disquaires

IL N'EST PAS toujours facile de repérer des disques de klezmer chez les disquaires : certains les rangent en jazz, d'autres en musiques du monde, d'autres encore en new age mais, signe des temps, on en trouve de plus en plus.

Si le clarinettiste d'origine argentine Giora Feidman est toujours présent côté musiques du monde, côté jazz, ce sont les groupes américains qui se taillent logiquement la part du lion, ne serait-ce que parce qu'ils sont indiscutablement à l'origine de ce revival qui date d'une vingtaine d'années. Ces klezmorim d'aujourd'hui – pas tous juifs puisqu'on y retrouve, par exemple, le clarinettiste Don Byron (*Plays the Music of Mickey Katz*, Elektra 79313-2) – tous formés au classique et au jazz, exploitent dans des directions très personnelles un fonds commun qui va des danses des jours de fêtes aux complaintes nostalgiques en passant par le mysticisme des niggunim, mélodies hassidiques lancinantes et sans paroles.

Deux compilations récentes permettent une première approche et ont l'avantage de rendre hommage aux pionniers et de faire découvrir les modernes : *Klezmer Music, A Marriage of Heaven and Earth* (Ellipsis arts 4090, un CD et un livret, en français, très détaillé) et *Rêve et passion, The Soul of Klezmer* (2 CD et un livret en français, allemand, anglais. Network 30853).

Giora Feidman, né à Buenos Aires, a été au klezmer ce que son compatriote Astor Piazzolla a été au tango, celui qui a permis de sortir la musique d'un passé figé pour lui ouvrir

toutes les portes de l'avenir et de la liberté. Ce musicien exceptionnel a énormément enregistré (parmi ses disques : Giora Feidman and Ensemble, *Yiddish Soul* [World Network WDR 55836] ; *The Incredible Clarinet* [Pläne 88725] ; *Klezmer Celebration* [Pläne 88809] ; *Gershwin and the Klezmer* [Pläne 88717] ; et, plus inattendu, *Clarinetango* [Pläne 88706]).

« RHYTHM AND JEWS »

Parmi les Américains, il faut écouter le compositeur et saxophoniste John Zorn et en particulier la série de « Massa » (dix titres pour l'instant, numérotés en hébreu de 1 à 10 et édités par DIW/Harmonia Mundi) avec les mêmes quatre musiciens : John Zorn au saxo, Dave Douglas à la trompette, Greg Cohen à la basse et Joey Baron à la batterie. Sur un autre disque, le bouleversant *Kristallnacht* (EVVA 33005 TZ 7301), on le retrouve avec d'autres complices, presque tous également impliqués par ailleurs dans cette musique : Mark Feldman au violon, Marc Ribot à la guitare, Anthony Coleman aux claviers, Mark Dresser à la basse, William Winant aux percussions, David Krakauer aux clarinettes et Frank London à la trompette.

John Zorn a créé son propre label, Tzadik, avec une série « Radical Jewish Music » dont les approches sont extrêmement variées : certains titres très free ne plairont pas à tout le monde et on peut aussi éviter (sauf à titre de curiosité) l'hommage à Serge Gainsbourg. Parmi les plus récents : *Klezmer, NY* par David

Cyrille Fleischman, écrivain

« Il ne suffit pas de dire "Humour humour humour", il faut faire vibrer »

CYRILLE FLEISCHMAN situe ses nouvelles dans les quartiers juifs du Paris des années 50 (*Rendez-vous au métro Saint-Paul, Nouveaux rendez-vous au métro Saint-Paul, Dernier rendez-vous au métro Saint-Paul*, aux éditions du Dilette, ou *Tango pour le cinquième acte*, chez Flammarion).

« Il y a de nombreux personnages qui sont des chanteurs ou des musiciens dans vos histoires, en quoi vous ont-ils inspiré ?

— On s'imagine toujours que le monde juif s'était transplanté à New York, mais il existait aussi à Paris. Quand j'étais enfant, mes parents m'emmenaient dans les cabarets de la rue de l'Entrepôt ou de la rue de Lancry, le dimanche soir, et ça m'empoisonnait. Mais, comme personnages, j'adore les

musiciens. Parce qu'ils sont mauvais, donc sous forme de fiction il y a plein de choses à en dire, parce que c'est drôle et pathétique. C'est ce qu'aimait Kafka dans les troupes de théâtre yiddish itinérantes, ils étaient mauvais mais sincères... Ceux que j'aime vraiment, ce sont Talila et Ben Zimet, elle surtout devrait être célèbre, elle devrait passer à la télé, jouer dans des films. Ce qu'ils font est "facile" mais ça fait vibrer, c'est comme de l'opérette. Mais c'est plus de la chanson yiddish que du klezmer, ça vient du théâtre...

Que pensez-vous du renouveau de la musique klezmer aujourd'hui ?

— C'est une mode, mais il ne suffit pas, pour paraphraser le général de Gaulle, de dire "yiddish yiddish

yiddish" ou "klezmer klezmer klezmer" pour que cela devienne une réalité... Ni d'aller apprendre le yiddish et de se plonger dans les archives. Parce qu'on n'y retrouve pas la vie qui existait à cette époque et qui a disparu, et c'est comme cela qu'on finit par faire du Spielberg... Mais ce que font Denis Cuniot ou les Orient Express Moving Shnorers (mais il y en a d'autres...), c'est bien, et ça devrait prendre. Quand le groupe est bon, il y a une jubilation...

Vous ne croyez pas à une renaissance ?

— C'est surtout qu'il faut arriver à s'éloigner du pathos et de la Shoah. Aujourd'hui, on rit et on pleure pour d'autres raisons. On ne peut pas se préoccuper unique-

ment de ce qui s'est passé. Si le quartier Saint-Paul n'est plus le même, ce n'est pas seulement à cause des déportations, c'est aussi parce que les gens se sont assimilés et qu'ils ont quitté des immeubles insalubres pour aller dans des HLM où ils avaient des salles de bains au lieu d'avoir les toilettes sur le palier. Il y a eu aussi l'arrivée des Sépharades, qui n'ont ni le même passé, ni la même culture, ni le même mode de vie. Pour que l'art progresse, il faut arrêter de ressasser les mêmes histoires. Et, si cela commence à se faire en musique, on peut dire en revanche qu'il y a une littérature qui devrait être et qui ne se fait pas. »

Propos recueillis par Martine Silber

M. Si.

★ L'Orient Express Moving Shnorers, à L'Européen du 7 au 11 avril, à 20 h 30 (matinée le 11 avril à 16 heures) : 5, rue Biot, 75017 Paris, M^o Place-de-Clichy, tél. : 01-43-87-97-13. Places : 120 F (18,29 €), TR : 80 F (12,19 €). Location L'Européen, Fnac, Carrefour, 3615 Billelet. ★ AEDCY : 64, rue Vieille-du-Temple, 75003 Paris.

0,58 F
USA

0,68 F
CANADA

0,45 F
ROYAUME-UNI

APPELEZ LE MONDE ENTIER À DES PRIX INCROYABLES !

DES TARIFS INCROYABLES !	
Algérie	... 2,10 F (TTC/mn)
Australie	... 0,98 F
Belgique	... 1,00 F
Espagne	... 1,35 F
Grèce	... 1,95 F
Irlande	... 0,88 F
Israël	... 1,95 F
Italie	... 1,25 F
Portugal	... 1,69 F

COMMENT TÉLÉPHONER AVEC One.Tel®

COMPOSEZ LE 01 53 53 7000 — **CODE PAYS** — **NUMÉRO D'APPEL**

One.Tel®

100% Télécoms.

RENSEIGNEZ-VOUS AU

01 53 53 75 18*

*Valable aussi depuis et vers les téléphones portables. *Coût d'un appel vers Paris. Les tarifs sont valables le jour de leur publication.

Wilco et Westerberg, entre les Grands Lacs et Liverpool

Deux nouveaux albums d'artistes américains hantés par les fantômes de la pop anglaise

EN cette fin de siècle rythmée par la « magie » de l'électronique, des disques comme ceux de Wilco – *Summer Teeth* – et de Paul Westerberg – *Suicaine Gratification* – redonnent foi dans ce qui paraissait obsolète : le rock, les guitares, le plaisir de se raconter en chanson, cet art que les Anglo-Saxons désignent sous le nom de *songwriting*. Le hasard de l'actualité fait sortir au même moment ces albums d'artistes profondément américains, de par leur attachement à un patrimoine, leur célébration des musiques fondatrices – country, folk, blues –, et ce regard rêveur jeté aux cousins d'Angleterre. Entre l'aîné, Westerberg, et Wilco, grands espoirs du rock outre-Atlantique, on sent plus que des correspondances, une filiation.

On se hasarde donc à demander à Jeff Tweedy, trente ans, leader de la (plus) jeune bande en visite parisienne, s'il assume ces liens de parenté. Le chanteur, guitariste et principal auteur-compositeur de Wilco, ne cache pas son admiration pour Westerberg : « Je ne peux nier que Paul Westerberg a été l'un des songwriters les plus importants de ma génération. Les premiers disques des Replacements ont été essentiels pour moi. Dans les années 80, nous sommes allés très souvent les voir en concert. Leurs performances dégageaient une énergie proche du chaos, mais, dès le départ, Westerberg composait de vraies chansons. » Dans certains titres de Wilco, on perçoit le même timbre, à la fois

tendre et rêche, qui a toujours été l'atout de l'ex-vocaliste des Replacements. « Paul Westerberg chantait d'une façon incroyablement directe et personnelle. Il a donné une voix à des émotions qu'on ne s'attendait pas à trouver chez un groupe punk. »

La formation, en 1979, des Replacements dans la ville de Minneapolis (Minnesota) constituait un événement notable dans une Amérique restée quasi insensible à l'explosion punk. Avide de retrouver l'urgence primitive du rock, le groupe trempait dans tous les excès jusqu'à façonner un genre d'esthétique du désordre. Sous les turbulences pourtant perçait le talent d'un auteur sensible aux mélodies pop, folk et blues. A l'anarchie de *Sorry Ma Forgot To Take Out The Trash* succéderont des albums de plus en plus concernés par l'écriture. Jamais récompensés d'un succès grand public, les Replacements se séparèrent en 1990, non sans avoir posé les jalons du rock alternatif américain. En solo (les albums *14 Songs* et *Eventually*), Paul Westerberg confirma son désir de sobriété et de classicisme. Jusqu'à devenir, pour ses fans comme Tweedy, un artisan trop soigné.

Paul Westerberg n'a jamais rencontré le leader de Wilco, son cadet de dix ans. On lui rapporte sa remarque, il développe son autocritique. « L'amour du *songwriting* peut avoir des effets pervers. On finit par consacrer trop de temps à la forme. Comme Elvis Costello, j'ai pu tomber dans ce piège. Avec Suicaine

centricité plus pop. Plus proche, cette fois, des Beatles et de Brian Wilson que du Band et des Rolling Stones. Aux confluent de l'héritage américain et des influences britanniques. « *Ma génération, celle de l'après-Vietnam*, explique Jeff Tweedy, *a grandi dans une Amérique qui avait la queue entre les jambes. Notre seule fierté, c'était le rock'n'roll. Difficile pourtant de faire une distinction entre ce qui était né chez nous et ce qui venait de Grande-Bretagne.* » Il perçoit pourtant des particularismes dans ce grand brassage. « *Le rock britannique est plus ouvertement conduit par la mode et l'obsession du style. Quand j'étais jeune, appartenir à un groupe de rock américain signifiait parcourir dans un van ce pays immense, dormir à même le sol, vendre ses disques aux concerts... Retrouver en quelque sorte l'esprit des pionniers.* »

Après une collaboration avec Billy Bragg, pour l'album *Mermaid Avenue* consacré à des chansons inédites de Woody Guthrie, Wilco aspire avec *Summer Teeth* à une ex-

centricité plus pop. Plus proche, cette fois, des Beatles et de Brian Wilson que du Band et des Rolling Stones. Aux confluent de l'héritage américain et des influences britanniques. « *Ma génération, celle de l'après-Vietnam*, explique Jeff Tweedy, *a grandi dans une Amérique qui avait la queue entre les jambes. Notre seule fierté, c'était le rock'n'roll. Difficile pourtant de faire une distinction entre ce qui était né chez nous et ce qui venait de Grande-Bretagne.* » Il perçoit pourtant des particularismes dans ce grand brassage. « *Le rock britannique est plus ouvertement conduit par la mode et l'obsession du style. Quand j'étais jeune, appartenir à un groupe de rock américain signifiait parcourir dans un van ce pays immense, dormir à même le sol, vendre ses disques aux concerts... Retrouver en quelque sorte l'esprit des pionniers.* »

Après une collaboration avec Billy Bragg, pour l'album *Mermaid Avenue* consacré à des chansons inédites de Woody Guthrie, Wilco aspire avec *Summer Teeth* à une ex-

centricité plus pop. Plus proche, cette fois, des Beatles et de Brian Wilson que du Band et des Rolling Stones. Aux confluent de l'héritage américain et des influences britanniques. « *Ma génération, celle de l'après-Vietnam*, explique Jeff Tweedy, *a grandi dans une Amérique qui avait la queue entre les jambes. Notre seule fierté, c'était le rock'n'roll. Difficile pourtant de faire une distinction entre ce qui était né chez nous et ce qui venait de Grande-Bretagne.* » Il perçoit pourtant des particularismes dans ce grand brassage. « *Le rock britannique est plus ouvertement conduit par la mode et l'obsession du style. Quand j'étais jeune, appartenir à un groupe de rock américain signifiait parcourir dans un van ce pays immense, dormir à même le sol, vendre ses disques aux concerts... Retrouver en quelque sorte l'esprit des pionniers.* »

« L'ESPRIT DES PIONNIERS »

Le cheminement de Tweedy recoupe en partie celui de son modèle. Un premier groupe fougueux, Uncle Tupelo, formé dans l'Illinois, défoulera les tensions adolescentes avant d'atteindre, sous le nom de Wilco, la maturité. Après un premier disque en 1995, *A. M.*, un peu approximatif, Jeff Tweedy, Jay Bennett, John Stirratt et Ken Coomer ont réussi, deux ans après, avec *Being There*, un double album proposant une relecture somptueuse des racines blues, folk et country.

Après une collaboration avec Billy Bragg, pour l'album *Mermaid Avenue* consacré à des chansons inédites de Woody Guthrie, Wilco aspire avec *Summer Teeth* à une ex-

Patrice Chéreau et Georges Lavaudant

Patrice Chéreau et Georges Lavaudant – ces deux derniers furent codirecteurs du TNP. Selon Dominique Wallon, ces manifestations seront assurées par Roger Planchon. Mais, entre-temps, celui-ci aura très probablement quitté la direction du TNP. Son contrat est déjà prolongé jusqu'au 31 décembre 2000 : « Jusqu'à quand est-il souhaitable de prolonger le mandat de Roger Planchon ?, dit Dominique Wallon. Nous avons eu beaucoup de discussions sur ce sujet avec lui. Comme pour Chaillot, nous nous posons la question de l'avenir du TNP : quel projet, quel directeur ? Nous travaillons avec la municipalité de Villeurbanne pour examiner comment il serait possible de faire du TNP un vrai grand théâtre national en région. »

UN STUDIO DE CINÉMA A la mairie de Villeurbanne, on se dit « extrêmement attentif à la question du statut du TNP ». Raymond Terracher – adjoint au maire chargé de l'action culturelle et des grands projets – insiste : « Le ministère fait état de projets de structures nouvelles en région, avec des contrats de trois ans. Cela nous paraît court. Nous voulons que le TNP bénéficie d'une structure de type national, avec des subventions qui ne soient pas en baisse. Pour la succession (...) nous nous donnons un an pour décider. »

D'ici là, le TNP va aménager, à la demande de Roger Planchon, un local de mille mètres carrés, près du théâtre, qui servira à la fois de salle de répétition et de studio de cinéma. Dominique Wallon reconnaît que le ministère a « beaucoup hésité » avant de donner son accord pour le studio de cinéma, dont il estime qu'il doit servir de « studio d'appoint ». Ce n'est pas la ligne de Planchon – qui réclame depuis des années les moyens de mettre en place un centre de création pluridisciplinaire – ni celle de la mairie de Villeurbanne, qui constate que « beaucoup de films tournés dans la région ont recours aux studios parisiens, faute d'endroit adéquat ». Les travaux commenceront au plus tôt à la fin de l'année. Le budget est de 17,7 millions de francs (2,7 millions d'euros) – dont 5 millions de l'Etat, 3 millions de la communauté urbaine, 2,7 millions de la région et 6,3 millions de la ville. Le nouvel espace devrait être opérationnel courant 2001.

Brigitte Salino



Jeff Tweedy, Jay Bennett, John Stirratt et Ken Coomer, les musiciens de Wilco.

teur vivant, confie l'ex-Replacements. Mais je me sens sans doute plus proche de quelqu'un comme Alex Chilton. » Westerberg avait d'ailleurs composé une chanson en l'honneur de l'ancien leader de Big Star, figure culte de Memphis, éternelle cause perdue d'un rock essayant de retracer les fantômes pop anglais à travers le prisme fêlé et la rudesse du terroir américain. S'identifiant peut-être à ce modèle, Westerberg affirme : « Je n'échangerais pas l'influence que j'ai pu avoir contre quinze minutes de célébrité. » Respecté par Wilco et beaucoup d'autres, l'ex-punk n'a pas quitté Minneapolis. Les désillusions n'ont pas entamé sa foi dans le *songwriting* : « Les modes passent, les chansons restent. »

Stéphane Davet

★ *The Replacements, All For Nothing*, 2 CD Reprise/Wea. Paul Westerberg, *Suicaine Gratification*, 1 CD Chrysalis/EMI. Wilco, *Summer Teeth*, 1 CD Reprise/Wea.

Mathilde Monnier à l'affût des étincelles de vie

A LA TÊTE du Centre chorégraphique national de Montpellier, Mathilde Monnier a voulu initier un travail artistique avec des autistes. Commencée dans la plus grande discrétion il y a cinq ans à l'hôpital psychiatrique de La Colombière, cette expérience, échappant à toutes mesures, tous modèles, irrigue aujourd'hui d'une séve inattendue l'ensemble de son œuvre. C'est dire la nécessité qu'avait, qu'a toujours la jeune femme – les ateliers continuent – à aller chercher dans l'opacité de consciences emmurées quelque chose d'enfoui au plus profond d'elle-même. Une résonance de ce qui la pousse à danser.

Rencontrer l'Autre. Cet acte prend ici une dimension avec laquelle on ne peut tricher : l'artiste est incarnation de la différence ultime. Mathilde Monnier a pourtant réussi à nouer avec Marie-France Canaguier, vingt-six ans, un lien surprenant, au point qu'elles ont, ensemble, préparé un duo, *Bruit blanc*, qui a été joué le 7 avril 1998. La réalisatrice Valérie Urréa a filmé cette collision d'amour, ainsi que les répétitions préparatoires. C'est sec, c'est doux. Le péril d'aimer.

D'« INFIMES ENTREBAILLEMENTS »

Mis à part le jargon de concepts déjà bien élimés, comme ceux de « l'entre-deux », de « l'entre-deux corps », etc. (dont le commentaire ne fait pas l'économie), ce *Bruit blanc* se regarde le souffle court. Tout s'invente sous nos yeux. Le duo ouvre le film. De lourdes branches gisent au sol. Le long d'une paroi avance Mathilde Monnier. Marie-France Canaguier, atterrée à ses épaules, la suit. Lumière blanche, ombres noires dessinent ce cortège, comme surgi de *La Voie lactée* de Buñuel.

On comprend, peu à peu, que toutes les figures naissent du balancement d'avant en arrière auquel la jeune fille se livre dès qu'elle retourne en elle-même. Dans ce balancement, il y a tous les élan possibles, tous les refus aussi. Marie-France tire Mathilde allongée au sol, comme un paquet. Ou comme une branche morte. La chorégraphe appuie sa tête sur l'épaule de sa partenaire qui la repousse, à chaque fois, mais sans hâte. Juste gênante. Equilibres dans l'air, au sol, effets de bascule, accompagnés

DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE** : le Salon de la musique, consacré aux métiers de la musique, regroupe désormais deux manifestations, Musicora, plus spécialement ouvert au classique et au jazz, et Musicmania, pour le rock et la chanson. Le Salon est organisé du 10 au 13 avril dans le Parc de la Villette, à Paris (19^e), à la Grande Halle et à la Cité de la musique. Près de six cents exposants, dont des facteurs d'instruments, des éditeurs et des associations, seront présents. De nombreux concerts, conférences et débats sont aussi prévus. Un billet d'entrée groupé donne droit à l'accès aux deux Salons (60 F, 9,16 €) ouverts du 10 au 12 avril, de 10 heures à 19 h 30, et mardi 13 avril jusqu'à 18 heures. Le Salon devrait être inauguré, vendredi 9 avril, par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, à l'issue d'une journée professionnelle.

■ **PATRIMOINE** : à Marseille, l'ouverture de quatre salles de cinéma d'art et d'essai sur la Canebière le 7 avril, participe de la lente renaissance de l'artère mythique de la ville. Située près d'une galerie marchande désertée où ne vivent plus qu'un armurier et un vidéo-sex-club, la façade très kitsch des nouvelles Variétés, où se trouvait le célèbre caf'conc' des années 30, est surprenante. « Nous n'avions pas vraiment choisi La Canebière au départ, mais, à voir le regard des gens auxquels nous parlions du projet, c'est devenu un défi », explique le directeur des Variétés, François Da Silva, déjà directeur du César, l'une des deux salles d'art et d'essai marseillaises, dont les entrées ont triplé en cinq ans (180 000 fin 1998). – (AFP)

■ **OPÉRA** : la première mondiale du premier opéra en yiddish doit avoir lieu en Israël, le 28 avril, avec la présentation de *Dybuk* à l'université Ben-Gourion de Beersheba. Le spectacle fera ensuite le tour d'Israël, puis de différents festivals à travers le monde, a annoncé lundi 5 avril sa productrice, Rachel Michaelli. – (AFP)

Délicate succession à la tête des théâtres de Chaillot et de Villeurbanne

L'AVENIR du Théâtre national populaire de Villeurbanne (TNP) et du Théâtre national de Chaillot est en discussion. Dans les deux cas, le mandat des directeurs, Jérôme Savary pour Chaillot et Roger Planchon pour le TNP, arrivera à terme le 31 juillet 2000. Il s'agit d'assurer la succession aux deux postes, et, d'une manière plus large, de redéfinir la fonction des deux salles.

Jérôme Savary (né en 1937) dirige Chaillot depuis 1988. Il achève son troisième mandat, qui ne sera pas renouvelé ; il ne le souhaite d'ailleurs pas ; il désire poursuivre sa carrière de directeur-metteur en scène dans un autre théâtre – ce qu'il négocie en ce moment avec le ministère de la culture. En revanche, Savary verrait d'un mauvais œil que le Théâtre national de

Chaillot soit transformé en théâtre national de la danse, comme une rumeur le propage. Hormis le Théâtre de la Ville, subventionné par la Ville de Paris, aucune scène parisienne ne consacre la majeure partie de sa programmation à la danse. Pour pallier ce manque, le ministère de la culture a confié une mission à Anne Schiffrer, qui étudie (avec un comité de sages) les possibilités d'aménager ou de créer une salle.

Dominique Wallon, directeur de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles au ministère de la culture, met en avant une question préalable qui se pose à Chaillot : celle des travaux. « Il faut forer de nouveaux accès pour les décors, réaménager la cage de scène et la salle. Cette nécessité nous

a incités à réfléchir à l'avenir de Chaillot. Quel est le meilleur projet pour cette salle ? Elle pourrait devenir une grande salle symphonique – elle l'a été –, une salle pour la danse, ou une salle de théâtre, avec une mission renouvelée qui accorderait une plus large place au public familial et jeune. La question sera tranchée soit en juillet, soit en septembre. »

Roger Planchon (né en 1931) dirige le TNP depuis que, en 1972, le ministre de la culture, Jacques Duhamel, a transféré le sigle de TNP du Théâtre de Chaillot au Théâtre de la cité de Villeurbanne, où Planchon s'était installé en 1957. En 2002, le trentième anniversaire du transfert du sigle fera l'objet de manifestations (avec, probablement, des reprises de spectacles majeurs du TNP, signées de Roger Planchon,

l'actualité un ton plus haut.

PARIS 96.4 • LYON 95.3 • MARSEILLE 93.3 • LILLE 96.4 • BORDEAUX 107.3 • NICE 104.4 • NANTES 107.2 • TOULON 87.9 • GRENOBLE 100.8
 STRASBOURG 106.9 • CANNES 104.4 • NANCY 104.1 • ORLÈANS 99.7 • AIX-EN-PROVENCE 93.3 • CAEN 107.1 • BRUXELLES 107.6 • DIFFUSION SUR TPS

Dominique Fréret

★ *Les Lieux de là*, au Théâtre de la Ville, du 6 au 10 avril. Le 14 avril, *Bruit blanc*, Arte, 21 h 40.

Un primitif pour l'avant-garde

Nantes expose quarante œuvres du peintre autodidacte géorgien Niko Pirosmari, le Douanier Rousseau des artistes russes du début du siècle

PIROSMARI. Musée des Beaux-Arts, 10, rue Georges-Clemenceau, 44000 Nantes. Tél. : 02-40-41-65-65. Du mercredi au lundi de 10 heures à 18 heures, le vendredi jusqu'à 21 heures, le dimanche à partir de 11 heures. Entrée : 20 F (3,05 euros). Jusqu'au 7 juin.

NANTES

de notre envoyé spécial

Un métier d'avenir vers 1890 : employé de chemin de fer en Transcaucasie. Salaires modestes, mais paysages admirables. Une situation parfaite pour jeunes gens avec d'autres idées en tête. Les chemins de fer de Transcaucasie comptèrent donc plusieurs salariés promis à la notoriété. Celles de l'acteur Tsagareli et de l'aviateur Kebouria n'ont guère dépassé les frontières de la Géorgie. Mais la gloire musicale de Fedor Chaliapine est universelle et celle, picturale, de Niko Pirosmari est en train de s'étendre.

Pirosmari - en vérité Pirosmarnachvili - tient dans l'histoire des avant-gardes russes une place très comparable à celle du Douanier Rousseau en France : celle de l'autodidacte qui ignore les conventions artistiques et fait triompher une pureté naïve. Pour le Douanier Rousseau, on connaît l'histoire : un discret amateur est découvert par Picasso, Apollinaire, Delaunay. Ils le fêtent, ils achètent de ses tableaux, ils font de lui un primitif miraculeusement préservé.

Pour Pirosmari, c'est, à peu près, un processus identique. Jusqu'en 1912, nul ne le connaît en dehors de Tiflis. Né en 1862, employé des chemins de fer de 1888 à 1894, marchand de beurre et de fromages ensuite, Pirosmari préfère bientôt à son commerce la confection d'enseignes et l'exécution de portraits. Il en vit, mal semble-t-il, logeant dans des arrière-cours, sous des escaliers...

Sur ces derniers détails, la légende pirosmanienne est prolifique - trop. Elle l'est moins sur la technique du peintre, le choix de ses sujets, les influences. L'étude des œuvres permet seule de tirer quelques conclusions : Pirosmari peint à l'huile et de préférence sur une toile cirée noire, parfois sur métal - pour des enseignes - ou sur carton ; il ne craint pas les formats assez grands et ne s'enferme dans aucun genre ; il travaille tantôt à la commande, tantôt selon son envie ; il peut se montrer réaliste ou allégorique selon les sujets.

« LE GIOTTO GEORGIEN »

Dans tous les cas, il respecte la réalité autant qu'il y parvient et énumère scrupuleusement les éléments de la représentation. Le dessin est simple et détermine des silhouettes de face ou de profil. Les touches produisent parfois une légère vibration qui anime les aplats et suggère des volumes, les plis d'une jupe, la forme d'une botte, le galbe d'une poitrine.

La perspective est à peu près absente, du moins jusqu'aux années 1910, et un ciel vertical, un

mur ou le noir de la toile cirée réduisent la profondeur à un espace étroit, une sorte d'avant-scène sur laquelle se produit le modèle. Les couleurs sont peu nuancées et contrastent durement avec le noir omniprésent. La frontalité des compositions, la dureté des contours, la schématisation des visages créent des tableaux immobiles. On y voit des paysans, des buveurs et des animaux aux gestes arrêtés et aux poses fixes.

Cette extrême simplicité séduisait sans doute les clients de Pirosmari. On peut supposer qu'ils y retrouvaient la netteté statique des œuvres permet seule de tirer quelques conclusions : Pirosmari peint à l'huile et de préférence sur une toile cirée noire, parfois sur métal - pour des enseignes - ou sur carton ; il ne craint pas les formats assez grands et ne s'enferme dans aucun genre ; il travaille tantôt à la commande, tantôt selon son envie ; il peut se montrer réaliste ou allégorique selon les sujets.

Suivent les premiers contacts, des achats - les Pirosmari ne coûtent pas cher -, une exposition cautionnée par Larionov, lequel fait connaître la bonne nouvelle à Paris. Apollinaire commente, le 24 juillet 1914 : « Le grand et légi-



MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DE GÉORGIE

« Beauté d'Ortatchala à l'éventail » (1905), huile sur toile cirée (109 x 49 cm), de Niko Pirosmari.

time succès du Douanier Rousseau pousse maintenant les chercheurs de tous pays à rechercher les peintures populaires, les peintures paysannes. (...) En Russie, on se met à ramasser aussi les témoignages de l'art paysan et en particulier les peintures populaires du Caucase. Le peintre Larionov en a déjà beaucoup. » Quinze jours plus tard, c'est la guerre. Plus question de contacts internationaux. Après avoir été célèbre un court moment, Pirosmari est mort au printemps de 1918 dans le dénuement et la solitude.

Philippe Dagen

Le Festival Exit de Créteil brasse sans complexe arts nobles et gestes de la rue

LA SIXIÈME ÉDITION du Festival international Exit, qui s'est achevé dimanche 4 avril, a confirmé en un printemps de dix jours la place originale de Créteil dans un paysage festivalier parisien assoupi. Ouvert par le classique Bob Wilson (*Le Monde* du 27 mars), le marathon, qui mêle théâtre, expositions, musique et danse (*lire ci-dessous le compte-rendu des spectacles de Vincent Mantsoë et Ron Brown*), s'est conclu par une party sous le signe du Spirit of the Asian London Underground qui a fait vibrer le béton de la maison des arts tard dans la nuit. Exit se plaît à varier les approches dans le brassage sans complexe d'arts nobles et de gestes de la rue, la pratique du bricolage haute et basse technologie, le refus de trancher entre bon et mauvais goût et l'appel constant à la prise de risque sans laquelle il n'est de renouvellement.

Cette année, les benjamins étaient les très jeunes Gantois de Kung Fu. Ils sont plus de vingt, entre lycéa et premier emploi, qui aimeraient entrer dans la vie par la scène, les poings serrés, prêts à ouvrir les portes du coup de pied de

Bruce Lee. Une image qui manifeste un besoin de protection plus qu'un désir d'agression. Filles et garçons ne se privent pourtant pas de se cogner les uns aux autres. Ils le chuchotent et le crient au terme d'une piste d'envol enfoncée dans le public, encadrée par deux DJ - leurs seuls véritables héros. Ils affrontent ce tremplin du déhanchement des défilés de mode, dans les corps et les costumes inadaptés du quotidien. Un hiatus qui les fait vaciller, et ce vacillement, épié de la salle par des caméras, est transmis sur un écran géant.

AVEUX DE JEUNES ORDINAIRES-

Leur « collection » est faite de témoignages taillés à cru dans leurs espoirs, dans leurs sentiments. C'est leur pudeur qu'ils donnent à voir. Les Kung Fu font une revue de l'in-time, tout juste jouée, où s'expose en éclats ce qui resterait de nu. Ils ont choisi d'être eux-mêmes sur scène, ou de faire comme si. Ils ne revendiquent rien d'autre que de trouver une place (un rôle) en l'étant. Ils sont venus livrer ce qu'ils ont de plus précieux, les aveux de jeunes gens très ordinaires, dont les

confessions pourraient faire le quotidien du voyeurisme télévisuel. Ils en déportent les codes à la scène, avec plus de cran que d'art, et une impression troublante de vérité. Les Kung Fu hésitent entre l'appel à témoins et le besoin de spectateurs avant de trancher en exhortant le public à devenir supporter, et proclamer jeu et match.

Plus classique, Exit proposait, en bon anglais d'Angleterre, *Blue Heart*, drôle théâtrale en deux temps et deux mouvements de Caryl Churchill, mise en scène par Max Stafford-Clark, qui présida longtemps aux destinées du Royal Court, avant de créer la compagnie Out of Joint, l'une des plus inventives du moment outre-Manche. *Blue Heart* est plongé dans l'essence du théâtre - la répétition -, et minuté par Max Stafford-Clark avec la précision de l'œuf mollet au break-fast. Près d'un demi-siècle après Jean Tardieu, Caryl Churchill découvre les vertus d'un mot pour un autre, d'un mot pour beaucoup d'autres, d'un mot pour tous les autres, dans des situations à faire pleurer les princesses d'Angleterre. La mise à la torture (répétitions, ac-

clérations, condensations, coupures) de dialogues effrayants de banalité moque par l'absurde les trivialités de la comédie anglaise sociale-psychologisante contemporaine.

Mais la principale réussite d'Exit 99 aura été celle des marionnettistes (pour adultes) britanniques de Faulty Optic. Avec *Tunnelvision*, Liz Walker et Gavin Glover projettent leur humanité de trois pouces dans l'existence des taupes. L'égoïsme, la bêtise, l'envie, la haine sont attisés par une solitude sans fond, qui renvoie chacun sur son île hostile. Leurs créatures guettent le train qui les sortirait du tunnel de la médiocrité, et ne s'arrêtera jamais pour eux. Leur œil, impitoyable, n'est rien à côté de leur nez, suractif, qui leur procure une animalité (une apparence de vie) débordante. *Tunnelvision* aborde au grand art par la rive du désespoir. Faulty Optic est à Châtillon jusqu'au 17 avril (tél. : 01-46-57-22-11) avec *Snuffhouse Distinction*, un de ses précédents spectacles. Il n'y a pas de bonne raison de le manquer.

Jean-Louis Perrier

La grande parade du sexe et du désir de vivre

IL AGACE, il énerve. Tant de désinvolture, voire de platitude. Le travail du chorégraphe Ron Brown n'est pas conçu, il est vrai, pour être béni-oui-oui, mais pour provoquer. Tant de santé pour parler de sexe, de drague, du sida. Il taille dans ces délicats sujets avec la distance sophistiquée, pseudo-naïve, qu'on retrouve dans la communauté noire américaine-homosexuelle-urbaine-new-yorkaise. C'est le goût de la parade qui l'emporte. Parade du défilé de mode de *Ebony Magazine*, qui emprunte au *vogueing* mis à la mode dans les night-clubs de Manhattan, en imitation du style « imitable » des mannequins de *Vogue* des années 50. Tout est posé, joué, déhanché à se tordre la colonne. Parade plus crue du sexe dans *Better Days*, des hommes qui se matent, se soupèssent. Langage des yeux, de la main baladeuse. Les hommes entre eux, beaux, triviaux.

Jours meilleurs d'avant le sida, jours à venir après l'espoir des nouvelles thérapies. Cette danse divisée en douze séquences, comme les stations d'un chemin de croix iconoclaste, si elle comprend le deuil, la poésie dite pour celui qui est mort, n'en reste pas moins une forte démonstration d'énergie à vouloir vivre. Cette pièce souligne, comme le fait aussi le travail d'un Bill T. Jones, la différence de traitement de ces thèmes (maladie, mort, sexe) entre les Etats-Unis et l'Europe (à l'exception de l'Australien Lloyd Newson). Là, exhibi-

tion, vérité nue, dérision du coup d'œil ; ici, pudeur, réquiem, perspective morale, et sociale. Ron Brown choisit le ras de la réalité. Certains diraient le ras du slip. Parade pour esquiver, échapper, mettre à mal les bien-pensants. Banal ? Plutôt simpliste comme le sexe pour le sexe.

Autre parade amoureuse, celle de l'oiseau gula qu'incarne, magnifiquement, le Sud-Africain Vincent Mantsoë, qu'on avait découvert aux Rencontres de Luanda (Angola) en 1996. Dans *A Spiritual Journey into the self*, le danseur continue en solo sa quête d'identité entre tradition, racines et ouverture au monde. Manquent ici ses danseuses bariolées, qui accompagnaient sa danse pleine d'humour, de vivacité. Plus sérieux, Vincent Mantsoë est aussi devenu plus convenu. Hommage à l'Afrique, aux parents. *Good boy!* Un bon garçon auprès duquel Ron Brown et sa bande d'« obsédés sexuels » jouent sans peine les *bad boys* de service.

Didier Fussilier, directeur artistique d'Exit, lance ses filets, et ramène de l'excellent, du bon et du moins bon. Du multimédia, du non-identifié, du en train de se faire. Au spectateur de juger. Le travail n'est pas mâché. N'est pas signalisé : « Attention, chefs-d'œuvre ». Donc on s'amuse.

Dominique Frérot

THEATRE MUNICIPAL POPULAIRE DE LA VILLE DE PARIS
DIRECTION GERARD VIOLETTE

DIMANCHE 11 AVRIL 17H HONGRIE

MUZSIKÁS/MÁRTA SEBESTYÉN

CHANT

faire revivre la musique paysanne, la faire rentrer dans la modernité

LOCATION 01 42 74 22 77 • 2 PL. DU CHÂTELET PARIS 4 **95**

SORTIR

PARIS

Loué soit le progrès

Soit le titre d'une pièce, *Loué soit le progrès*. Soit un résumé rapide de ladite pièce : des hommes pêchent. Le poisson qu'ils attendent est un homme qu'on a poussé dans l'eau. Entre le titre et la pièce, il y a un monde, celui de Gregory Motton, auteur britannique de trente-huit ans, lancé en France par Claude Régy (*Chutes, La Terrible voix de Satan*), et mis en scène ce printemps par l'Allemand Lukas Hemleb, (ont les précédentes productions en particulier *Les Mauvais contes ne font pas les amies*) ont témoigné d'un ton réconfortant pour la mise à jour de la cruauté.

La Cabane de l'Odéon, 36-38, quai de la Loire, Paris 19^e. M^e Jaurès. Du 6 avril au 8 mai. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 60 F à 110 F.

Amants ; Vieux ménage

« Le théâtre ne meurt ni du billet de faveur, ni de la cherté des places, ni de la censure ; le théâtre meurt du théâtre. Depuis plus de trente ans, tous les soirs, sur tous les théâtres, on joue la même pièce. Que ce soit une comédie, un drame, un vaudeville, une opérète, c'est toujours la même chose ; un mariage contrarié pendant quatre actes, accompli au cinquième. »

Voilà ce qu'écrivait Octave Mirbeau au début de siècle. Pour lutter contre l'ennui au théâtre, il prit le parti de parler de l'amour et du mariage, - mais, nuance - du mariage « contrariant » plutôt que contrarié. La Comédie-Française donne l'occasion d'entendre deux de ses textes. Mise en scène de Jean

Bouchaud, avec Alain Pralon, Martine Chevallier et Florence Viala.

Comédie-Française Studio-Théâtre, 99, rue de Rivoli, Paris 1^{er}. M^e Palais-Royal. Du 6 avril au 22 mai. Du lundi au samedi, à 18 h 30. Relâche jeudi et dimanche. Tél. : 01-44-58-98-58. De 45 F à 80 F.

Sclavis/Frith/Drouet

Roscoe Mitchell Note Factory

L'une des soirées les plus intéressantes, sur le papier, du festival de jazz Banlieues bleues. En première partie, la musique improvisée telle que s'y confronte le trio Louis Sclavis (clarinette), Fred Frith (guitare) et Jean-Pierre Drouet (percussions), entendu lors d'une édition de Sons d'hiver ; ensuite le Note Factory du saxophoniste de l'Art Ensemble of Chicago, Roscoe Mitchell. Une formation à neuf, qui comprend d'excellents solistes (Hugh Ragin, Matthew Shipp...) pour une musique concertante et improvisée avec une double rythmique.

Bobigny (93). Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 20 h 30, le 6 avril. Tél. : 01-49-22-10-10. De 75 F à 95 F.

Moutin Réunion

Les frères Moutin, François à la contrebasse et Louis à la batterie, forment l'une des rythmiques les plus excitantes du jazz en France, et très demandée. Du coup, leur groupe, avec Sylvain Beuf (saxophone) et Baptiste Trotignon (piano) ne joue pas assez souvent. Séance de découverte ou de rattrapage au Duc bienvenue.

Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^e Châtelet. 22 heures, le 6 avril. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

(Publicité)

Le Théâtre du Rond-Point Cie Marcel Maréchal
et **Le CADO Centre National de Création Orléans - Loiret - Région Centre**

présentent au **Théâtre du Rond-Point**

**Pierre Arditi . Michel Aumont
Marcel Maréchal . Chantal Neuwirth**

réver peut-être

de **Jean-Claude Grumberg** - m.e.s. **Jean-Michel Ribes**

dernière le 16 avril supplémentaire samedi 10 avril à 17h

6 nominations aux "Molières" 99

Reservation 01 44 95 98 10

GUIDE

REPRISES CINÉMA

La Chambre des tortures de Roger Corman. Américain, 1961 (1 h 20). Reflet Médicis III, 5^e (01-43-54-42-34).
Fermature de l'usine Renault à Villvoorde de Jan Bucquoy. Belge, 1998 (1 h 25). Studio Galande, 5^e (01-43-26-94-08).
Spartacus de Stanley Kubrick. Américain, 1960 (3 h 15). Grand Action, 5^e (01-43-29-44-40).

FESTIVALS

Festival du film de Paris
Pour sa 14^e édition, le Festival, présidé cette année par Jean-Pierre Jeunet, programme sept longs métrages inédits et sept autres films qui n'ont pas encore trouvé de distributeur. L'ouverture du festival sera marquée par la projection du nouveau film de James Ivory, *La Fille d'un soldat ne pleure jamais* et la clôture par celle de *The Hi-Lo Country*, réalisé par Stephen Frears et dont la sortie à Paris est prévue pour le 23 juin.
Gaumont Marignan, 27, avenue des Champs-Élysées, Paris 8^e. M^e Franklin-Roosevelt. Tél. : 01-40-30-30-31. Du 6 au 13 avril.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 Fmn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Giulio Cesare de Haendel : version de concert. Sara Mingardo (Giulio Cesare), Sandrine Piau (Cleopatra), Laura Polverelli (Cornelia), Brigitte Balleys (Sesto), Hilary Summers (Tolomeo), Roberto Scaltriti (Achilla), Les Talents lyriques, Christophe Rousset (direction).
Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8^e. M^e Alma-Marceau. Le 6, à 19 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 450 F.

DERNIERS JOURS

10 avril : Miroirs noirs d'Arno Schmidt, mise en scène de Patrick Sommer, avec Yann Collette et Marie Cariès.

Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du mardi au samedi, le lundi, à 20 h 45. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.

Guy Bedos
Théâtre de la Renaissance, 23, rue de la Ville Saint-Martin, Paris 10^e. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-42-08-18-50. De 60 F à 180 F.

Philippe Cagnée : prolifération
Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple, Paris 4^e. Tél. : 01-42-78-11-71. De 14 heures à 19 heures. Entrée libre.

théâtre des champs-élysées

MONTEVERDI
L'ORFEO

14, 15, 16, 17 AVRIL

direction musicale RENÉ JACOBS
mise en scène TRISHA BROWN

orchestre CONCERTO VOCALE
chœur COLLEGIUM VOCALE DE GAND
danse TRISHA BROWN COMPANY

location 01 49 52 50 50

NOUVEAU
chez votre marchand de journaux

théâtre

DESCHAMPS MARKEEFFE : LES BÉCHERONS, C'EST MOU TOU...!

LES BONHEURS DU THÉÂTRE

LA GAZETTE DES SPECTATEURS
le petit journal de ceux qui aiment leur pièce

On ne vous a jamais parlé de théâtre comme cela

EN VUE

■ La police a interpellé **Ding Zilin**, en résidence surveillée, porte-parole des mères des victimes de la place Tiannamen, qui s'apprêtait à sortir le jour de *Qing Ming*, la fête des défunts, pour acheter des crevettes fraîches à la mémoire de son fils qui les aimait tant.

■ Après avoir construit de leurs mains un petit abri en bois au-dessus de l'autel où **Pol Pot** a été incinéré, les soldats cambodgiens de la province d'Anlong Veng font payer environ 30 francs la visite.

■ **Vincent Habineaza**, Tutsi soupçonné d'avoir massacré ceux de son ethnie, enfermé dans la prison centrale de Kigali avec 7 000 Hutus, mange son brouet de maïs sans pouvoir améliorer son ordinaire : « Moi, je n'ai personne dehors. Ma famille a été tuée. »

■ Les admirateurs de la bégum **Khaleda Zia**, leader de l'opposition bangladaise, sont autorisés à lui offrir une seule fleur, tulipe ou rose ; **Rajiv Gandhi**, ancien premier ministre indien, ayant été tué, en 1991, par l'explosion d'un bouquet.

■ « Tout bien pesé, nous avons décidé que le public russe a plus que jamais besoin de prendre connaissance de ce livre », a déclaré, lundi 5 avril, **Galina Zinkovich**, directrice du marketing d'Info-M, la maison d'édition russe qui, au début des frappes de l'OTAN, avait renoncé à la publication de l'autobiographie de **Monica Lewinsky**.

■ Les **Parris**, un couple de l'Utha, militants anti-tabac, poursuivent en justice les **MacFarlane** leurs voisins qui, chez eux, fument sans tirer leurs rideaux.

■ Devant l'ardeur des couples à concevoir des bébés de l'an 2000, le Planning familial britannique lance, à l'instar de l'association de protection des animaux opposée aux cadeaux de chiots ou de chats souvent abandonnés après les fêtes, le slogan : « *Un bébé, c'est pour la vie.* »

■ Un Palermitain, marié, sans enfant, incarcéré à la prison de l'Ucciardone pour vol aggravé, demande le parler pour son chien, déprimé depuis l'arrestation de son maître.

■ Les carabiniers qui avaient empêché **Carmine Forestiero**, trente-cinq ans, de sauter d'un pont sur l'autoroute près d'Ostie, l'ont arrêté, vingt jours plus tard à Rome, mourant de faim, tapant à coups de poings sur un distributeur automatique de confiseries.

■ Quarante porcs ont suffi à la commune allemande de Laasdorf pour fabriquer, dimanche 4 avril, une saucisse de 5 kilomètres de long.

Christian Colombani

Pékin dénonce l'intervention de l'OTAN au Kosovo

La presse chinoise, c'est-à-dire les autorités, vole au secours des Serbes, oublie quasiment les réfugiés, et s'inquiète pour la paix mondiale



montée des « sentiments anti-américains », notamment en Russie. La présentation des événements par les médias chinois est d'un manichéisme abrupt. Les Serbes, qui ne cessent de « vouloir la paix », sont les seules victimes. Au journal télévisé du soir, l'en-

Rien ne saurait justifier aux yeux de la presse chinoise - c'est-à-dire des autorités - une telle intervention. Non seulement le « fort » attaque le « faible », mais il bafoue la loi internationale en passant par-dessus l'ONU. Eparquant plutôt les Européens, les éditorialistes concentrent leur colère sur les Américains. « En tant qu'unique superpuissance de l'après-guerre froide, les Etats-Unis considèrent de plus en plus l'ONU comme un obstacle à leurs ambitions hégémoniques », dénonce le *China Daily*. « Aussi utilisent-ils l'OTAN comme un instrument au service de leur politique de puissance. » Et le même journal de se faire complaisamment l'écho de la

voyé spécial à Belgrade de la chaîne CCTV se répand avec minutie sur les destructions causées par les frappes - une usine, un pont. Les images ne montrent qu'éclats de métal, façades éventrées, toitures calcinées, visages serbes abattus. Tandis que les avions de l'OTAN bombardent leurs « églises médiévales », le *Quotidien de la jeunesse de Chine* trouve « émouvante » l'inflexibilité des Serbes qui vont « tenir jusqu'au bout ». Entretenant ce climat de sympathie pro-serbe, la télévision centrale vient de décider de rediffuser de vieux films yougoslaves exaltant l'héroïsme durant la deuxième guerre mondiale. Et les dizaines de milliers de

Kosovars chassés de leurs villages ? Il en est à peine question. La télévision n'en montre aucune image. Le *Quotidien des ouvriers* publie bien un cliché de réfugiés entassés sur un tracteur sans préciser qu'ils fuient les exactions serbes - dont l'opinion chinoise ignore tout. Quand la presse évoque - rarement - les vagues de personnes déplacées, c'est pour expliquer que l'OTAN en porte seul la responsabilité. La crise des réfugiés, y lit-on, a commencé après et non avant les raids aériens. « L'OTAN accuse les Serbes d'« épuration ethnique » ou de « génocide » contre les Albanais, écrit le *China Daily*, mais ce sont ses avions qui commettent un meurtre indiscriminé contre la population de Yougoslavie. »

A en juger par la nervosité du ton de sa presse, la Chine prend l'affaire très au sérieux. « Cette détestable invasion » constitue à ses yeux « un abominable précédent », selon la formule d'« experts » cités par l'agence *China nouvelle*. Pékin songe bien-sûr au scénario d'un conflit avec Taïwan où les Etats-Unis pourraient se trouver impliqués, comme cela faillit être le cas lors de la « crise des missiles » de mars 1996. Le parallèle qui n'est jamais expressément formulé relève du non-dit. Mais il est suffisamment présent dans les esprits pour que la propagande voie dans la crise du Kosovo l'esquisse d'une menace pour la paix mondiale.

Frédéric Bobin

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ La décision prise par le gouvernement de Lionel Jospin de ne pas accueillir des milliers de réfugiés albanais sur le sol français est cohérente. Mais elle n'est pas réaliste. Si l'objectif des frappes de l'OTAN est bien de faire plier Slobodan Milosevic et de l'empêcher de poursuivre sa politique d'épuration ethnique au Kosovo, il est juste, en effet, d'affirmer le droit à un prompt retour des populations qui ont été chassées du Kosovo ; et il est logique de ne pas transférer celles-ci dans des pays éloignés d'où beaucoup ne partiront plus. Refuser de donner raison à Milosevic, c'est mainte-

nir par principe les déportés aux frontières du Kosovo ! Cette position de principe n'est cependant tenable que si cet exode est bref et si l'OTAN parvient rapidement à ses fins, c'est-à-dire oblige Milosevic à rendre les armes d'ici quelques jours et le contraint à mettre un terme aux déportations massives de Kosovars. Tout démontre aujourd'hui, cependant, qu'il n'en sera probablement rien.

LE FIGARO
Pierre Rousset

■ Dix-neuf nations démocratiques ne font pas la guerre sans donner une très forte impression de cacophonie et d'improvisation. Beaucoup d'erreurs ont déjà été commises, comme celle qui a consisté à exclure, dès le début,

toute offensive terrestre au Kosovo. Il fallait alors rassurer les Américains, traumatisés, depuis le Vietnam, à l'idée qu'une guerre peut faire des morts. Mais c'était surtout un premier signal de faiblesse adressé à Milosevic. Cette fois, ce sont les Allemands qui ont voulu se montrer généreux, en prenant l'initiative de cet accueil massif des réfugiés. La corde humanitaire des pays nordiques et anglo-saxons a tout de suite vibré. Mais la France et l'Italie ont pris leurs distances.

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ L'exception française peut parfois constituer un bien lourd fardeau. Ainsi en va-t-il de la décision du gouvernement, benie par

l'Elysée, de refuser l'installation provisoire en France de quelques milliers de réfugiés du Kosovo. L'explication avancée officiellement à quelque chose de martial (« Nous n'acceptons pas le fait accompli des déportations perpétrées par les Serbes », a dit Lionel Jospin), mais c'est la frilosité et de vieilles craintes qui se profilent derrière ce mouvement de menton. Comme si le gouvernement, dans cette affaire, avait été plus animé par le désir de ne pas réveiller la question du droit d'asile et de ne pas raviver le délicat problème des sans-papiers non régulés que de signifier à Milosevic sa volonté d'assurer par tous les moyens un retour rapide des réfugiés sur la terre dont ils ont été et sont encore déportés.

SUR LA TOILE

ÉTATS-UNIS

■ Le gouvernement des Etats-Unis a décidé de faire appel du jugement d'un tribunal fédéral annulant le Child Online Protection Act (loi de protection des mineurs en ligne). Le juge avait estimé que cette loi était contraire au premier amendement de la Constitution.

SERBIE

■ La radio indépendante de Belgrade B92, qui continuait à émettre sur Internet après que son matériel d'émission eut été confisqué (*Le Monde* du 30 mars), est réduite au silence depuis le 2 avril. Un groupe de policiers et de magistrats a fait évacuer le personnel. M. Mirkovic, directeur de la station, a été démis de ses fonctions, mais annonce son intention de reprendre la diffusion d'informations indépendantes dès que possible.

www.b92.net

INTERNET GRATUIT

■ World Online France (filiale de World Online International, Bouygues Telecom et TF1) offrira à partir du 1^{er} mai un accès Internet gratuit et illimité, sans bannière publicitaire obligatoire ni surtaxe téléphonique, aux 200 000 premiers internautes français qui en feront la demande. *www.worldonline.fr* ou 08-03-31-30-00.

www.africultures.com

Actualité artistique et critique culturelle africaine



de sélectionner une discipline, une période, un pays et un type de manifestation (festival, foire, colloque, concert, prix). Ainsi, en cliquant sur les festivals de cinéma, on découvre onze rendez-vous, de Paris à Montréal, Ouagadougou ou Le Cap. L'agenda contient égale-

ment tous les programmes des centres culturels français en Afrique et des liens directs vers leurs sites.

Une base de données consacrée à l'actualité culturelle, baptisée Murmures, sélectionne dépêches, brèves et communiqués classés

par rubrique et par période. On y découvre pêle-mêle - et en musique - des informations sur le groupe de rap Public Enemy en guerre avec sa maison de disques new-yorkaise, sur les Victoires de la musique de Yaoundé et sur les labels producteurs de disques africains...

La rubrique Articles est dotée d'une belle page de garde où une statuette de femme de profil, en bois, porte les dix-sept numéros de la revue *Africultures*. Cliquer sur une jaquette permet d'accéder au sommaire de l'ouvrage et aux articles, disponibles en français et en anglais. Un index thématique et un moteur de recherche couvrent tous les articles parus depuis la naissance de la revue. On découvre ainsi l'hommage rendu au cinéaste sénégalais Djibril Diop Mambéty après son décès, accompagné d'un manuscrit inédit du réalisateur, ou le portrait du comédien et metteur en scène burkinabé Sotigui Kouyaté.

Valérie Osouf

Abonnez-vous au Monde pour seulement **173F** par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : **LE MONDE**, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse : Localité :

Code postal : Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/99 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 901MOPA1

Autorisation de prélèvements

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR : ORGANISME CRÉANCIER : **LE MONDE** 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom : Prénom : N° rue : Code postal : Ville :

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)

N° rue : Code postal : Ville :

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
.....

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc. : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99F/mn)

*Le Monde (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year. "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodic postage paid at Chantilly N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Chantilly N.Y. 12919-1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Intelligence avec l'ennemi

par Alain Rollat

CHER PROFESSEUR Constantinovic ! Merci, tout d'abord, d'avoir mis la littérature française à l'abri des imbéciles de chez vous qui voulaient la brûler. Dites notre gratitude à vos étudiants du département de français de la faculté des lettres de Belgrade qui vous ont aidé à protéger ces milliers de livres au milieu desquels une caméra de TF 1, déjouant la censure militaire, vous filmaient lundi soir. Merci, ensuite, pour vos deux messages codés. J'ai décrypté le gros plan furtif sur l'œuvre poétique de Louis Aragon qui renvoyait, n'est-ce pas, à son *Cantique à Elsa*. Message reçu : « Il est plus facile de mourir que d'aimer... » Surtout par temps de guerre.

J'ai bien compris que, sous ce cri de désespoir, se camouflait une leçon destinée à ceux de vos élèves qui s'exaltent encore au spectacle de la guerre parce qu'ils prennent du plaisir à faire la

nique aux bombes en participant au concert quotidien mis en scène par la propagande milosevicienne puis en faisant la chaîne, main dans la main, sur les ponts de votre ville. Ne vous inquiétez pas. S'ils ont lu Aragon, ils ne confondront jamais Belgrade et Guernica. Ils apprendront vite que, loin d'être moderne, ce rite musical est, au contraire, l'un des plus archaïques. On recourt au rock dans toutes les armées, depuis l'Antiquité, pour galvaniser les jeunes combattants voués au sacrifice. L'historien arabe Ibn Khaldoun l'écrivait déjà au XIV^e siècle : « Il n'est que de faire bien chanter les hommes en chœur, ils sont prêts à tout subir et à tout commettre... » Pourquoi ces jeunes gens n'invitent-ils pas leurs soldats à faire l'amour plutôt que la guerre à leurs compatriotes albanais ? Pourquoi leurs chaînes humaines réduisent-elles la fraternité au chaïnon serbe ?

Est-il donc si difficile, quand on est serbe, de donner la main à un Albanais ?

J'ai un peu hésité, en revanche, cher professeur Constantinovic, sur la signification exacte de votre second message, celui dont la clé était donnée par le gros plan sur l'œuvre de Victor Hugo. Selon mon service de renseignement, il y avait trois décryptages possibles : « *Je n'ai plus d'ennemis quand ils sont malheureux* » ; « *L'exil, c'est la nudité du droit* » ; « *Ah ! Insensé qui crois que je ne suis pas toi !* » Ressentant votre blessure, j'en ai conclu que ces trois références se combinaient pour exprimer votre compassion à l'égard de vos frères albanais déportés dont les mains désespérées vous fuient et se tendent vers moi, dans un autre concert quotidien, pour réclamer du pain. Je vous ferai une réponse tirée de la même source : « *Quand la liberté rentrera, je rentrerai* » au Kosovo.

MARDI 6 AVRIL

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.20 L'Enfer du Goulag. Forum Planète
23.25 Séville, les galériens de la foi. Forum Planète

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : John Waters; Fonky family; Christiane Desroche-Noblecourt; Christiane Ziegler. Canal +
19.00 Archimède. Arte
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. Dominique Voynet. LCI
20.00 20 h Paris Première. Invité : Jean Yanne. Paris Première
20.50 Les Moments de vérité. M 6
21.00 Le Gai Savoir. La chanson française d'hier à aujourd'hui. Avec Charles Aznavour; Faudel; Richard Cannavo. Paris Première

23.30 Place de la République. La sécurité est-elle l'affaire de tous? France 2
23.30 Nimbus. Médicaments : de la dépendance à la délivrance. Invités : Michel Reynaud; Jean-Marie Habbard; Serge Karsenty; Philippe-Jean Parquet. France 3

DOCUMENTAIRES

19.00 Conversation avec Michael Tippett. Odyssee
19.55 Indé, naissance d'une nation. Les femmes. Odyssee

Le Monde TELEVISION

PLANÈTE

12.10 Monsieur Patel tournée à Bollywood
Bollywood, c'est Bombay, capitale du cinéma indien. Le documentaire de Roger Mitchell accompagne un comédien, Harish Patel, sur ses trois tournages quotidiens. La course contre la montre de ce personnage plutôt antipathique témoigne de la fécondité d'une industrie cinématographique dont les productions sont avalées avec ferveur par les spectateurs.

20.05 Les Tribus indiennes. (15/20). Les Pueblos. Planète
20.15 360°, le reportage GEO. D'après nature. [2/4]. Arte
20.35 Le Train des orphelins. Planète
20.40 Thema. Mais qu'est-ce qu'elles veulent maintenant? Arte
20.45 Les Descendants. [9/13]. Histoire
21.45 Voyage au pays des dieux. (1/13). Jérusalem. Odyssee
21.50 Un siècle d'aviation. [1/4]. Histoire
22.10 Vatican. Pie XII et l'Holocauste. Odyssee
23.00 Les Celtes. [5/6]. Histoire
23.20 L'Épopée des fusées. [13/13]. Au-delà du système solaire. Planète
23.35 Sur la piste du crime. [1/3]. Les cadavres qui parlent. TSR
0.55 Tibet, la route de l'espoir. France 3

SPORTS EN DIRECT

20.30 Basket-ball. Pro A. Play-off. Quart de finale, match d'appui éventuel. Eurosport
20.35 Football. Coupe de l'UEFA. Demi-finale aller; Marseille - Bologne. TF 1

MUSIQUE

19.00 Bach. Concerto brandebourgeois n° 2. Par le Scottish Chamber Orchestra, dir. Raymond Leppard. Muzzik
21.00 Beethoven. Symphonies n° 7, 8 et 9. Londres, 1970. Par le New Philharmonic Orchestra, dir. Otto Klemperer. Muzzik

22.45 Les Noces de Figaro. Opéra de Mozart. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Karl Böhm. Mezzo
23.55 Sadko. Opéra de Rimski-Korsakov. Par l'Orchestre et les Chœurs du Kirouy, dir. Valery Gergiev. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 La Vérité en face. Etienne Périer. Festival
20.40 Tremblement de terre à New York. Terry Ingram. Canal +
22.05 L'An mil. Jean-Dominique de La Rochefoucauld. Festival
22.15 Les Alsaciens ou les Deux Mathilde. Michel Favart [3/4]. TV 5
22.40 Double enquête à Hamelin. Arvi Liimatainen. M 6
23.00 L'Honneur de ma famille. Rachid Boucharb. Arte

COURTS MÉTRAGES

23.05 L'Interview. Xavier Giannoli. France 2

SÉRIES

20.55 La Vie à cinq. Séparations. Téva
21.45 Ally McBeal. Just Looking (vo). Téva
23.00 Star Trek, la nouvelle génération. [1/2]. La pierre de Gol (v.o.). Canal Jimmy
23.50 Star Trek, Deep Space Nine. Les Cardassiens (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

16.25 Les Granges brûlées. Jean Chapot (France, 1973, 95 min) O. Ciné Cinéma 2
16.50 Sailor et Lula. David Lynch (États-Unis, 1989, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 1
17.25 Out of the Fog. Anatole Litvak (États-Unis, 1941, N., v.o., 85 min) O. Ciné Classics
18.30 Napoléon. Muet d'Abel Gance [1/3] (France, 1926, N., 120 min) O. Histoire
18.45 Marion. Manuel Poirier (France, 1996, 105 min) O. Cinéstar 2
18.50 Les Deux Orphelines. Maurice Tourneur (France, 1932, N., 100 min) O. Ciné Classics
20.30 Los Olvidados. Luis Bunuel (Mexique, 1950, N., v.o., 85 min) O. Ciné Classics
20.30 Intervista. Federico Fellini (France - Italie, 1986, 105 min) O. Ciné Cinéma 1
21.15 Assurance sur la mort. Billy Wilder (États-Unis, 1943, 103 min) O. Cinétoile
21.55 Forever and a Day. René Clair, Edmund Goulding, Cedric Hardwicke, Frank Lloyd, Victor Saville et Robert Stevenson et Herbert Wilcox (États-Unis, 1943, N., v.o., 110 min) O. Ciné Classics
22.10 Underground. Emir Kusturica (France - Allemagne, 1995, 165 min) O. Cinéstar 1



22.35 Quelles heures est-il? ■■ Ettore Scola. Avec Marcello Mastroianni (Italie, 1989, v.o., 103 min) O. Paris Première
22.40 Sailor et Lula. David Lynch (États-Unis, 1989, 120 min) O. Ciné Cinéma 2
0.40 Un homme parmi les loups. Carroll Ballard (États-Unis, 1983, 105 min) O. Ciné Cinéma 2

PARIS PREMIÈRE

22.35 Quelle heure est-il? ■■ Un avocat romain sexagénaire vient passer une journée à Civitavecchia, où son fils termine son service militaire. Retrouvailles embarrassées. La mise en scène d'Ettore Scola, constamment sur le fil du rasoir de l'émotion, est, malgré l'abondance de dialogues, un modèle de non-dits et, partant, de tendresse frustrée. Marcello Mastroianni et Massimo Troisi sont tous deux admirables. En v.o.

MERCREDI 7 AVRIL

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

16.00 Saga-Cités. Stop à la violence : le Manifeste des jeunes contre la violence. France 3
16.10 et 20.10 Le Talk Show. LCI
17.00 Les Lumières du music-hall. Les Quatre Barbous. Bobby Lapointe. Paris Première
17.10 Le Club. Sidney Lumet. Ciné Classics
17.15 Le Débat de Pierre-Luc Séguillon. LCI
18.00 Stars en stock. Jacqueline Bisset. Paul Newman. Paris Première
18.30 Nulle part ailleurs. Invité : YB, Maniacs Sharkiat, Didier Eribon. Canal +
19.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. LCI
20.00 20h Paris Première. Invité : Kent. Paris Première
20.05 Viva. Fête des vigneron : vin d'Est, vin d'Ouest. Avec Jacques Hainard. TSR
20.15 Droit de cité. Le plus beau métier du monde? RTBF 1
20.40 Quelle paix pour les Balkans? Invités : Hans Koschnik, Alexandre Adler. Arte
20.50 Des racines et des ailes. Illétrisme : des mots contre l'exclusion. Vaincre l'anorexie. Les nouveaux grands-parents. France 3
21.05 Strip-tease. Nénésie fait du foin. Perdu de vue. Les nourritures terrestres. TV 5
22.45 Ça se discute. Homosexualité féminine : la fin de la clandestinité? France 2
23.25 Un siècle d'écrivains. Carlos Fuentes, un voyage dans le temps. France 3
0.10 Génération Albatour. Queen Emeraldas. Ulysse 31 : Le royaume d'Hades. Jayce et les conquérants de la lumière : L'Évasion. France 3
0.50 Le Canal du savoir. Ousmane Sow, sculptures. Paris Première

SPORTS EN DIRECT

15.00 Cyclisme. Gand - Wevelgem. Eurosport
17.00 Football. Championnat du monde des moins de 20 ans. Nigeria - Allemagne. Eurosport
20.45 Football. Ligue des champions. Demi-finale : Manchester - Juventus. TF 1

DANSE

19.55 Mercure. Chorégraphie. Léonide Massine. Musique. Eric Satie. Avec Lorca Massine (Apollon), Paola Catalani (Vénus), Lucien Bruchon (Mercure). Décors et costumes. Pablo Picasso. Mezzo
21.50 Musica. L'Allée des cosmonautes. Sasha Waltz et Elliot Caplan. Arte
22.45 Symphonie de Psalmes. Chorégraphie. Jiri Kylian. Musique. Stravinsky. Par le Nederland Dans Theater, avec Shane Caroll, Alida Chase, Marly Knoben et l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Leonard Bernstein. Mezzo

Le Monde TELEVISION

CANAL +

17.45 Rex The Runt
Une nouvelle série animée, drôle, acide. Issue des studios britanniques Aartman, spécialisés dans l'animation en pâte à modeler, Rex The Runt (« Rex l'avorton ») montre une bande de chiens aux travers humains. Dans leur pavillon de banlieue, Rex, Bob, Wendy et Vince rêvent de célébrité, mais passent leur temps à regarder la télé. Cette série désopilante porte la signature de Richard Goleszowski.

19.30 La Chine, dragon millénaire. Shanghai la mystérieuse. Odyssee
19.45 Ces montagnes qui soudain disparaissent. Planète
20.10 360°, le reportage GEO. D'après nature [3/4]. Arte
20.35 Vivre dangereusement. Planète
20.55 Lorsque l'enfant paraît. Téva
20.55 Le Pays des bouddhas d'or. Odyssee
21.15 Point de départ. Histoire
21.35 Les Tribus indiennes. (15/20). Les Pueblos. Planète
21.45 Voyage au pays des dieux. (1/13). Jérusalem. Odyssee
22.05 Le Train des orphelins. Planète
22.15 Les Derniers Sanctuaires. Ecab : la province du vent. Odyssee
22.50 Musica. L'Autre Vie d'Alban Berg. Arte
22.55 Deux Papyrus plus un. Planète
23.00 Des ours et des hommes. Odyssee
23.45 Profil. Victor Klemperer, un chroniqueur du siècle, ma vie, si indécemment longue. Arte
23.55 Cinéma de notre temps. David Lynch. Ciné Cinémas
0.50 L'Épopée des fusées. [13/13]. Au-delà du système solaire. Planète

1.10 La Lucarne. Povinnost, confession d'un capitaine [1/2]. Arte

SPORTS EN DIRECT

15.00 Cyclisme. Gand - Wevelgem. Eurosport
17.00 Football. Championnat du monde des moins de 20 ans. Nigeria - Allemagne. Eurosport
20.45 Football. Ligue des champions. Demi-finale : Manchester - Juventus. TF 1

DANSE

19.55 Mercure. Chorégraphie. Léonide Massine. Musique. Eric Satie. Avec Lorca Massine (Apollon), Paola Catalani (Vénus), Lucien Bruchon (Mercure). Décors et costumes. Pablo Picasso. Mezzo
21.50 Musica. L'Allée des cosmonautes. Sasha Waltz et Elliot Caplan. Arte
22.45 Symphonie de Psalmes. Chorégraphie. Jiri Kylian. Musique. Stravinsky. Par le Nederland Dans Theater, avec Shane Caroll, Alida Chase, Marly Knoben et l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Leonard Bernstein. Mezzo

FRANCE 2

20.55 Charlotte, dite Charlie
Charlotte a quinze ans, elle est jolie. Ses parents ne voient pas leur fille est en proie à un mal-être. Ce téléfilm subtil, réalisé par Caroline Huppert et écrit par Colo Tavernier O'Hagan, aborde, en dehors des codes de la fiction télé, un sujet d'ordinaire peu ou maladroïtement traité : l'homosexualité féminine. Déjà diffusé en 1995, il sert de prologue à un débat du magazine « Ça se discute ».

23.15 La Légende de Joseph. Chorégraphie. John Neumeier. Musique. R. Strauss. Par le Wiener Staatsoperballet, avec Kevin Haigen, Judith Jamison, Karl Musil et l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Heinrich Hollreiser. Mezzo
17.35 Cœur Caraïbes. [2/2]. M 6
18.15 Les Alsaciens ou les Deux Mathilde. Michel Favart [3/4]. TV 5
18.30 La Lettre inachevée. Valérie Lumbroso et Chantal Picault. Téva
20.30 Le Tueur du dimanche. José Giovanni. Festival
20.40 Un amour qui tue. Simon Langton. RTL 9
20.50 La Vie en face. Laurent Dussaux. M 6
20.55 Charlotte, dite Charlie. Caroline Huppert. O. France 2
21.15 La Monnaie de la pièce. Ken Cameron. RTBF 1

SÉRIES

17.00 Au nom de la loi. Le Chinois. La Cinquième
19.30 Voltaire, ce diable d'homme. [4/6]. Festival
20.00 Larry et Balki. Le billet de loterie. TMC
20.05 Cosby. France 3
20.10 Campus Show. Orgeuil et préjugé. Série Club
20.13 Alfred Hitchcock présente. Echapé dans le désert. 13^{ème} Rue
20.15 Ellen. The Parent Trap. RTL 9
20.30 Star Trek, la nouvelle génération. [1/2]. La pierre de Gol. Canal Jimmy
20.40 Homicide. Le fantôme d'Agnès. Série Club
20.40 Nestor Burma. L'Homme au sang bleu. O. 13^{ème} Rue
21.25 Le Caméléon. Bétrayal (v.o.). Série Club
21.55 Presque parfaite. La prédiction (v.o.). Canal Jimmy
22.15 Brooklyn South. La vie sous Castro (v.o.). Série Club
22.25 Friends. The One with Joey's Bag (v.o.). Canal Jimmy
22.35 La Rédac. Retour en enfance. Disney Channel
22.50 Absolutely Fabulous. La naissance (v.o.). Canal Jimmy
23.25 The New Statesman. Mémoires d'outre-tombe (v.o.). Canal Jimmy
23.30 The Closer. Episode pilote (v.o.). Série Club
0.25 New York Police Blues. Coeurs et âmes (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

13.50 Les Aristochats. Wolfgang Reitherman (États-Unis, 1970, animation, 95 min) O. Disney Channel
13.50 Sailor et Lula. David Lynch (États-Unis, 1989, 120 min) O. Ciné Cinéma 2
14.00 Sleepers. Barry Levinson (États-Unis, 1996, 145 min) O. Ciné Cinéma 1
15.40 Dick Tracy. Warren Beatty (États-Unis, 1990, 105 min) O. Cinéstar 1
16.30 Napoléon. Abel Gance [1/3] (France, 1926, N., muet, 120 min) O. Histoire
18.50 Les Granges brûlées. Jean Chapot (France, 1973, 95 min) O. Ciné Cinéma 1
20.30 Out of the Fog. Anatole Litvak (États-Unis, 1941, N., v.o., 90 min) O. Ciné Classics



20.30 Sailor et Lula. David Lynch. Avec Nicolas Cage, Laura Dern (États-Unis, 1989, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 3
21.00 The Hit. Stephen Frears (Grande-Bretagne, 1984, 100 min) O. Cinéstar 2
22.40 Marion. Manuel Poirier (France, 1996, 105 min) O. Cinéstar 2
23.20 Ma sœur est du tonnerre. Richard Quire (États-Unis, 1955, 110 min) O. Cinétoile

0.45 Les Deux Orphelines

Maurice Tourneur. Avec Rosine Déréan, Renée Saint-Cyr (France, 1932, N., 100 min) O. Ciné Classics
1.00 Sailor et Lula. David Lynch (États-Unis, 1989, v.o., 120 min) O. Ciné Cinéma 1
1.10 Rafles sur la ville. Pierre Chenal (France, 1957, N., 80 min) O. Cinétoile
2.05 Huit et demi. Federico Fellini (Italie, 1963, N., v.o., 130 min) O. Canal +
2.05 Un homme parmi les loups. Carroll Ballard (États-Unis, 1983, v.o., 105 min) O. Ciné Cinéma 3

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Boom, Météo.
20.35 Football. Marseille - Bologne. Tempête de neige. O.
0.15 Le docteur mène l'enquête. 1.05 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

17.15 et 23.00 Un livre, des livres.
17.20 Cap des Pins. O.
17.50 Hartley, cœurs à vif. O.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Qui est qui?
20.00 Journal, Météo.
20.55 Batman Forever. Film. Joel Schumacher. O.
23.03 Bouche à oreille.
23.05 L'Interview. Court-métrage.
23.30 Place de la République. La sécurité est-elle l'affaire de tous?
1.00 L'Euro, Journal, Météo.
1.25 Le Cercle. Jean Rouch.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. O.
20.35 Tout le sport.
20.55 Les meilleurs passent à la télé.
23.00 Météo, Soir 3.
23.30 Nimbus. Médicaments : de la dépendance à la délivrance.
0.25 Magazine olympique.
0.55 Tibet, la route de l'espoir.
1.45 Saga-Cités. Loubna en octobre.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.40
18.25 Flash infos.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Tremblement de terre à New York. Téléfilm. Terry Ingram. O.
22.10 Grève Party. Film. Fabien Onteniente. O.
23.28 Les Sales Blagues de l'Echo.
23.30 Par amour pour Gillian. Film. Michael Pressman (v.o.). O.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 360°, le reportage GEO. [2/4].
20.40 Thema. Mais qu'est-ce qu'elles veulent maintenant?
20.45 Vöyney, au risque du pouvoir. 21.50 Vivement lundi! 23.00 L'Honneur de ma famille. Téléfilm. Rachid Boucharb. O.
0.25 Les femmes font la manchette.

M 6

19.20 Mariés, deux enfants. O.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille. O.
20.40 Décrochage info, E=M6 découverte.
20.50 Les Moments de vérité.
22.40 Double enquête à Hamelin. Téléfilm. Arvi Liimatainen. O.
0.20 Capital. La France à vendre?

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.02 Les Chemins de la musique. André Boucourechliev [2/5].
20.30 Agora.
22.10 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Evgeni Svetlanov, portrait d'un maître russe.
23.30 Musique pluriel.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Sonate pour piano et violon K 481, de Mozart, Radu Lupu, piano, Szymon Goldberg, violon.
20.40 Concert. Par l'Orchestre de Paris, dir. Christoph von Dohnányi. Marie Devellereau et Rié Hamada, sopranos, Nadine Denize, mezzo-soprano, Cécile Eloi, contre-alto, Eric Picard, violoncelle; Fire (in cauda IV), création mondiale, de Donatoni, E. Bloch (Schelomo); Symphonie n° 3 Héroïque op. 55, de Beethoven.
22.23 Les Soirées... (suite). Œuvres de d'Indy, Fauré, Debussy, Cras, Koechlin.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
15.40 Cinq sur 5! O.
16.45 Au cœur des flammes. O.
17.35 Beverly Hills. O.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal.
20.25 Le Résultat des courses.
20.28 Boom, Météo, Météo des neiges.
20.35 Football. En direct. La Ligue des champions : 20.45 Manchester Utd - Juventus. 22.40 Dynamo Kiev - Bayern Munich.
0.20 Idéal Palace. 1.15 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

15.50 La Chance aux chansons.
16.35 Des chiffres et des lettres.
17.05 Un livre, des livres.
17.10 Cap des Pins. O.
17.40 Rince ta baignoire.
18.10 Friends. O.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui?
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, L'Image du jour, Météo.
20.55 Charlotte, dite Charlie. Téléfilm. Caroline Huppert. O.
22.45 Ça se discute. Homosexualité féminine : la fin de la clandestinité?
0.50 Journal, Météo.
1.10 Le Cercle. Dans la tête d'un ado.

FRANCE 3

14.58 Questions au gouvernement.
16.00 Saga-Cités. Stop à la violence : le Manifeste des jeunes contre la violence.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. O.
20.35 Tout le sport.
20.50 Des racines et des ailes.
22.50 Météo, Soir 3.
23.25 Un siècle d'écrivains. Carlos Fuentes, un voyage dans le temps.
0.10 Génération Albatour. 1.25 Nocturnales. Plácido Domingo.

CANAL +

14.45 Evamag. O.
15.10 Spin City. O.
15.30 A la une. O.
15.55 Décode pas Bunny.
16.25 Toonsylvania. O.
16.45 C+ Cléo.
► En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Pour une nuit. Film. Mike Figgis.
22.38 Les Sales Blagues de l'Echo.
22.40 Scream. ■■ Film. Wes Craven (v.o.).
0.30 South Park. O.
0.50 Spin City. O.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
O Tous publics
O Accord parental souhaitable
O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
O Public adulte
Interdit aux moins de 16 ans
O Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique
Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le débat

par Pierre Georges

UN GÉNÉRAL britannique, David Wilby, a utilisé, lundi à Bruxelles, une formule-choc pour dire ce que restait l'objectif de l'OTAN : « Notre intention est de mettre fin à la violence avant que le dernier Albanais du Kosovo ne soit parti en éteignant la lumière. » La formule est un peu facile, un peu osée aussi, mais combien parlante. « En éteignant la lumière », en effet, au pays des ténés.

Maintenant que le week-end pascal est fini en France, que les bouchons et les interruptions d'indignation se sont résorbés, que les choses de la vie et de la guerre ont repris leur cours, le débat fait rage. Alors, ces réfugiés kosovars, faut-il les accueillir, de gré ou de force ? Ajouter pour eux l'exil-salut à l'exode forcé ? Accepter, voire entériner ainsi, « le fait accompli des déportations perpétrées par les Serbes », selon la phrase de Lionel Jospin.

Ce débat n'est pas simple. Les bonnes fois, comme les bonnes intentions ou les argumentaires raisonnés et raisonnables, s'affrontent. Car chacun sent par trop que la solution choisie, ou imposée par les faits, ne sera en définitive non pas la meilleure, mais la moins pire : disperser un peuple, y compris contre sa volonté, aux quatre coins de l'exil, loin du Kosovo, loin du retour ? Ou le maintenir dans l'abominable sort concret, le malheur, la souffrance quotidienne des camps improvisés, à un jet de pierre, de cœur, du pays perdu ?

Le débat fait rage. Et même rage parfois de façon totalement outrancière, à lire certaines déclarations de personnalités, qui mettent plus de fureur et font plus de bruit à dénoncer l'égoïsme, la frilosité de la France,

qu'elles n'en ont manifesté à condamner les pratiques du régime de Belgrade. C'est le monde et la pensée à l'envers que de prendre ainsi les conséquences pour la cause, et l'exode forcé d'un peuple pour un refus politique de l'immigration par l'autre. C'est même assez indigne !

Les faits, les simples urgences et nécessités humanitaires feront sans aucun doute que tout le malheur kosovar ne pourra être contenu, résorbé aux frontières du Kosovo. Et qu'il faudra bien, ne serait-ce que pour sauver la vie des réfugiés et sauver les pays limitrophes, prendre effectivement des mesures d'accueil qui sont aussi d'éloignement.

Mais, hélas, pendant le débat, la purification ethnique continue. Autrement dit, déciderait-on d'accueillir à titre provisoire, les 390 000 réfugiés-déportés des dix premiers jours de guerre, que le régime serbe se chargerait, si l'on ose dire, de reconstituer les stocks. Dans son entreprise de nettoyage ethnique par le vide, confirmée par tous les témoignages, Belgrade n'en a pas fini avec le Kosovo et les Kosovars. Au rythme où cela va, 40 000 ou 45 000 réfugiés par jour, des centaines de milliers de personnes sont encore à venir, dans la seule logique des chiffres, d'une population à 90 % de souche albanaise.

La purification ethnique continue. Et le vrai, l'unique débat est là, chaque jour plus aigu, et le même depuis le départ, quoi qu'on en dise : l'intervention au sol des troupes de l'OTAN ou non, pour mettre un terme ou non à cette abomination. En une phrase, la capacité militaire, la volonté politique, le risque humain de faire la guerre, aussi, pour la gagner.

LA HAYE

de notre correspondant

Quand commencera le procès à proprement parler d'Abdelbasat Ali Mohamad Al Megrahi et d'Amine Khalifa Fhimah ? Lundi 5 avril, personne ne pouvait répondre avec certitude à cette question, alors même que les deux suspects libyens venaient d'atterrir aux Pays-Bas pour y être jugés, dix ans après l'attentat à la bombe contre un avion de la PanAm qui fit 270 morts au-dessus du village écossais de Lockerbie.

Une chose est certaine : cette remise ouvre la porte à la levée des sanctions de l'ONU contre la Libye, ainsi que l'a confirmé Robin Cook, secrétaire au Foreign Office à Londres. Parmi les mesures imposées par deux résolutions de l'ONU, en 1992 et 1993, figurent un embargo aérien, un

embargo militaire, le gel d'avoirs financiers à l'étranger, la réduction du personnel diplomatique libyen, et des restrictions pour l'importation de certains équipements pétroliers. Ces mesures ont été officiellement suspendues dès l'arrivée des suspects aux Pays-Bas.

L'incertitude à propos du début des audiences s'explique si l'on prend en compte le fait que ce procès ne connaît aucun précédent en droit. C'est pour trouver une issue à une impasse diplomatique que Washington, Londres et La Haye ont innové en matière de justice pénale. Alors que Tripoli refusait de livrer ses ressortissants pour un procès aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, les dirigeants de ces deux Etats ont demandé à leur homologue néerlandais de céder une partie de leur territoire, le temps d'un procès. Le 24 août 1998, le gouvernement néerlandais donnait son feu vert. Jusqu'à ce jour, insiste-t-on au ministère de la justice, jamais aucun pays n'a abdiqué sa juridiction sur

une portion de terre pour y abriter un procès sous une législation autre que la sienne.

C'est pourtant ce qu'a fait le Parlement néerlandais. Depuis la fin de l'an dernier, Camp Zeist, une ancienne caserne qui abritait des militaires américains, près d'Utrecht, est transformé en tribunal sous haute sécurité. Une centaine de policiers écossais surveillent les travaux en cours. Une salle d'audience, des facilités administratives, une salle de presse, et, bien sûr, des cellules : rien ne doit manquer pour le procès, dont l'accusation sera menée par deux procureurs écossais, Norman McFadyen et Jim Brisbane, arrivés dimanche aux Pays-Bas.

POSSIBILITÉ D'APPEL

Avant de rencontrer leurs accusateurs, les deux suspects, arrêtés par les Néerlandais, devront être juridiquement extradés vers l'Ecosse. Selon la loi aux Pays-Bas, Al Megrahi et Fhimah ont une possibilité d'appel auprès de la Cour de cassation. « Une telle pro-

cé dure peut prendre trois mois ou plus », estime Victor Holtus, porte-parole au ministère de la justice. Les suspects se contenteront-ils d'une décision en première instance ? Côté écossais, on disait lundi avoir reçu des signaux en ce sens « de la part des avocats ».

Même dans ce cas, le procès ne commencera pourtant pas aussitôt. La législation écossaise prévoit en effet la comparution initiale des suspects devant un juge, qui lira les charges retenues contre eux et devra fixer une date pour le début du procès à proprement parler, dans une période de cent dix jours au maximum. Mais les avocats ont la possibilité de demander un délai supplémentaire, pour prendre connaissance de toutes les pièces du dossier. « Tout porte à croire que les audiences ne commenceront pas avant plusieurs mois », indique Paul Geoghan, porte-parole de la Cour.

Alain Franco

Dix ans

de procédures

L'ARRIVÉE des deux suspects libyens aux Pays-Bas, lundi 5 avril, marque la fin d'une longue décennie de polémiques et d'imbricolés juridiques et diplomatiques.

L'affaire Lockerbie débute le 21 décembre 1988 lorsqu'un Jumbo Jet de la compagnie américaine PanAm explose en vol au-dessus d'un petit village écossais. Deux cent soixante-dix personnes trouvent la mort à la suite de cette explosion. Très vite, la thèse de l'attentat est avancée : l'examen des débris de l'avion accrédite l'idée d'une valise piégée.

Après trois années d'enquêtes et de fausses pistes, la Libye est officiellement mise en accusation le 14 novembre 1991, lorsque la justice américaine et la justice britannique inculpent deux Libyens suspectés d'être membres des services spéciaux de Tripoli.

Malgré les dénégations des autorités libyennes, le Conseil de sécurité vote le 31 mars 1992 des sanctions internationales, dont un embargo aérien, pour contraindre Tripoli à livrer les deux hommes. Ces sanctions sont renforcées un an plus tard.

Mise au ban des nations, la Libye refuse de se plier à ces injonctions en arguant de sa législation qui ne prévoit pas d'extradition et en avançant que la convention de Montréal sur la sécurité du trafic aérien permet à un pays de juger lui-même ses ressortissants. Après des années de blocage, Tripoli obtient un premier succès en février 1998 lorsque la Cour internationale de justice se déclare compétente pour examiner une requête libyenne en ce sens.

Politiquement, la Libye reçoit par ailleurs le soutien de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui décide en juin, lors d'un sommet réuni à Ouagadougou (Burkina Faso), de lever unilatéralement et partiellement l'embargo aérien décidé par l'ONU.

GESTE DE COMPROMIS

Conscients de cette évolution, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne proposent alors de faire un geste de compromis en acceptant qu'un procès se déroule dans un pays tiers, mais selon la loi écossaise. Tripoli ne donne cependant pas suite à cette proposition et exige des garanties à propos des sanctions de l'ONU et du sort des deux Libyens, pour le cas où ils seraient jugés coupables. A nouveau, le dossier s'enlise.

Une nouvelle médiation tentée par l'Afrique du Sud et par l'Arabie saoudite va cependant relancer les négociations. Le 15 février, les deux pays se montrent optimistes, et le 19 mars, en présence de Nelson Mandela, le colonel Mouammar Kadhafi annonce devant le Congrès général du peuple libyen que les deux hommes seront remis à la justice écossaise aux Pays-Bas « d'ici le 6 avril ». Washington et Londres affichent leur circonspection, mais cet engagement sera tenu.

Guerre des boutons (de porte) à Jérusalem

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Au moment où des milliers de fidèles s'étaient rassemblés à Jérusalem pour célébrer la mise en croix et la résurrection du Christ, une bataille surréaliste a opposé les responsables de l'Eglise, incapables de s'entendre sur l'emplacement d'une porte comme sur la garde de la clé qui l'accompagne. La discorde s'est installée lorsqu'en prévision de l'afflux des pèlerins attendus à l'occasion du prochain millénaire les autorités israéliennes ont demandé qu'une issue de secours soit percée dans les murs du Saint-Sépulcre qui, selon la tradition, abrite le tombeau du Christ. Une seule entrée (qui sert également de sortie) permet aujourd'hui d'accéder au sanctuaire, ce qui est déjà insuffisant pour le flux des milliers de pèlerins.

Tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une nouvelle porte, mais personne ne s'entend lorsqu'il s'agit d'en désigner l'emplacement. C'est que le Saint-Sépulcre dépend juridiquement de plusieurs communautés religieuses qui, au fil des siècles, s'y sont taillé un territoire qu'aucune n'accepte de voir amputer, même si la partie à céder ne devait avoir que l'épaisseur d'une porte. Ici, chaque dalle, chaque pilier, chaque niche dans le mur fait l'objet d'une surveillance jalouse, et aucune procession ne peut traverser le territoire du voisin sans un accord préalable sur le trajet comme sur l'horaire. Guère étonnant, dans ces conditions, qu'il ait fallu plus de quarante ans pour mener à bien la réfection du dôme.

Quant aux travaux d'éclairage prévus pour accompagner les cérémonies du millénaire, ils n'ont toujours pas pu commencer, personne n'étant d'ac-

cord sur le trajet des câbles électriques... La « bataille de la porte » n'est donc qu'un nouvel épisode de cette très ancienne guéguerre. Depuis trois mois, Grecs orthodoxes, Arméniens, franciscains, Coptes égyptiens et éthiopiens ont multiplié les réunions, sans parvenir à dégager un compromis.

ESPOIR INAVOUABLE

Les Grecs, qui sont les plus anciens et les plus puissants à l'intérieur du bâtiment, gardent un prudent silence tandis que leurs frères franciscains et arméniens ont tendance à désigner le territoire éthiopien comme étant le « lieu naturel » où devrait être installée la porte. Les vingt-cinq prêtres éthiopiens qui, depuis des lustres, campent dans de modestes cellules adossées au bâtiment, répliquent qu'ils n'ont déjà pas assez de place pour pouvoir en offrir à la communauté.

On en est là, chacun espérant, sans publiquement l'avouer, que les Israéliens imposeront une solution qui mettrait tout le monde d'accord. Ne resterait plus ensuite qu'à régler les conséquences de cet acte d'autorité : la garde de la clé de la porte. Pour ce qui est de la porte d'entrée, il a fallu des années d'affrontements pour trouver la solution : confier la clé à une famille musulmane qui, moyennant rétribution, ouvre et ferme chaque jour la basilique. Le gardien de la porte de sortie sera-t-il plus facile à trouver ? « L'Histoire, le passé, le présent et tous les responsables sont responsables de la situation », a philosophiquement commenté dimanche le patriarche latin de Jérusalem, M^r Sabbah, en délivrant son message pascal.

Georges Marion

Le RU 486, « pilule du lendemain »,

commercialisé dans plusieurs pays de l'UE

LES LABORATOIRES Exelgyn ont annoncé mardi 6 avril le démarrage de la procédure d'enregistrement permettant au RU 486 (ou Mifegyne) de disposer d'une autorisation de mise sur le marché au niveau européen. Au centre de nombreuses controverses, cette molécule a, aujourd'hui, été utilisée par près d'un demi-million de femmes dans des procédures non chirurgicales d'interruption de grossesse. Elle est actuellement commercialisée en France (depuis 1988), en Grande-Bretagne (depuis 1990) et en Suède (depuis 1991). Parmi les pays concernés par cette demande d'enregistrement figurent l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grèce et les Pays-Bas. « Les experts des différents pays ont 90 jours pour donner leur avis, a expliqué au Monde le docteur Edouard Sakiz, directeur d'Exelgyn. En juillet prochain, nous devrions pouvoir entrer en discussion avec chacun des pays concernés, notamment l'Allemagne, pour préciser les conditions de distribution du RU 486. »

M. Richard évoque un « partage des rôles »

dans l'aide aux réfugiés kosovars

LE MINISTRE de la défense, Alain Richard, a indiqué mardi matin, sur RTL, que les pays de l'Alliance engagés dans les actions sur la Yougoslavie se « partageraient les rôles » dans l'aide à apporter aux réfugiés kosovars. « Ces personnes ont vocation à revenir dans un Kosovo pluriethnique et sécurisé, a-t-il expliqué. (...) Pendant la période où on a à les soutenir, il faut que leurs conditions de vie soient correctes et qu'on fasse correctement face à l'urgence humanitaire. Nous pensons, nous, qu'en apportant l'aide massive (...) en Albanie et en Macédoine (...) nous avons la meilleure solution. L'Italie et la Grande-Bretagne partagent notre approche. D'autres partenaires pensent qu'il faut, pour aider les pays d'accueil, emmener les personnes déplacées hors de la zone. Nous ne préférons pas cette solution. » « Je crois qu'on se partagera les rôles », a-t-il conclu.

DÉPÊCHES

■ **TURQUIE** : un attentat-suicide contre le gouverneur de la province de Bingol (est) a fait 2 morts et 20 blessés, lundi 5 avril. L'auteur de l'attaque, un homme âgé d'une vingtaine d'années, a été déchué et une fillette d'une dizaine d'années est morte sur le coup, a précisé sur la chaîne de télévision NTV le gouverneur, Suleyman Kamci, qui est sorti indemne de l'attentat. Selon une source hospitalière, l'attentat a fait 20 blessés, dont 5 policiers. Une vague d'attentats frappe la Turquie depuis l'arrestation mi-février du chef du PKK, Abdullah Ocalan, détenu sur l'île-prison d'Imrali, en mer de Marmara (ouest), qui est dans l'attente de son jugement. - (AFP)

■ **PHILIPPINES** : le président Joseph Estrada a reporté, mardi 6 avril, de 90 jours l'exécution de trois condamnés à mort par injection mortelle qui était prévue pour mercredi, afin de permettre une possible révision de leurs sentences. Un condamné à mort, Léo Echeagaray, avait été exécuté le 5 février pour le viol en 1994 de sa fille âgée de 11 ans. Cette exécution était la première aux Philippines depuis vingt-trois ans après la réintroduction en 1994 de la peine de mort, abolie en 1987. Plus de 900 condamnés à mort se trouvent dans les prisons philippines. - (AFP)

Le Monde INTERACTIF

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

MERCREDI 7 AVRIL 1999

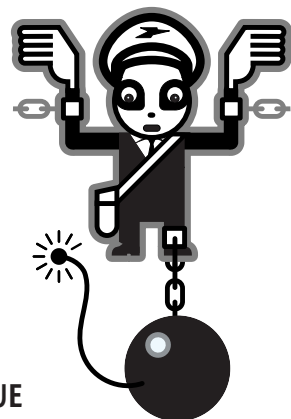
www.lemonde.fr/nvtechno



LES HOMMES
Maurice G. Dantec signe, avec « Babylon Babes », son troisième roman. Portrait du William Gibson français. P. IV

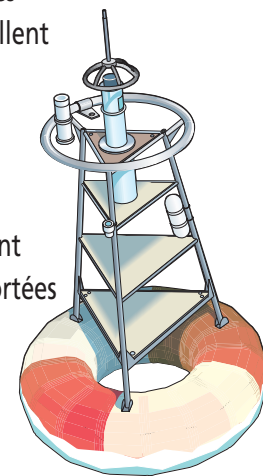
« LE MONDE » - CANAL +
Exit les PC, ordinateurs personnels et autres petits systèmes individuels. En 1983, le « micro » s'impose dans l'informatique. Histoire d'un mot. P. V

1983



BOGUE
Deuxième volet de notre enquête : comment les grandes administrations vont-elles passer l'an 2000. P. VI

LA TECHNIQUE
De nombreuses bouées recueillent des données climatiques à la surface de l'océan. Hélas, elles sont souvent emportées par les filets dérivants. P. VII



PETITES ANNONCES
13 pages d'offres d'emploi. P. VIII à XX

L'ENQUÊTE

Au moment où devait s'ouvrir à Los Angeles le procès du plus célèbre des hackers, Kevin Mitnick, celui-ci a fait amende honorable et trouvé un accord avec le tribunal. Les forbans seraient-ils rentrés dans le rang ?

Gros temps pour les pirates



LES HACKERS sont à l'honneur. Le plus célèbre d'entre eux, Kevin Mitnick, qui s'est illustré dans le piratage de grandes sociétés internationales et l'appropriation de numéros de cartes de paiement, vient en quelque sorte de décider de se ranger. Fin mars, après plus de quatre années de prison, il a choisi de plaider coupable lors de son futur procès. Contre la promesse de reverser à ses victimes les profits de livres ou films à venir et celle de ne pas ap-

procher un ordinateur pendant trois ans, il devrait obtenir une relative clémence de la justice américaine. Simple concordance des temps ? Au même moment sort, en tout cas, en France un livre, *Chevaliers d'Internet et pirates informatiques* (Edition*1), qui met en lumière les « exploits » de trois jeunes hackers français repentis. Sur une autre scène, infiniment plus dramatique, c'est le site de l'OTAN qui se trouve paralysé par des intrusions massives

en provenance de Serbie. Chevaliers blancs en croisade contre les failles du Réseau ? Pirates œuvrant par appât du gain ? Corsaires affrétant pour le compte de puissances occultes ? Actifs hacktivistes ? On joue volontiers sur les mots et l'on cultive l'ambiguïté quand on ne pratique pas le double jeu. Un milieu hétéroclite, composé de bataillons de forbans du dimanche, auteurs de fric-frac à la portée du tout-venant, ou presque : certains logiciels, en accès libre sur Internet, à peine plus complexes à utiliser qu'un traitement de texte, permettent aujourd'hui de générer de faux numéros de cartes bancaires ou encore de modifier en trois clics de souris la page d'accueil d'un site Web mal protégé. Pire, une simple requête sur un moteur de recherche procure quelques précieux mots de passe et codes d'accès.

Mais c'est une chose que de taguer une page Web - acte cependant délictueux, si l'on en croit le code pénal français - et une autre de parvenir à s'introduire discrètement dans les entrailles des ordinateurs les mieux gardés. Et cela peut coûter cher : des pionniers du hacking, membres du Chaos Computer Club (CCC) - organisation allemande qui dénombre aujourd'hui plus d'un millier d'adhérents et qui compte parmi ses plus hauts faits d'armes d'avoir réussi à prendre le contrôle de 130 machines de la NSA en 1987 - se sont ainsi retrouvés au cœur d'affaires d'espionnage international.

Sans aller jusque-là, le risque de paralysie d'une société ou d'une organisation, d'appropriation de données sensibles, est bien réel. D'autant que ces menaces ne sont pas toujours prises au sérieux dans les entreprises : selon une enquête de *Netcost & Security*, un mensuel spécialisé, il apparaît ainsi que 78 % des entreprises françaises n'auraient aucune solution en cas d'intrusion dans leur système d'information. Par désinvolture, par ignorance parfois et, plus souvent encore, par faute de moyens. Le coût d'une prestation d'un consultant sécurité s'élève en effet de 10 000 F à 12 000 F (1 524 € à 1 829 €) par jour. Quant aux tests d'intrusion, ils sont facturés de 50 000 F à 500 000 F (7 622 € à 76 224 €), selon le niveau des sécurités.

Outils d'intrusion toujours plus accessibles, informatisation galopante des entreprises, systèmes in-

suffisamment sécurisés : on comprend dès lors que les statistiques nationales de la criminalité liée aux technologies de l'information affichent une progression importante. 161 enquêtes pénales en 1996, 424 en 1997, 564 en 1998. La partie visible de l'iceberg. Car, si le hacker aime se flatter de ses exploits, l'entreprise qui s'est fait dérober son fichier clients n'ira pas le crier sur les toits.

Olivier Zilbertin

SÉCURITÉ

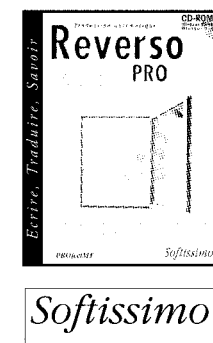
Quand les flibustiers du Réseau s'égarent en coups d'éclat, les responsables de la sécurité leur déclarent la guerre. P. II

Pénétrer 1, 10, 100 sites ? Rien de plus facile, tant les failles sont nombreuses. Il est moins aisé de détourner un serveur dûment protégé



MARIE-CAILLOU/PRIMA LINEA

Une entreprise sur quatre ignore si elle a été victime d'une attaque, deux sur trois n'ont pas effectué d'analyses de risques, quatre sur cinq ne surveillent pas leur réseau, et 78 % n'ont pas de parade aux intrusions



Dans les labos

Des yeux pour prédire

Connaître le futur ne serait pas réservé aux extralucides et diseuses de bonne aventure. Des chercheurs américains du département de biologie moléculaire et cellulaire de Harvard viennent de montrer que l'œil est capable de prévoir la trajectoire d'un objet alors que sa vitesse empêche la formation d'une image. Ils ont découvert la présence de ganglions dont la fonction serait de calculer la future position de l'objet en mouvement. Ce qui les a amenés à faire l'hypothèse que de grands sportifs comme les joueurs de tennis auraient une capacité de calcul supérieure à la moyenne.

Mars Express, mission de recyclage

Matra-Marconi Space et l'Agence spatiale européenne (ESA) ont signé, mardi 30 mars, un contrat de 60 millions d'euros (394 millions de francs) pour la conception et la réalisation d'une sonde interplanétaire qui devrait être lancée sur Mars en 2003. Mars Express sera la première mission européenne d'investigation de la Planète rouge. Elle vise à trouver de l'eau et des traces de vie primitive. Mais, à l'instar de ce que fait la NASA pour réduire ses coûts, la sonde ne sera rien d'autre que du neuf fait avec du vieux. Les technologies utilisées ont pour la plupart été testées sur d'autres engins, mais pas toujours ensemble.

Des polymères dans les artères

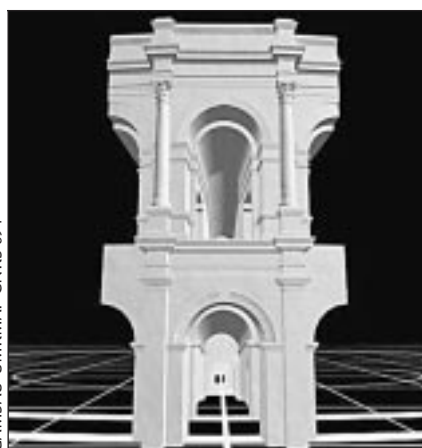
Des chercheurs du California Institute of Technology (CIT) ont développé un polymère qui ressemble étrangement à une protéine et pour lequel on pourrait trouver des applications dans la chirurgie coronarienne. Biocompatible, il permet en effet l'accrochage et la croissance des cellules endothéliales, qui tapissent normalement l'intérieur des vaisseaux sanguins et du cœur. Pour parvenir à un résultat si proche des matériaux humains, les chercheurs ont eu recours au génie génétique. Ils ont produit des analogues de l'élastine, une protéine similaire au collagène et constitutive des fibres qui soutiennent les cellules mammaires.

La technique du gendarme nippon

Des chercheurs de l'université de Tokyo viennent de mettre au point un dispositif infrarouge capable d'identifier la marque et le modèle d'un véhicule dans la circulation, même lorsque celui-ci est partiellement caché. Pour arriver à leurs fins, ils ont eu l'idée de subdiviser les images en petites fenêtres. En s'attachant à certains éléments-clés à l'intérieur des fenêtres, ils ont superposé les images à d'autres issues de bases de données. L'expérience a prouvé que l'analyse fonctionnait lorsque les images étaient de même taille.

www.gamsau.archi.fr

Les nouvelles technologies se mettent au service de l'architecture moderne. Pour s'en persuader, il suffit de jeter un coup d'œil au site du Groupement d'études pour l'application des méthodes scientifiques à l'architecture urbaine (Gamsau). Des systèmes numériques de relevé et de modélisation des objets architecturaux aux outils de représentation en images réalistes fixes et animées, on saura tout sur les différentes techniques qu'utiliseront les architectes de demain. En avant-goût, le visiteur est invité à découvrir des cartographies tridimensionnelles représentant l'évolution d'un tissu urbain ou une galerie de compositions architecturales antiques et classiques reconstituées en réalité virtuelle.



www.defijeunes.fr

Réseau national de soutien à l'initiative des jeunes de 18 à 25 ans, créé par le ministère de la jeunesse et des sports en 1987, Défi jeunes a inauguré son site le 19 mars en lançant un concours destiné à soutenir techniquement et financièrement des projets visant à la création soit d'un produit multimédia on line ou off

le.top.des.réseaux

Les sites technologiques et scientifiques à visiter

line, soit d'un dispositif favorisant l'accès des jeunes aux nouveaux réseaux d'information et de communication. Les participants doivent s'inscrire sur le site. Les meilleurs projets recevront un financement de l'ordre de 10 000 à 50 000 francs (1 520 à 7 600 €), dans la limite d'un lauréat par région pour l'année 1999.

www.groovetech.com

Bienvenue dans la plus grande discothèque du monde. Entrée gratuite, ouverte 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Groovetech a été créé en 1996 par une équipe de jeunes DJ de la Côte ouest américaine avec, pour ambition, d'offrir à un vaste public l'accès à la scène musicale alternative internationale. Résultat : il est possible aujourd'hui d'écouter et de commander les disques en vinye et CD de plusieurs centaines d'artistes labellisés underground. En outre, chaque jour, un DJ différent se produit sur la scène de la cyberdiscothèque.

www.pourlascience.com

Il y a longtemps que la grippe n'est plus perçue par le grand public comme un virus dangereux. Pourtant, en 1997, la grippe du poulet provoquait encore le décès de six personnes à Hongkong et aurait pu entraîner la disparition de 30 % de la population mondiale si elle avait affecté des régions surpeuplées. Régulièrement, une nouvelle souche du virus de la grippe se propage dans les populations humaines. Schémas à l'appui, la version électronique du magazine *Pour la science* analyse, dans son numéro de mars, le cycle du virus et démonte le mode de fonctionnement des nouveaux médicaments antigrippaux.

www.arttechnologies.com

Lancé à l'occasion du 49^e congrès international d'astronomie, qui s'est tenu à Melbourne, en Australie, à la fin 1998, Space Dreams Exhibitions est un concours international qui invite les artistes utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication à laisser libre cours à leurs fantasmes autour du thème de l'exploration spatiale. Ceux-ci exposent leurs



THE SPACE DREAM OF ARTHUR WOODS

www.uchrony.be/europanto

Après l'espéranto, l'europano ! Inventé par Diego Marini, traducteur au secrétariat général du conseil des ministres de l'Union européenne, l'europano consiste à former des phrases à partir de mots empruntés aux différentes langues européennes. Ce site belge lance un concours à l'attention des internautes européens : écrire un roman en europano.

Une sélection de Stéphane Mandard

LES HOMMES

Les démons de Dantec

SES HISTOIRES sont pleines de bruit et de fureur. Ses héros sont des « monstres » : psychopathes sanguinaires, généticiens inventeurs de virus apocalyptiques, ordinateurs supérieurement intelligents. Ses mots dégoulinent d'ADN, de silicium et de sang. Cet écrivain du chaos, c'est Maurice G. Dantec, romancier français exilé volontaire au Canada pour cause d'incompatibilité d'humeur avec l'Hexagone et chanteur d'une littérature qui n'aurait pas peur des nouvelles technologies - « le premier écrivain du XXI^e siècle », selon certains.

Chapeauté de noir et rasé de loin, Dantec revient pourtant sur ses terres, le temps d'assurer le train-train promotionnel de son terrifiant *Babylon Babies* et de donner une série de concerts pendant lequel il troque l'univers de l'anticipation pour déclamer du Deleuze sur des beats technoïdes. L'homme, boulimique de connaissances, est capable de digérer aussi bien des traités de criminologie que les derniers ouvrages sur le clonage humain ou la science-fiction de Philip K. Dick. Un travail qui lui sert à « faire exploser la littérature, comme il l'explique goulûment. Je n'arrive pas à cloisonner les genres. Tout fonctionne en même temps. Je suis l'actualité technologique et scientifique de manière assez soutenue. Elle m'intéresse dans ses multiples imbrications avec d'autres catachysmes historiques. »

Pas étonnant que, dans le grand cirque de Dantec, le futur ait de fureur relents d'authenticité et que l'avenir ressemble outrageusement aux bulletins d'information quotidiens. *Babylon Babies* débute dans les décombres de l'ex-Yougoslavie. L'histoire met aux prises un baroudeur trafiquant d'armes avec la mafia russe et des sectes chamanistes et millénaristes. Tous vont se battre pour mettre la main sur une jeune fille schizophrène qui porte en elle les fruits de manipulations génétiques susceptibles d'enfanter une nouvelle humanité. Le tout sur fond de réseaux informatiques cryptés, de « neuromatrices » fonctionnant sur des circuits



VAHIB

neuroaux artificiels et de drogues hallucinogènes ultrasophistiquées.

Dantec a bien digéré : Dolly, le Temple solaire, le bogue de l'an 2000, les puces à ADN, les expériences de communication avec un ordinateur grâce à la pensée... Ou comment le présent se trouve recyclé par les pépines de son imagination. « Les écrivains français ont peur des nouvelles technologies. Pas moi. Si je mets en scène une schizophrène, c'est aussi parce que cela ouvre des perspectives intéressantes pour le roman. Notre littérature passe son temps à chier sur l'imagination mais c'est toujours l'imagination qui est au pouvoir ! »

L'écrivain français évadé au Canada invente un futur high-tech peuplé de « monstres »

Sous sa coiffe de cow-boy, Dantec enrage. Mélanger les genres et faire de la science-fiction moderne l'ont conduit à s'installer à Montréal. Pour ce Grenoblois d'origine, partir sur le Nouveau Continent signifiait revenir aux sources des romans des années 50. Et fuir une littérature française qu'il n'aime plus. Presque à regret, il cogne sur ses confrères : « Les auteurs français n'ont plus rien à dire. Ils sont prisonniers des dialectiques cartésienne ou hégélienne. Ils ne voient pas l'art et la science comme les manifestations quantiques d'un même phénomène. Je suis parti pour ça, par refus de choisir entre la gorgée de bière et Houellebecq. Aux Etats-Unis, au Canada, la science fait partie intégrante de la culture des gens. Elle balance les anciens paradigmes. »

Là-bas, sur les rives du Saint-Laurent, Maurice G. Dantec se sent libre d'écrire, d'imaginer le futur. Il avoue ainsi qu'il aimerait

bien voir fonctionner une de ses « neuromatrices » : « Je ne serais pas surpris que ça arrive. Les vitesses de calcul qui augmentent de façon vertigineuse, l'apparition de processus quantiques, tout ça ne me fait pas peur. Au contraire même. J'aime l'idée que l'homme pourra être relégué au stade de primate par des machines qui le dépasseront et j'incite l'espèce humaine à se détruire avec ses créations. »

Pessimisme sincère ou mécanisme de création d'un auteur qui rejette le contemporain pour mieux accoucher du futur ? Dantec garde le mystère. Ses personnages lui permettent dès à présent de voyager et de jeter les bases d'une nouvelle humanité créée de toutes pièces par les sciences. Des personnages qu'il qualifie volontiers de « monstres », avec une pointe d'admiration. Des monstres humains ou artificiels élaborés en laboratoire. Et c'est presque à regret qu'il constate que les livres actuels ne font pas plus souvent appel à eux. « Je crois qu'on ne comprend pas qu'il faille désirer les monstres. » Lui, en tout cas, ne les désire plus. Il vit avec.

G. F.

■ *Babylon Babies*, de Maurice G. Dantec, Gallimard, 560 p., 130 F (19,82 €)

créations sur ce site qui renvoie systématiquement à leurs pages personnelles.

Queffélec et le roman électronique

LES AUTEURS FRANÇAIS parlent peu de nouvelles technologies, mais certains les utilisent dans leur processus créatif. Dernier exemple et premier en France avec un roman commencé par un auteur célèbre et terminé par les internautes. Ce qu'a fait Yann Queffélec, prix Goncourt 1985 et internaute novice. Ce roman interactif s'appuie sur l'actualité - l'exécution de Carla Tucker. Une femme condamnée à mort aux Etats-Unis bénéficie d'un sursis de 30 jours... que fait-elle de ce répit ? Ainsi débute le premier chapitre. Plus de 250 internautes, avant la sélection finale, auront contribué, de mars à novembre 1998, à l'écriture des sept chapitres suivants. Pour Yann Queffélec, « s'il est vrai que toute œuvre littéraire est un acte solitaire, l'expérience montre qu'outre la découverte même de la Toile l'interactivité est possible et même impressionnante ». Cette rencontre réussie entre l'édition électronique et l'édition traditionnelle se poursuit, depuis le 19 mars, avec Irène Frain. *Trente jours à tuer* est disponible depuis le 10 février chez France Loisirs, mais également sur le site (www.france-loisirs.fr).

Dates

1959 Naissance à Grenoble.

Années 70 Jean-Bernard Pouy l'initie à la science-fiction des années 60 et 70.

1993 Sortie de son premier roman, *La Sirène rouge*, édité dans la « Série noire » de Gallimard. 55 000 exemplaires vendus.

1995 Sortie des *Racines du mal*. Reçoit le prix de l'Imaginaire. 69 200 exemplaires vendus.

1999 Sortie de *Babylon Babies*, vendu à 25 000 exemplaires en quinze jours.

Jeunes diplômés de l'Enseignement Supérieur
Cadres en activités
mardi 13 avril 1999

L'IAE de Paris organise des réunions d'information
Présentation de son diplôme de management de 2^{ème} compétence : le DESS CAAE

- 15 H : filières formation initiale classique et apprentissage
- 19 H : filières pour cadres et ingénieurs en activité

☎ 01 44 25 28 01
 ☎ 01 44 25 28 02

IAE DE PARIS
 INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE PARIS
 162 rue Saint-Charles - 75740 Paris Cedex 15
 Minitel 3616 code IAE (1,29 F/m)
 http://www.univ-paris1.fr/IAE

Le Management à l'Université

Agenda

Le 7 avril

Simulation et robotique chirurgicale

Les interventions chirurgicales et des systèmes robotiques. La conférence a lieu à 10 heures, à la Cité des sciences et de l'industrie, à Paris. L'inscription est conseillée.
 ■ www.cite-sciences.fr/new/agendas/inria.htm

Jusqu'au 9 avril

Sur les traces de l'homme

Enquête sur la préhistoire : Qui étaient les premiers hommes ? D'où venaient-ils ? Comment ont-ils évolué ?
 ■ [Bordeaux, Cap Sciences](http://Bordeaux_Cap_Sciences)
 ■ 05-56-01-07-07
 ■ www.cap-sciences.net

Le 10 avril

Chercher une information sur Internet

Atelier d'initiation organisé par le Forum français pour la formation ouverte et à distance. Accès libre et gratuit sur inscription.
 ■ Cité des sciences et de l'industrie
 ■ www.ardemi.fr/fffod/

Rêves martiens

Les petits hommes verts et leur escorte de soucoupes volantes débarquent au Planétarium de Saint-Etienne. Un « spectacle multimédia » d'une durée de 30 minutes. Entrée : 35 F (5,34 €)
 ■ ourworld.compuserve.com/homepages/planetarium/

Du 17 au 22 avril

La télévision sur Internet

La National Association of Broadcasters (NAB), qui regroupe les opérateurs de télévision américains, tient son congrès annuel à Las Vegas. De nombreuses conférences aborderont le développement de la télévision sur Internet.
 ■ www.nab.org/conventions/nab99/

Jusqu'au 18 avril

L'an 2000 n'est pas pour demain

Craintes, utopies, espoirs : le passage à l'an 2000 suscite de nombreuses interrogations. Un an avant l'arrivée du XXI^e siècle, cette exposition revient, entre autres, sur la peur du bogue informatique. Entrée libre.
 ■ Forum des sciences, Centre

Les rendez-vous d'avril et de mai

François-Mitterrand, Villeneuve-d'Ascq (Nord)
 ■ 03-20-19-36-36

Les 24 et 25 avril

Open des webmasters

Pendant 24 heures non stop, Rodez (Aveyron) accueille un concours de création de sites Internet. Clôture des inscriptions le 15 mars.
 ■ www.lanauze.com

Du 26 au 28 avril

Banque et finance électronique 99

Congrès professionnel consacré aux transactions électroniques, bancaires et financières. Thème central : « Quelles autorités de certification pour les organismes financiers ? »
 ■ Palais des congrès, Paris
 ■ www.cardshow.com/events/calendrier.html

Du 27 au 29 avril

JESS 99

Sun organise la première manifestation européenne axée sur les solutions d'entreprise basées sur la technologie Java.
 ■ CNIT, Paris-la Défense
 ■ www.jess99.com/



Le 10 avril

Rêves martiens

Les petits hommes verts et leur escorte de soucoupes volantes débarquent au Planétarium de Saint-Etienne.

Du 28 au 30 avril

Téléform 99

Salon professionnel des nouvelles technologies, de l'éducation et de la formation. Un concours des meilleurs intranets/extranets récompensera les meilleurs usages de l'Internet appliqués à la formation. Inscription sur le site.
 ■ Parc Chanot à Marseille
 ■ www.cyberworkers.org/teleform99

Du 28 avril au 2 mai

Salon multimédia

Organisé dans le cadre du

Salon international du livre et de la presse.
 ■ Palexpo, à Genève
 ■ www.salonmultimedia.ch/francais/index.html

Du 28 avril au 9 mai

Foire de Paris

La Foire de Paris accueille un Salon du multimédia regroupant plusieurs espaces : informatique, télé, vidéo et son.
 ■ Porte de Versailles à Paris
 ■ www.zdprod.com/marketing/salon_multimedia

Rendez-vous notés par Nicolas Bourcier

Manchettes

Le « push » a du plomb dans l'aile

Le *San Jose Mercury News* souligne les difficultés de Pointcast dans son édition du 1^{er} avril. L'entreprise avait été le pionnier de la technologie « push », qui permet d'expédier aux internautes des informations sans qu'ils aient besoin de visiter un site Internet. Pointcast va licencier le tiers de ses 220 employés et poursuivra son service, régulièrement utilisé par 1,2 million de personnes.

Yahoo conserve l'appétit

Le 2 avril, le *Wall Street Journal* revient sur l'acquisition de Broadcast.com par Yahoo pour plus de 6 milliards d'euros (40 milliards de francs). Le quotidien financier note que le portail, qui avait déjà acquis Geocities en janvier, devrait annoncer de nouvelles acquisitions de sites.

Des bandages interactifs

Wired News annonce l'arrivée prochaine de pansements équipés de divers capteurs, capables de mesurer la température du corps et l'infection éventuelle d'une plaie. Le quotidien en ligne souligne également que le médecin – ou les parents – pourra automatiquement être averti si l'enfant se débarrasse de son bandage. Biokey, qui a déposé plusieurs brevets, estime que les pansements pourront un jour dispenser des médicaments en fonction de l'évolution de la plaie.

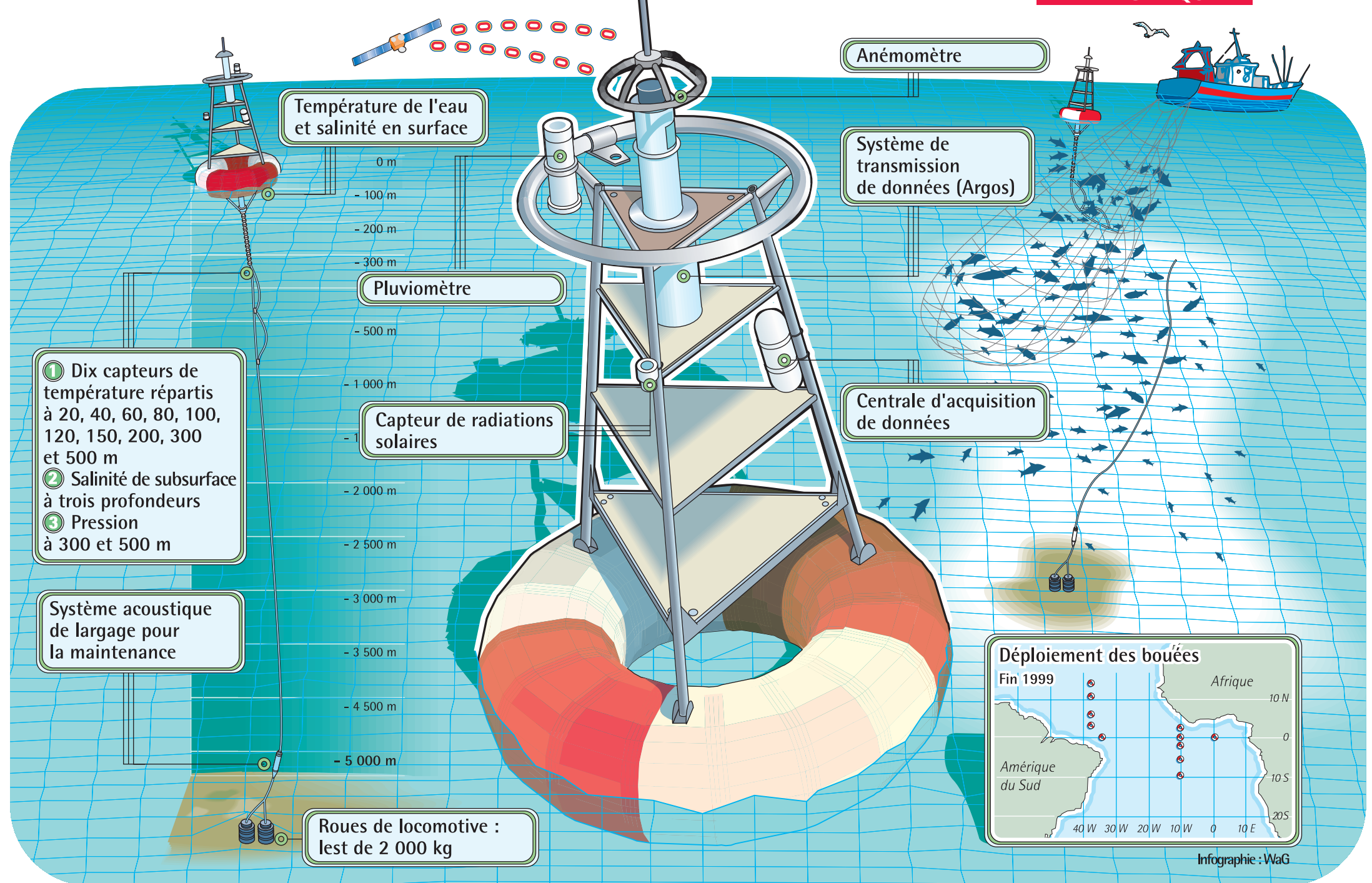
Du rififi dans la cryptographie

Connu pour sa position dure en matière de cryptographie, le sénateur américain John McCain, membre de la commission du commerce au Sénat, vient de faire volte-face. Le *New York Times* constate que cet influent sénateur républicain avait soutenu la position rigide du gouvernement Clinton lors d'une précédente session parlementaire. Il penche désormais pour un assouplissement des règles, et notamment pour l'abandon du système du « Key escrow », qui prévoit l'obligation de faire appel à un notaire électronique chargé de conserver un double des clés électroniques. Le quotidien n'oublie pas de rappeler que John McCain se verrait bien dans le fauteuil présidentiel lors d'une prochaine élection.

Le FBI en quête de Melissa

Le *New York Times* revient jeudi 2 avril sur l'enquête du FBI cherchant à localiser l'auteur du virus Melissa, qui fait des ravages dans les systèmes de courrier électronique. Le quotidien explique que l'agence fédérale a obtenu le droit de consulter les fichiers d'AOL, le premier fournisseur d'accès à Internet de la planète, et que ce dernier a exécuté l'injonction du FBI. Les enquêteurs disposent désormais du nom correspondant au compte Internet utilisé pour lancer le virus sur le Réseau. Il s'agit d'un ingénieur de 36 ans dont le code d'accès a semble-t-il été volé.

LA TECHNIQUE



Un bouchon sur l'océan

« *DANS L'OCÉAN, on prend les données que l'on a* », constate Jacques Servain, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). En plus des stations, satellites, bateaux météo, les scientifiques ont lancé Pirata, un chapelet de bouées de type Atlas, disséminées dans l'Atlantique de part et d'autre de l'équateur pour mesurer les échanges qui s'opèrent à la surface du couple océan-atmosphère. Pour cela, une bande de filibustiers de la science ont reçu leurs lettres de marque des gouvernements brésilien (INPE), américain (NOAA) et français (IRD).

Ce que convoitent ces « frères de la côte » océanographes, ce sont simplement des mesures précises et constantes des courants

marins, de la température de l'eau, des vents. Dans l'air, ils mesurent la température, le degré d'humidité, le niveau de radiations solaires, la direction et la force du vent, de la surface à 500 mètres ce sont la température, la salinité, la pression. Toutes les six heures, ces balises envoient par satellite Argos leurs relevés effectués toutes les dix minutes au laboratoire de Seattle (PMEL). Les données sont immédiatement disponibles sur Internet par tous, chercheurs, étudiants, armateurs, pêcheurs. Mais depuis six mois certaines de ces vigies modernes, surtout dans les

Pirata, un réseau de bouées retransmet en direct des données climatiques sur la Toile

zones de pêche du golfe de Guinée, sont régulièrement détruites. Pirata est piraté. D'autant plus agaçant que l'un des objectifs est la collecte continue de données.
 « *On nous pique les bouées* », constate Jacques Servain. En janvier, l'une d'elle a été récupérée à

la dérive par le *Via-Harmattan*, un bateau de Concarneau. Envolés l'anémomètre, les capteurs solaires ; le câble a été sectionné à 2,50 mètres de profondeur. En fait, autour des lignes de mouillage, des tonnes de thons font des ronds dans l'eau. Très tentant pour les chalutiers : d'un coup de senne, ils embarquent une pêche miraculeuse et par la même occasion les petits bouchons bardés d'électronique.

Alain Thomas

■ www.ifremer.fr/orstom/pirata/piratafr.html

VIA INTERNET, au travail ou chez vous

DES FINANCES D'ENTREPRISE EN ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET EN LIGNE

Contact
 Eliane ANDRÉ
 Tél. 02 99 84 39 50
 Eliane.Andre@univ-rennes1.fr

36-15 INFOPEN1
 1,01 F la mn

<http://www.univ-rennes1.fr/sep/>

FORMATION CONTINUE UNIVERSITE DE RENNES 1